

9. LES PERSONNELS

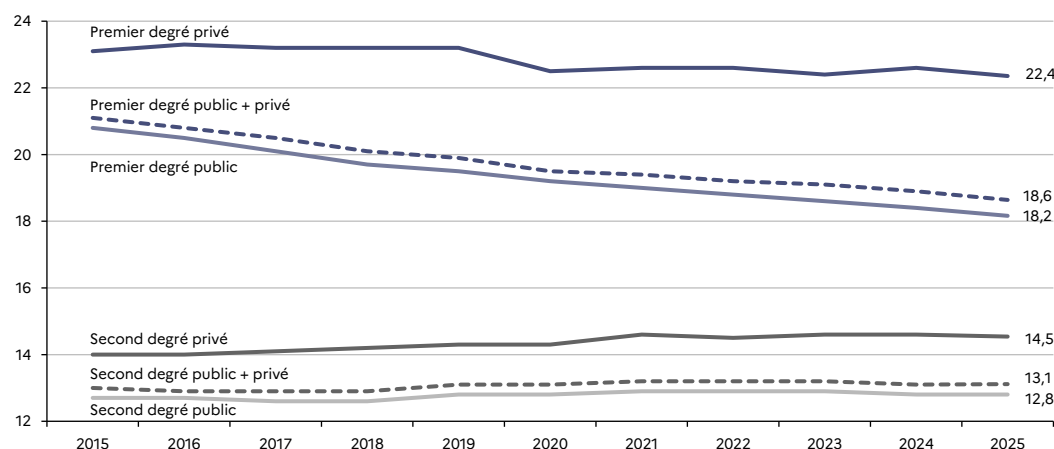
En France, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2025-2026 (2). Avec 851 500 personnes concernées, les enseignants sont les plus nombreux : 711 600 dans le secteur public et 139 900 dans le secteur privé sous contrat. Par rapport à la rentrée 2015, les effectifs des personnels enseignants ont augmenté dans le secteur public tandis qu'ils ont légèrement diminué dans le secteur privé sous contrat. Entre les rentrées 2024 et 2025, le nombre d'enseignants diminue légèrement dans le secteur public (-0,2 %) et stagne dans le secteur privé sous contrat.

À la rentrée 2025, le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 18,2 dans le premier degré public, en diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant est de 22,4, en légère diminution par rapport à la rentrée 2015. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré :

les élèves sont en moyenne 12,8 par enseignant dans le public et 14,5 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement augmentent à nouveau à la rentrée 2025 (+0,9 %), mais à un rythme moins élevé qu'au cours de la période 2015-2020 (+7,2 % par an en moyenne). Les effectifs d'agents ayant une mission d'inspection sont ceux qui augmentent le plus (+3,5 %), suivis par les agents ayant une mission d'animation pédagogique (+2,6 %) et ceux ayant une mission d'assistance éducative (+2,2 %). Les effectifs de la mission soutien diminuent de 13,8 %, notamment en raison de l'arrêt progressif des dispositifs de préprofessionnalisation depuis la rentrée 2024.

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2026, DEPP Public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, les élèves sont en moyenne 18,2 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

Précisions

Évolutions – Le Panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS. Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Personnels non enseignants – Les personnels des corps non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présents dans les systèmes d'information statistiques du ministère car ils ne sont pas rémunérés par l'éducation nationale. En revanche, les personnels des corps enseignants du public ou du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont inclus dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2025-2026

	2015	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025 (%)	Total des ETP consacrés à la mission (1)
Enseignement du premier degré public	320 534	326 541	324 633	323 791	322 506	-0,4	278 146
Enseignement en classe préélémentaire	79 645	78 011	77 139	76 424	75 844	-0,8	83 323
Enseignement en classe élémentaire	152 134	160 768	159 491	159 065	157 993	-0,7	171 467
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	38 048	37 272	36 911	36 480	-1,2	
Remplacement	27 358	30 673	31 500	31 827	32 523	2,2	32 449
Besoins spécifiques	17 762	19 041	19 231	19 564	19 666	0,5	19 453
Enseignement du second degré public	386 407	387 107	386 959	389 035	389 072	0,0	378 244
Enseignement sur classes attirées	354 499	351 750	351 662	353 902	353 774	0,0	343 496
Remplacement	18 980	21 560	21 315	20 990	21 039	0,2	20 708
Documentation	8 961	8 877	8 938	8 956	8 945	-0,1	8 713
Besoins spécifiques	3 967	4 920	5 044	5 187	5 314	2,4	5 327
Total enseignement du secteur public	706 941	713 648	711 592	712 826	711 578	-0,2	684 936
Enseignement du premier degré privé	44 568	44 075	43 999	43 677	43 554	-0,3	37 595
Enseignement en classe préélémentaire	10 559	10 094	10 049	9 981	9 909	-0,7	10 031
Enseignement en classe élémentaire	23 810	24 371	24 235	24 193	24 222	0,1	23 870
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 305	3 282	3 181	3 072	-3,4	
Remplacement	2 901	2 660	2 743	2 608	2 592	-0,6	2 296
Besoins spécifiques	3 450	3 645	3 690	3 714	3 759	1,2	3 559
Enseignement du second degré privé	95 601	96 212	95 986	96 269	96 354	0,1	88 654
Enseignement sur classes attirées	89 588	90 135	89 923	90 152	90 122	0,0	83 095
Remplacement	3 341	3 225	3 173	3 184	3 239	1,7	2 790
Documentation	2 125	2 086	2 092	2 106	2 123	0,8	1 915
Besoins spécifiques	547	766	798	827	870	5,2	854
Total enseignement du secteur privé (3)	140 169	140 287	139 985	139 946	139 908	0,0	128 410
Soutien à l'enseignement	10 246	18 433	18 160	15 836	13 652	-13,8	9 628
Animation pédagogique	13 674	15 126	15 918	16 351	16 784	2,6	16 752
Assistance éducative	80 926	180 409	187 210	193 403	197 748	2,2	135 376
Éducation (4)	22 173	22 276	22 417	22 405	22 590	0,8	21 980
Direction du premier degré	3 531	6 149	6 324	6 448	6 468	0,3	14 791
Direction du second degré	15 070	15 528	15 614	15 624	15 545	-0,5	15 529
Inspection	3 547	3 768	3 823	3 889	4 025	3,5	4 141
Administration, logistique, santé et social	80 321	78 263	79 014	79 991	80 365	0,5	77 634
Total autres missions (non-enseignement)	229 488	339 952	348 480	353 947	357 177	0,9	295 830
Total personnels affectés	1 076 598	1 193 887	1 200 057	1 206 719	1 208 663	0,2	1 109 176
Aucune affectation (5)	12 177	11 253	11 799	11 391	10 961	-3,8	
Ensemble des personnels	1 088 775	1 205 140	1 211 856	1 218 110	1 219 624	0,1	

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public + privé sous contrat.

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide, car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.
4. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
5. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 1 208 663 agents affectés à la rentrée 2025, 75 844 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

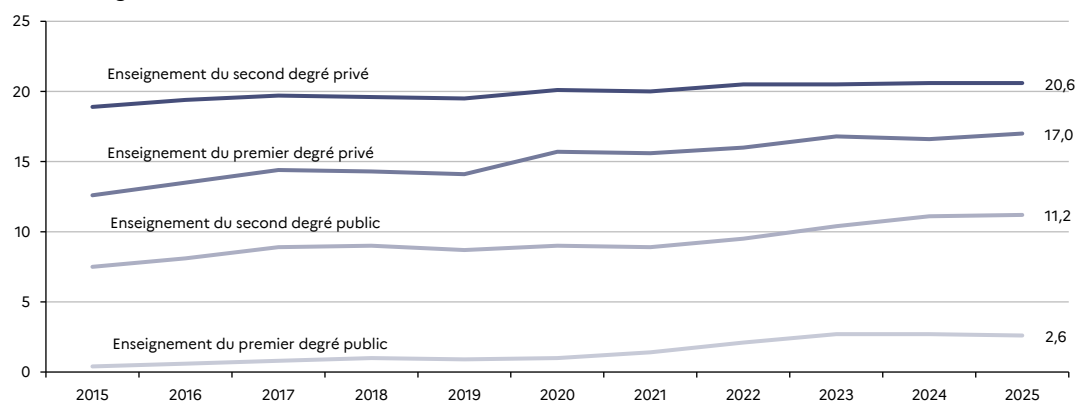
En 2025-2026, 1,2 million de personnes travaillent au titre du ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, 366 100 ont pour **mission** l'enseignement dans le premier degré (322 500 dans le public et 43 600 dans le privé sous contrat) : 23 % enseignent en classe préélémentaire, 50 % en classe élémentaire et 11 % enseignent tout en étant également directeurs d'école. Les agents contractuels représentent 3 % des enseignants dans le premier degré public, contre 17 % de maîtres délégués dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 389 100 personnes enseignent dans le secteur public et 96 400 dans le secteur privé sous contrat. La majorité (85 %) sont des enseignants d'un corps du second degré, dont sept sur dix sont professeurs certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS). Les maîtres délégués constituent une part plus importante des enseignants

du second degré du privé sous contrat (21 %) que les contractuels dans le secteur public (11 %). Cette part a augmenté dans les deux secteurs d'enseignement par rapport à la rentrée 2015, à la fois dans le premier et dans le second degré (1). Elle est globalement stable depuis 2023.

Parmi les 357 200 agents effectuant des missions autres que l'enseignement, 197 700 ont pour mission l'assistance éducative, soit 55 % d'entre eux. Ces agents sont exclusivement des contractuels. À l'inverse, les personnels de direction ou d'inspection, qui représentent 7 % des personnels sur mission autre que l'enseignement, sont presque exclusivement des fonctionnaires. Les enseignants fonctionnaires (ou assimilés) représentent 7 % de l'ensemble.

1 Évolution de la part des contractuels ou maîtres délégués parmi les personnels ayant une mission d'enseignement (en %)



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, 2,6 % sont contractuels.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 9.01.

Professeurs des écoles – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du premier degré public ».

Agrégés, certifiés, PEPS, PLP – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du second degré public ».

Pour les équivalents dans le privé sous contrat - Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du privé sous contrat ».

Fonctionnaires ou assimilés, contractuels ou maîtres délégués – Voir « Glossaire » à « Fonctionnaires ».

Personnels non enseignants – Les personnels des corps non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présents dans les systèmes d'information statistiques du ministère car ils ne sont pas rémunérés par l'éducation nationale. En revanche, les personnels des corps enseignant du public ou du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont inclus dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2025-2026

	Corps enseignants fonctionnaires ou assimilés premier degré (1)	Corps enseignants fonctionnaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants contractuels ou maîtres délégués	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
		Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps fonctionnaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	314 219		6	2		8 279		322 506
Enseignement en classe préélémentaire	74 240					1 604		75 844
Enseignement en classe élémentaire	154 900					3 093		157 993
Enseignement et direction d'école simultanée	36 470					10		36 480
Remplacement	29 353					3 170		32 523
Besoins spécifiques	19 256		6	2		402		19 666
Enseignement du second degré public	9 611	55 388	231 484	48 951	90	43 548		389 072
Enseignement sur classes attirées	5 944	54 040	214 965	47 895	86	30 844		353 774
Remplacement	17	1 205	7 359	529	4	11 925		21 039
Documentation	1	19	8 276	37		612		8 945
Besoins spécifiques	3 649	124	884	490		167		5 314
Total enseignement du secteur public	323 830	55 388	231 490	48 953	90	51 827		711 578
Enseignement du premier degré privé	36 150			3		7 401		43 554
Enseignement en classe préélémentaire	9 114					795		9 909
Enseignement en classe élémentaire	21 739					2 483		24 222
Enseignement et direction d'école simultanée	2 863					209		3 072
Remplacement						2 592		2 592
Besoins spécifiques	2 434			3		1 322		3 759
Enseignement du second degré privé	544	4 493	60 602	10 262	587	19 866		96 354
Enseignement sur classes attirées	171	4 492	58 883	10 160	552	15 864		90 122
Remplacement						3 239		3 239
Documentation	1		1 577	11	18	516		2 123
Besoins spécifiques	372	1	142	91	17	247		870
Total enseignement du secteur privé (4)	36 694	4 493	60 602	10 265	587	27 267		139 908
Soutien à l'enseignement	57					41	13 554	13 652
Animation pédagogique	10 326	310	1 784	2 155	5	2 012	192	16 784
Assistance éducative						47	197 701	197 748
Éducation (5)	300	1	9	2		3	22 275	22 590
Direction du premier degré	6 457					5	6	6 468
Direction du second degré	1 283	32	410	197		28	13 595	15 545
Inspection	133	84	23	34			3 751	4 025
Administration, logistique, santé et social	978	111	514	144	1	48	78 569	80 365
Total autres missions (non-enseignement)	19 534	538	2 740	2 532	6	2 184	329 643	357 177
Aucune affectation (6)	4 418	640	3 808	810	30	89	1 166	10 961
Ensemble des personnels	384 476	61 059	298 640	62 560	713	81 367	330 809	1 219 624

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. **Public** + **privé sous contrat**.

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les 75 844 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 74 240 sont des professeurs des écoles.

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut par mission en 2025-2026 (en %)

		Fonctionnaires ou assimilés	Contractuels ou maîtres délégués	Total
Enseignement du public	Premier degré	97,4	2,6	100,0
	Second degré	88,8	11,2	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	83,0	17,0	100,0
	Second degré	79,4	20,6	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	48,5	51,5	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation (1)	81,1	18,9	100,0
	Direction ou Inspection	99,8	0,2	100,0
	Administration, logistique, santé et social	84,7	15,3	100,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. **Public** + **privé sous contrat**.

- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, 97,4 % sont fonctionnaires et 2,6 % sont contractuels.

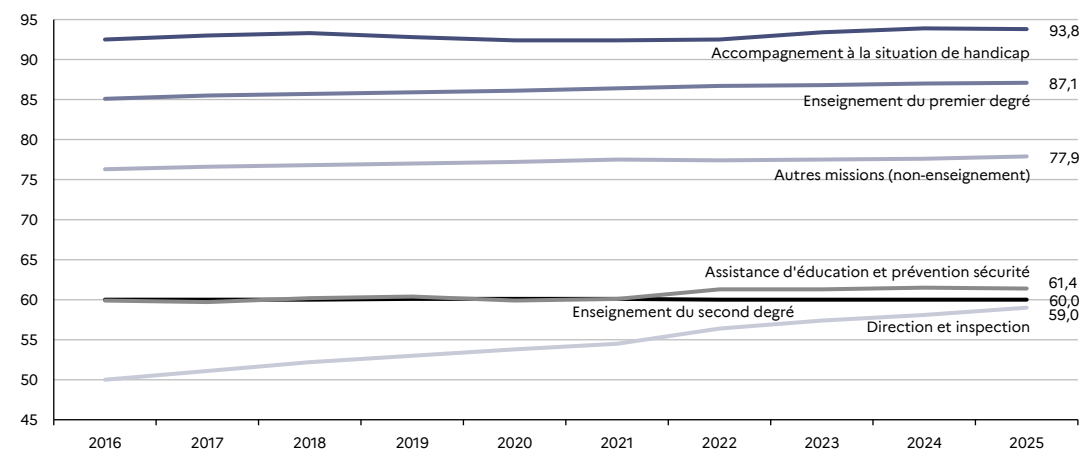
En 2025-2026, les personnels de l'enseignement scolaire se répartissent entre 711 600 personnes qui enseignent dans le secteur public, 139 900 qui enseignent dans le secteur privé sous contrat et 357 200 qui exercent d'autres missions que l'enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2).

Les femmes représentent 71 % des enseignants du secteur public : 86 % dans le premier degré et 59 % dans le second degré. Elles représentent 74 % des enseignants du privé sous contrat, 93 % dans le premier degré et 65 % dans le second degré. Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (12 % des femmes contre 7 % des hommes dans le public et 22 % contre 18 % dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 80 % des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (74 %), d'administration et logistique (77 %), d'éducation (80 %) et d'assistance éducative (84 %). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95 %). Comme dans l'enseignement, les femmes relevant de missions non enseignantes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (59 % des femmes et, en particulier, 89 % des assistantes éducatives).

Depuis 2016, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions, hormis celles de direction ou d'inspection où elle augmente régulièrement chaque année (+ 9 points en neuf ans) après avoir atteint pour la première fois le seuil des 50 % en 2016 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2016 et 2025 (en %)



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.
Public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, 93,8 % des personnels ayant une mission d'accompagnement à la situation de handicap sont des femmes.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Personnels non enseignants – Les personnels des corps non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présents dans les systèmes d'information statistiques du ministère car ils ne sont pas rémunérés par l'éducation nationale. En revanche, les personnels des corps enseignants du public ou du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont inclus dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

2 Les caractéristiques des personnels de l'enseignement scolaire en 2025-2026

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	322 506	86,3	43,7	45,1	43,9	11,2	4,4	10,3
Professeurs des écoles	313 807	86,5	43,9	45,4	44,1	11,4	4,5	10,5
Instituteurs et autres titulaires	420	74,0	56,7	54,2	56,0	9,6	3,7	8,1
Non titulaires	8 279	79,9	34,6	35,3	34,7	4,8	2,0	4,2
Enseignement d'élèves du second degré public	389 072	58,8	45,9	46,4	46,1	13,4	7,3	10,9
Professeurs de chaire supérieure	2 054	39,0	54,0	54,0	54,0	1,4	0,8	1,0
Professeurs agrégés	53 334	54,4	46,5	46,6	46,5	11,4	5,9	8,9
Professeurs certifiés	205 014	65,1	46,1	46,9	46,4	14,0	7,0	11,6
Professeurs d'EPS	26 470	40,8	44,4	42,7	43,4	11,7	5,8	8,2
Professeurs de lycée professionnel	48 951	50,9	48,9	50,4	49,6	8,5	4,2	6,4
Professeurs des écoles, instituteurs	9 611	70,4	44,8	47,3	45,5	4,6	1,8	3,7
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	90	48,9	62,9	62,9	62,9	40,9	15,2	27,8
Non titulaires	43 548	52,6	41,2	42,0	41,6	21,0	15,7	18,5
Total enseignement du secteur public	711 578	71,3	44,7	46,1	45,1	12,2	6,7	10,6
Enseignement d'élèves du premier degré privé	43 554	92,5	45,1	46,0	45,2	20,0	11,8	19,3
Professeurs des écoles	36 125	92,7	46,3	47,7	46,4	17,2	9,1	16,6
Instituteurs et autres assimilés titulaires (2)	28	92,9	53,3	54,5	53,4	30,8	50,0	32,1
Non titulaires	7 401	91,6	39,3	39,0	39,3	33,6	23,2	32,8
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 354	65,0	47,0	46,5	46,8	22,7	18,8	21,3
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 493	55,5	48,3	49,1	48,6	11,9	6,2	9,4
Professeurs certifiés	54 281	71,5	47,9	48,1	48,0	18,3	14,0	17,0
Professeurs d'EPS	6 321	36,8	45,3	45,0	45,1	12,9	9,8	10,9
Professeurs de lycée professionnel	10 262	63,6	50,0	51,0	50,3	13,9	9,8	12,4
Autres assimilés titulaires (2)	1 131	71,7	53,6	55,5	54,1	22,8	28,1	24,3
Non titulaires	19 866	58,7	41,9	41,1	41,6	46,6	39,0	43,4
Total enseignement du secteur privé	139 908	73,5	46,3	46,4	46,3	21,6	18,1	20,7
Soutien à l'enseignement	13 652	74,0	26,2	27,8	26,6	65,9	57,8	63,8
Animation pédagogique	16 784	68,9	49,9	51,5	50,4	5,2	3,1	4,6
Assistance éducative	197 748	84,0	43,0	33,4	41,4	89,3	64,7	85,3
Éducation (3)	22 590	79,7	44,8	46,4	45,2	10,1	4,8	9,0
Direction (4)	22 013	59,6	51,8	52,0	51,9	1,1	0,5	0,8
Inspection	4 025	55,8	53,3	53,8	53,5	0,8	0,5	0,7
Administration, logistique	67 265	76,9	48,5	47,9	48,4	15,1	4,9	12,8
Santé et social	13 100	95,3	47,5	48,1	47,6	33,1	13,5	32,2
Total autres missions (non-enseignement)	357 177	79,9	44,5	41,3	43,8	59,4	33,2	54,1

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

Public + privé sous contrat.

1. Regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.
 2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.
 3. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
 4. Y compris les directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.
- Lecture** : à la rentrée 2025, 322 506 enseignants en mission dans le secteur public exercent une fonction d'enseignement d'élèves du premier degré. 86,3 % sont des femmes. 11,2 % d'entre elles exercent à temps partiel ou incomplet.

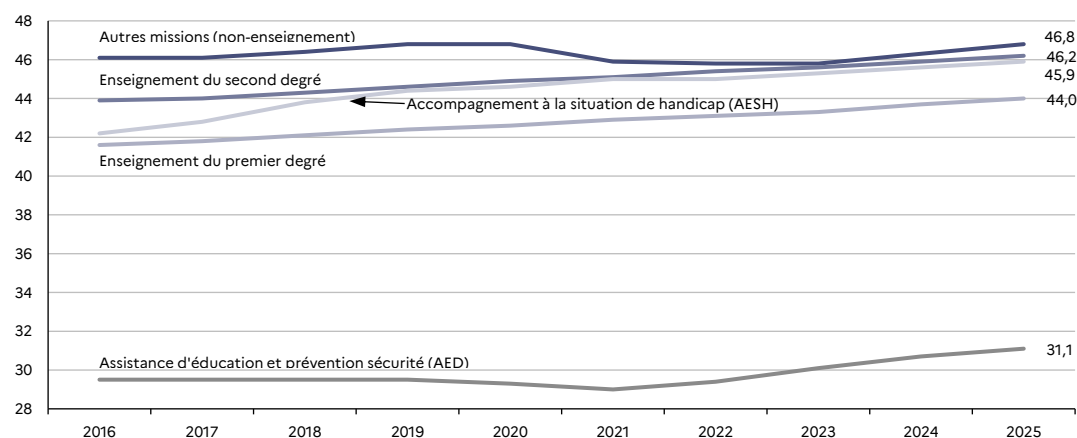
En 2025-2026, les personnels de l'enseignement scolaire ont en moyenne 45 ans. Les enseignants du premier degré sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues du second degré (44 ans contre 46 ans) (1). Cet écart s'observe aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat (2) (3). Au sein du premier degré, les enseignants affectés dans le secteur public ont en moyenne un an de moins que ceux affectés dans le privé sous contrat (respectivement 44 ans contre 45 ans). Dans le second degré, l'écart d'âge moyen entre le public et le privé sous contrat est inférieur à un an.

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes : en moyenne 31 ans, contre 46 ans pour ceux chargés de l'accompagnement à la

situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit six ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2016, un vieillissement s'est opéré pour les personnels chargés de la mission d'accompagnement à la situation de handicap et, dans une moindre mesure, pour les enseignants (respectivement + 4 ans et + 2 ans au cours de la période). Pour les premiers, cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + privé sous contrat.

RERS 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, les personnels exerçant une mission d'enseignement du premier degré ont en moyenne 44 ans.

Précisions

Personnels non enseignants – Les personnels des corps non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présents dans les systèmes d'information statistiques du ministère car ils ne sont pas rémunérés par l'éducation nationale. En revanche, les personnels des corps enseignants du public ou du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont inclus dans l'approche par mission retenue ici.

Missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

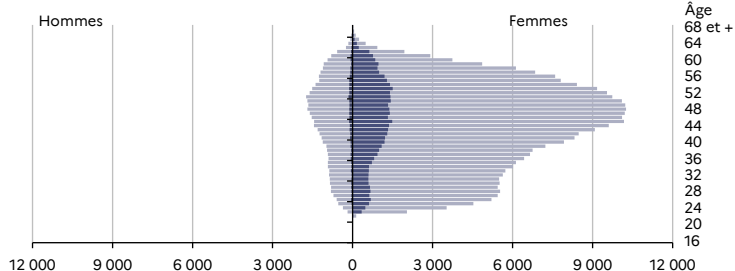
DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

2 Âge atteint à la rentrée 2025 pour le personnel exerçant une mission d'enseignement du premier degré

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,1 ans
Secteur privé : 46,0 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,7 ans
Secteur privé : 45,1 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,9 ans
Secteur privé : 45,2 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant de la mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2025, 7 922 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'enseignement dans le premier degré public.

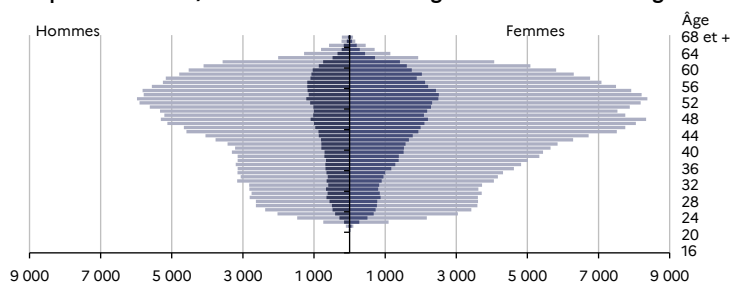
RERS 2026, DEPP

3 Âge atteint à la rentrée 2025 pour le personnel exerçant une mission d'enseignement du second degré

Âge moyen hommes
Secteur public : 46,4 ans
Secteur privé : 46,5 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,9 ans
Secteur privé : 47,0 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 46,1 ans
Secteur privé : 46,6 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant de la mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.
Lecture : à la rentrée 2025, 5 440 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'enseignement dans le second degré public.

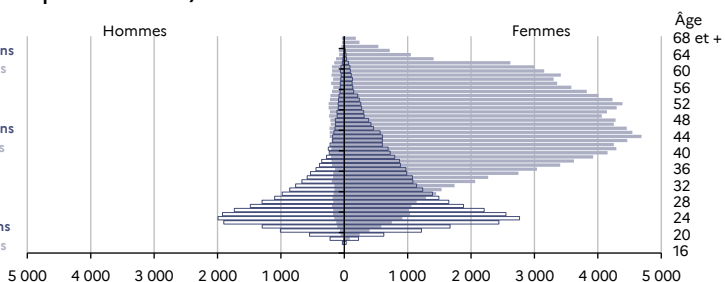
RERS 2026, DEPP

4 Âge atteint à la rentrée 2025 pour le personnel exerçant une mission d'assistance éducative

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation et prévention sécurité : 29,7 ans
Accompagnement à la situation de handicap : 43,7 ans

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation et prévention sécurité : 32,0 ans
Accompagnement à la situation de handicap : 46,1 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Assistance d'éducation et prévention sécurité : 31,1 ans
Accompagnement à la situation de handicap : 45,9 ans



► Champ : France, personnels relevant de la mission d'assistance éducative.

Lecture : à la rentrée 2025, 4 152 femmes âgées de 40 ans exercent une mission d'accompagnement à la situation de handicap.

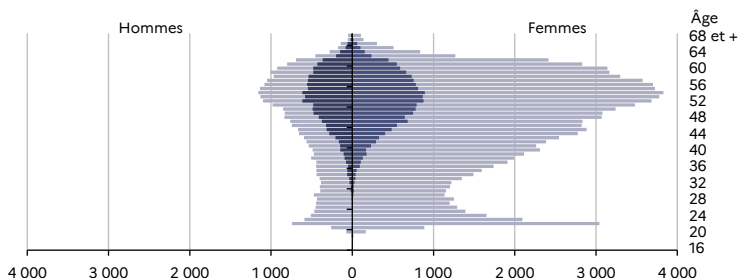
RERS 2026, DEPP

5 Âge atteint à la rentrée 2025 pour le personnel exerçant une mission non enseignante, hors assistance éducative

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 52,3 ans
Autres missions non enseignantes : 45,9 ans

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 52,0 ans
Autres missions non enseignantes : 45,8 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 52,1 ans
Autres missions non enseignantes : 45,8 ans



► Champ : France, personnels relevant des missions non enseignantes hors assistance éducative.

Lecture : à la rentrée 2025, 170 femmes âgées de 40 ans exercent une mission de direction et d'inspection.

RERS 2026, DEPP

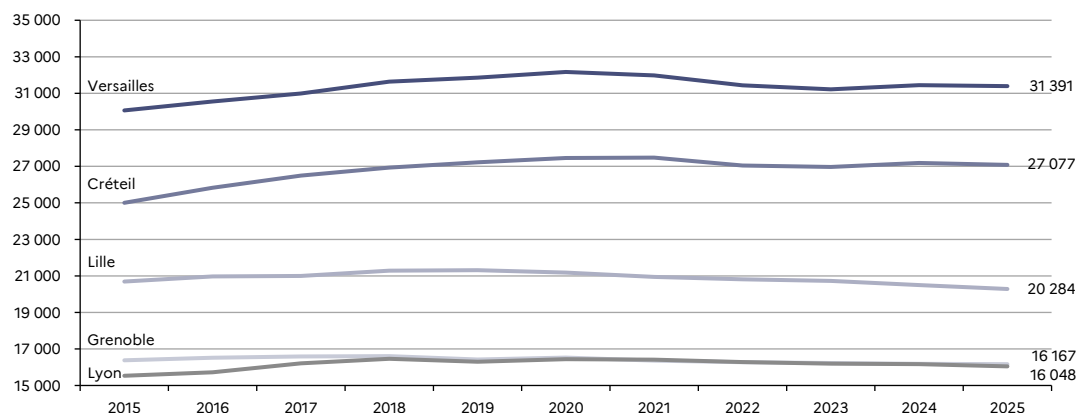
En 2025-2026, la répartition sur l'ensemble de la France des 322 500 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public est très contrastée (2). La moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, en comptent chacun moins de 2 600. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2015 à 2025, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Dans les académies de Créteil, Versailles et Lyon, les effectifs sont respectivement en hausse de 8 %, 4 % et 3 %. Dans celles de Lille et de Grenoble, ils ont baissé respectivement de 2 % et 1 %.

Dans le premier degré public, la part des enseignants contractuels s'élève à 3 % (3). La plupart des académies sont proches ou en dessous de cette moyenne. Les académies de Créteil, Versailles et de Corse s'écartent davantage de la moyenne avec une part d'enseignants contractuels plus élevée (entre 5 % et 8 %). Celles de Guyane et Mayotte atteignent les taux les plus élevés (respectivement 18 % et 30 %).

Les enseignants fonctionnaires du premier degré public sont 14 % à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part de ces enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (18 %), la Corse (16 %), Lyon (16 %) et celles d'Île-de-France (18 % pour Créteil, 16 % pour Paris et 15 % pour Versailles) ainsi que Nice, Aix-Marseille et La Réunion (15 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2026, DEPP

Lecture : dans l'académie de Créteil, le nombre d'enseignants dans le premier degré public est passé de 25 004 à 27 077 entre les rentrées 2015 et 2025.

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant fonctionnaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2025. Les éventuelles activités de non fonctionnaires ou de non enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du premier degré public, élémentaire, préélémentaire, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

« Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants en situation de handicap, etc.) et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

Pour en savoir plus

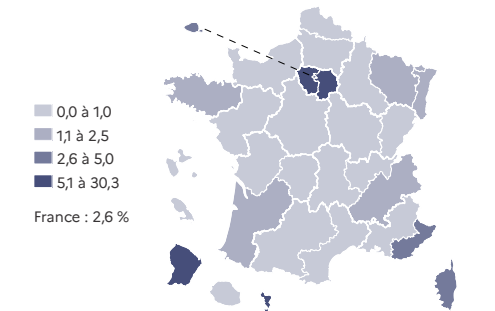
- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2025-2026

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	204	361	332	897	Nord	3 338	5 818	3 463	12 619	Orléans-Tours	2 929	5 509	3 751	12 189
Hautes-Alpes	46	422	281	749	Pas-de-Calais	1 967	3 516	2 182	7 665	Paris	2 016	3 254	1 705	6 975
Bouches-du-Rh.	2 707	5 137	2 509	10 353	Lille	5 305	9 334	5 645	20 284	Charente	359	636	512	1 507
Vaucluse	714	1 431	746	2 891	Corrèze	229	426	361	1 016	Charente-Marit.	583	1 208	888	2 679
Aix-Marseille	3 671	7 351	3 868	14 890	Creuse	83	219	266	568	Deux-Sèvres	303	660	553	1 516
Aisne	674	1 249	878	2 801	Haute-Vienne	323	740	479	1 542	Vienne	434	867	623	1 924
Oise	1 074	2 032	1 453	4 559	Limoges	635	1 385	1 106	3 126	Poitiers	1 679	3 371	2 576	7 626
Somme	294	1 540	877	2 711	Ain	830	1 700	983	3 513	Ardennes	327	595	469	1 391
Amiens	2 042	4 821	3 208	10 071	Loire	821	1 612	907	3 340	Aube	392	686	478	1 556
Doubs	662	1 252	859	2 773	Rhône	2 432	4 745	2 018	9 195	Marne	654	1 235	864	2 753
Jura	232	499	432	1 163	Lyon	4 083	8 057	3 908	16 048	Haute-Marne	191	347	338	876
Haute-Saône	250	482	402	1 134	Aude	372	729	589	1 690	Reims	1 564	2 863	2 149	6 576
Terr. de Belfort	162	296	232	690	Gard	864	1 694	953	3 511	Côtes-d'Armor	111	1 281	627	2 019
Besançon	1 306	2 529	1 925	5 760	Hérault	1 461	2 685	1 336	5 482	Finistère	621	1 342	755	2 718
Dordogne	151	870	656	1 677	Lozère	31	198	172	401	Ille-et-Vilaine	1 060	1 907	896	3 863
Gironde	1 978	3 609	1 872	7 459	Pyrénées-Orient.	510	1 081	608	2 199	Morbihan	440	965	534	1 939
Landes	198	979	597	1 774	Montpellier	3 238	6 387	3 658	13 283	Rennes	2 232	5 495	2 812	10 539
Lot-et-Garonne	327	616	507	1 450	Meurthe-et-Mos.	717	1 568	1 067	3 352	Bas-Rhin	1 368	2 667	1 334	5 369
Pyrénées-Atl.	555	1 078	864	2 497	Meuse	83	503	316	902	Haut-Rhin	935	1 733	1 021	3 689
Bordeaux	3 209	7 152	4 496	14 857	Moselle	579	2 937	1 626	5 142	Strasbourg	2 303	4 400	2 355	9 058
Allier	157	777	564	1 498	Vosges	375	704	609	1 688	Ariège	67	325	275	667
Cantal	23	371	277	671	Nancy-Metz	1 754	5 712	3 618	11 084	Aveyron	55	537	447	1 039
Haute-Loire	53	453	329	835	Loire-Atlantique	831	3 241	1 279	5 351	Haute-Garonne	1 667	3 144	1 676	6 487
Puy-de-Dôme	557	1 433	909	2 899	Maine-et-Loire	686	1 257	806	2 749	Gers	157	302	330	789
Clermont-Ferrand	790	3 034	2 079	5 903	Mayenne	240	489	362	1 091	Lot	129	269	280	678
Corse-du-Sud	165	345	216	726	Sarthe	373	1 432	727	2 532	Hautes-Pyrénées	204	388	345	937
Haute-Corse	131	433	260	824	Vendée	465	731	557	1 753	Tarn	247	824	484	1 555
Corse	296	778	476	1 550	Nantes	2 595	7 150	3 731	13 476	Tarn-et-Garonne	136	722	388	1 246
Seine-et-Marne	2 128	4 013	2 334	8 475	Alpes-Maritimes	1 275	2 489	1 257	5 021	Toulouse	2 662	6 511	4 225	13 398
Seine-Saint-Denis	2 890	6 319	2 218	11 427	Var	1 272	2 452	1 213	4 937	Yvelines	2 076	3 816	1 909	7 801
Val-de-Marne	2 019	3 844	1 312	7 175	Nice	2 547	4 941	2 470	9 958	Essonne	2 178	4 101	1 651	7 930
Créteil	7 037	14 176	5 864	27 077	Calvados	216	2 012	741	2 969	Hauts-de-Seine	2 202	3 610	1 409	7 221
Côte-d'Or	506	1 062	896	2 464	Eure	775	1 415	953	3 143	Val-d'Oise	2 378	4 232	1 829	8 439
Nièvre	194	338	349	881	Manche	494	944	597	2 035	Versailles	8 834	15 759	6 798	31 391
Saône-et-Loire	545	1 084	926	2 555	Orne	289	488	352	1 129	France hors DROM	71 467	148 606	84 341	304 414
Yonne	356	663	642	1 661	Seine-Maritime	1 527	2 886	1 878	6 291	Guadeloupe	636	1 054	842	2 532
Dijon	1 601	3 147	2 813	7 561	Normandie	3 301	7 745	4 521	15 567	Guyane	740	1 797	680	3 217
Ardèche	107	726	457	1 290	Cher	302	544	486	1 332	Martinique	437	980	687	2 104
Drôme	592	1 114	778	2 484	Eure-et-Loir	567	1 039	637	2 243	Mayotte	733	2 243	525	3 501
Isère	1 568	3 009	1 756	6 333	Indre	197	359	364	920	La Réunion	1 831	3 313	1 594	6 738
Savoie	455	861	693	2 009	Indre-et-Loire	673	1 266	839	2 778	DROM	4 377	9 387	4 328	18 092
Haute-Savoie	1 116	2 035	900	4 051	Loir-et-Cher	301	658	528	1 487	Total	75 844	157 993	88 669	322 506
Grenoble	3 838	7 745	4 584	16 167	Loiret	889	1 643	897	3 429					

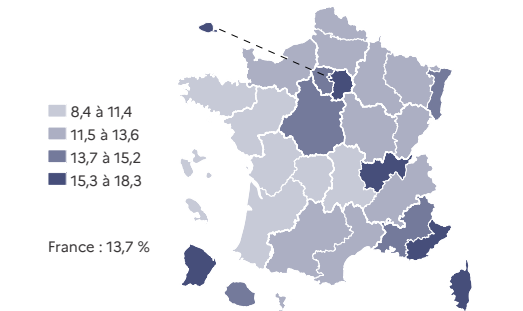
► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.
Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie d'Aix-Marseille, parmi les 14 890 enseignants du premier degré public, 3 671 enseignent en préélémentaire, 7 351 en élémentaire et 3 868 sont dédiés à d'autres missions : remplacement, direction et enseignement, enseignement dans des conditions particulières.

3 Part des contractuels parmi les enseignants du premier degré public en 2025-2026 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.
Lecture : à la rentrée 2025, 2,7 % des enseignants du premier degré public sont contractuels dans l'académie de Paris.

4 Part des enseignants fonctionnaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2025-2026 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.
Lecture : à la rentrée 2025, 15,6 % des enseignants fonctionnaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté dans l'académie de Paris.

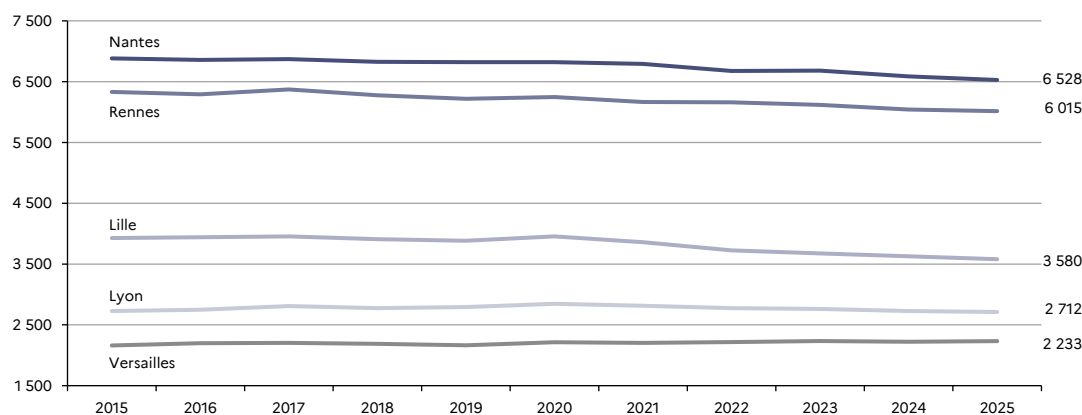
Dans le premier degré privé sous contrat, 43 600 personnes enseignent en 2025-2026 en France (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : 55 départements accueillent chacun moins de 300 enseignants. Outre Mayotte où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants (15). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2025, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Lille, Nantes, Rennes et Lyon ont diminué respectivement de 9 %, 5 %, 5 % et 1 %, alors que ceux de Versailles ont augmenté de 3 %.

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires, appelés maîtres délégués, est de 17 % (3). Cette part atteint 52 % en Martinique. Les académies affichant les proportions les plus faibles, à savoir Nantes et Lille (13 %) ainsi que Rennes (14 %), sont celles dont les effectifs de maîtres délégués sont les plus élevés.

Parmi les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sous contrat, 11 % ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Paris (26 %) et de Créteil (23 %), tandis qu'elle est de 8 % ou moins dans huit académies : Amiens, Corse, Besançon, Grenoble, Nancy-Metz, Martinique, Rennes et Poitiers.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies de France (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

Lecture : dans l'académie de Nantes, le nombre d'enseignants dans le premier degré privé sous contrat est passé de 6 883 à 6 528 entre les rentrées 2015 et 2025.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2025. Les éventuelles activités de non titulaire ou de non enseignant ne sont pas prises en compte.

Assimilés titulaires, maîtres délégués - Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du privé sous contrat ».

École élémentaire, préélémentaire, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

« Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants en situation de handicap, etc.) et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2025-2026

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	23	14	45	Nord	760	1 511	447	2 718	Orléans-Tours	231	650	263	1 144
Hautes-Alpes	11	36	9	56	Pas-de-Calais	236	499	127	862	Paris	430	987	200	1 617
Bouches-du-Rh.	238	639	208	1 085	Lille	996	2 010	574	3 580	Charente	34	72	61	167
Vaucluse	75	171	47	293	Corrèze	21	33	18	72	Charente-Marit.	42	98	60	200
Aix-Marseille	332	869	278	1 479	Creuse	4	7	4	15	Deux-Sèvres	75	174	67	316
Aisne	47	120	40	207	Haute-Vienne	24	50	24	98	Vienne	59	125	46	230
Oise	61	143	55	259	Limoges	49	90	46	185	Poitiers	210	469	234	913
Somme	97	211	63	371	Ain	72	197	91	360	Ardennes	22	56	22	100
Amiens	205	474	158	837	Loire	195	415	198	808	Aube	31	75	26	132
Doubs	49	144	48	241	Rhône	386	881	277	1 544	Marne	72	183	65	320
Jura	19	78	20	117	Lyon	653	1 493	566	2 712	Haute-Marne	8	25	8	41
Haute-Saône	15	38	10	63	Aude	34	62	33	129	Reims	133	339	121	593
Terr. de Belfort	9	44	25	78	Gard	99	212	113	424	Côtes-d'Armor	12	612	21	835
Besançon	92	304	103	499	Hérault	140	317	158	615	Finistère	336	838	320	1 494
Dordogne	3	77	31	111	Lozère	32	75	31	138	Ille-et-Vilaine	546	1 041	422	2 009
Gironde	154	359	206	719	Pyrénées-Orient.	42	117	57	216	Morbihan	434	883	360	1 677
Landes	3	97	47	147	Montpellier	347	783	392	1 522	Rennes	1 328	3 374	1 313	6 015
Lot-et-Garonne	34	81	33	148	Meurthe-et-Mos.	39	138	73	250	Bas-Rhin	47	174	106	327
Pyrénées-Atl.	190	417	220	827	Meuse	7	40	17	64	Haut-Rhin	25	160	68	253
Bordeaux	384	1 031	537	1 952	Moselle	43	145	96	284	Strasbourg	72	334	174	580
Allier	27	71	32	130	Vosges	24	65	33	122	Ariège	2	38	17	57
Cantal	2	47	18	67	Nancy-Metz	113	388	219	720	Aveyron	11	190	93	294
Haute-Loire	60	189	90	339	Loire-Atlantique	670	1 266	482	2 418	Haute-Garonne	154	333	113	600
Puy-de-Dôme	80	220	76	376	Maine-et-Loire	336	889	390	1 615	Gers	22	56	29	107
Clermont-Ferrand	169	527	216	912	Mayenne	111	266	132	509	Lot	7	38	22	67
Corse-du-Sud	7	24	5	36	Sarthe	15	309	121	445	Hautes-Pyrénées	26	72	36	134
Haute-Corse	4	15	4	23	Vendée	438	727	376	1 541	Tarn	58	139	82	279
Corse	11	39	9	59	Nantes	1 570	3 457	1 501	6 528	Tarn-et-Garonne	15	97	27	139
Seine-et-Marne	92	202	72	366	Alpes-Maritimes	115	233	74	422	Toulouse	295	963	419	1 677
Seine-Saint-Denis	91	298	79	468	Var	64	174	108	346	Yvelines	147	418	109	674
Val-de-Marne	135	296	77	508	Nice	179	407	182	768	Essonne	86	211	91	388
Créteil	318	796	228	1 342	Calvados	104	249	76	429	Haute-De-Seine	225	479	123	827
Côte-d'Or	60	129	45	234	Eure	46	141	55	242	Val-d'Oise	83	205	56	344
Nièvre	15	30	9	54	Manche	98	230	72	400	Versailles	541	1 313	379	2 233
Saône-et-Loire	53	105	34	192	Orne	57	125	73	255	France hors DROM	9 638	23 686	9 183	42 507
Yonne	34	66	27	127	Seine-Maritime	118	349	136	603	Guadeloupe	57	128	49	234
Dijon	162	330	115	607	Normandie	423	1 094	412	1 929	Guyane	50	73	16	139
Ardèche	5	256	140	401	Cher	21	55	20	96	Martinique	34	97	99	230
Drôme	78	187	92	357	Eure-et-Loir	40	128	54	222	La Réunion	130	238	76	444
Isère	136	336	138	610	Indre	12	32	19	63	DROM (1)	271	536	240	1 047
Savoie	46	94	51	191	Indre-et-Loire	59	186	89	334	Total	9 909	24 222	9 423	43 554
Haute-Savoie	130	292	123	545	Loir-et-Cher	31	91	32	154					
Grenoble	395	1 165	544	2 104	Loiret	68	158	49	275					

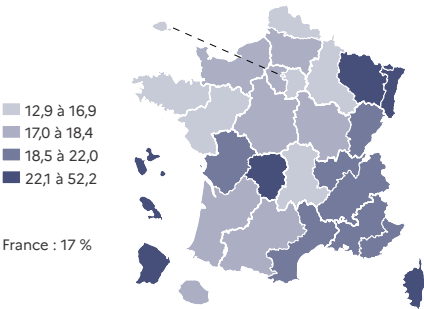
► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie d'Aix-Marseille, parmi les 1 479 enseignants du premier degré privé, 332 enseignent en préélémentaire, 869 en élémentaire et 278 assurent d'autres missions : remplacement, direction et enseignement, enseignement dans des conditions particulières, etc.

RERS 2026, DEPP

3 Part des maîtres délégués parmi les enseignants du premier degré privé sous contrat en 2025-2026 (en %)



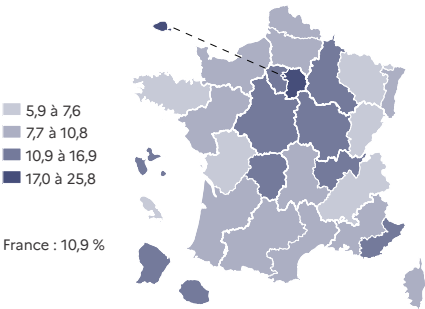
RERS 2026, DEPP

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.

Lecture : à la rentrée 2025, 16,7 % des enseignants du premier degré privé sous contrat sont maîtres délégués dans l'académie de Paris

Note : Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat

4 Part des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2025-2026 (en %)



RERS 2026, DEPP

► Champs : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.

Lecture : à la rentrée 2025, 25,8 % des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté dans l'académie de Paris.

Note : Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

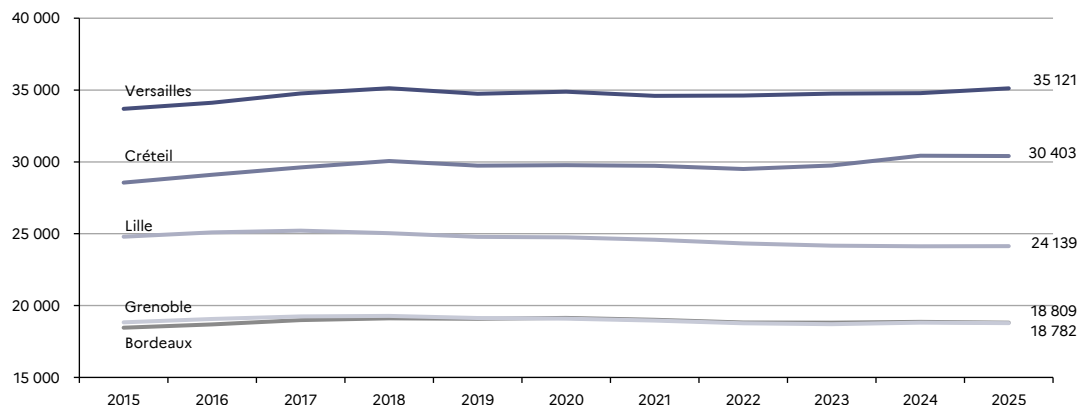
En 2025-2026, la répartition sur l'ensemble de la France des 389 100 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants, totalisant à elles seules un quart des effectifs : Versailles (35 100), Créteil (30 400) et Lille (24 100). À l'inverse, l'académie qui en compte le moins est la Corse, avec moins de 2 000 enseignants.

De 2015 à 2025, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Ils ont progressé dans les académies de Créteil, Versailles et Bordeaux (respectivement de 6 %, 4 % et 2 % au cours de la période), tandis que l'effectif de l'académie de Lille a diminué de 3 % et celui de l'académie de Grenoble est resté stable.

Dans le second degré public, un enseignant sur dix est contractuel (3). Cette proportion est plus faible dans les académies entourant l'Île-de-France, tandis qu'elle atteint 52 % à Mayotte. L'académie de Guyane compte également une part importante de contractuels (32 %).

Les enseignants fonctionnaires du second degré public sont 10 % à avoir moins de cinq ans d'ancienneté en tant que fonctionnaires d'un corps enseignant (4). Les académies accueillant le plus d'enseignants en début de carrière sont surtout concentrées en Île-de-France, à savoir les académies de Créteil (21 %) et de Versailles (22 %), ainsi qu'à Mayotte (21 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

Lecture : dans l'académie de Créteil, le nombre d'enseignants dans le second degré public est passé de 28 558 à 30 403 entre les rentrées 2015 et 2025.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre les enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2025. Les éventuelles activités de non titulaire ou de non enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

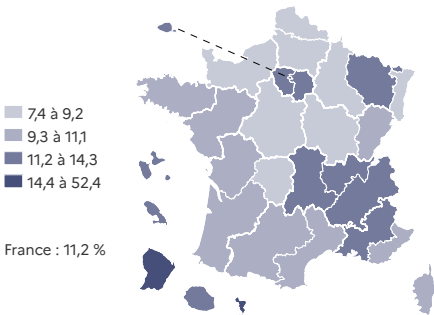
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2025-2026

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Contractuels	Total second degré
Clermont-Ferrand	953	4 256	982	197	1	832	7 221
Grenoble	2 940	11 211	2 090	376	4	2 161	18 782
Lyon	3 228	10 123	2 075	433	5	2 110	17 974
Auvergne-Rhône-Alpes	7 121	25 590	5 147	1 006	10	5 103	43 977
Besançon	969	4 206	942	211	1	676	7 005
Dijon	1 203	5 649	1 036	223	2	678	8 791
Bourgogne-Franche-Comté	2 172	9 855	1 978	434	3	1 354	15 796
Bretagne (Rennes)	1 897	8 558	1 768	355	4	1 453	14 035
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 927	9 406	1 831	461	2	1 375	15 002
Corse	190	1 283	251	49	0	213	1 986
Nancy-Metz	1 657	8 119	1 813	454	5	1 555	13 603
Reims	930	4 692	1 087	225	2	669	7 605
Strasbourg	1 955	6 674	1 498	344	4	859	11 334
Grand Est	4 542	19 485	4 398	1 023	11	3 083	32 542
Amiens	1 244	7 430	1 799	404	3	887	11 767
Lille	2 612	15 167	3 596	697	6	2 061	24 139
Hauts-de-France	3 856	22 597	5 395	1 101	9	2 948	35 906
Créteil	4 818	17 511	3 166	562	2	4 344	30 403
Paris	3 424	4 717	1 021	100	2	1 442	10 706
Versailles	6 261	20 724	3 521	590	2	4 023	35 121
Île-de-France	14 503	42 952	7 708	1 252	6	9 809	76 230
Normandie	2 323	11 961	2 454	504	6	1 377	18 625
Bordeaux	2 706	11 083	2 493	444	8	2 075	18 809
Limoges	538	2 667	585	99	0	348	4 237
Poitiers	1 206	6 022	1 216	250	2	957	9 653
Nouvelle-Aquitaine	4 450	19 772	4 294	793	10	3 380	32 699
Montpellier	2 162	9 940	2 017	408	4	1 729	16 260
Toulouse	2 511	10 357	2 199	382	5	1 871	17 325
Occitanie	4 673	20 297	4 216	790	9	3 600	33 585
Pays de la Loire (Nantes)	2 091	10 215	2 121	470	3	1 665	16 565
Aix-Marseille	2 559	10 376	2 178	368	3	1 971	17 455
Nice	1 682	7 624	1 409	319	3	1 241	12 278
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 241	18 000	3 587	687	6	3 212	29 733
France hors DROM	53 986	219 971	45 148	8 925	79	38 572	366 681
Guadeloupe	266	2 079	654	149	6	408	3 562
Guyane	111	1 541	527	176	1	1 121	3 477
Martinique	166	1 637	574	104	1	402	2 884
Mayotte	72	1 248	345	80	0	1 921	3 666
La Réunion	787	5 008	1 703	177	3	1 124	8 802
DROM	1 402	11 513	3 803	686	11	4 976	22 391
France	55 388	231 484	48 951	9 611	90	43 548	389 072

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.
Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie de Clermont-Ferrand, parmi les 7 221 enseignants du second degré public : 953 sont agrégés ou professeur de chaire supérieure, 4 256 sont certifiés ou PEPS, 982 sont des PLP, 198 fonctionnaires d'un autre corps et 832 sont contractuels.

RERS 2026, DEPP

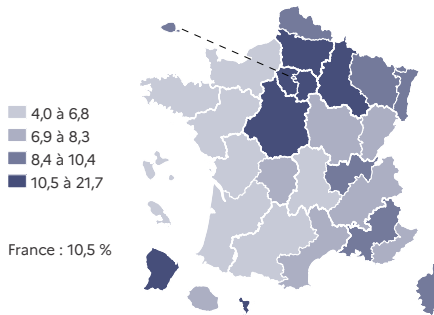
3 Part des contractuels parmi les enseignants du second degré public en 2025-2026 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.
Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie de Paris, 13,5 % des enseignants du second degré public sont contractuels.

RERS 2026, DEPP

4 Part des enseignants fonctionnaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2025-2026 (en %)



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.
Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie de Paris, 10,1 % des enseignants fonctionnaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté.

RERS 2026, DEPP

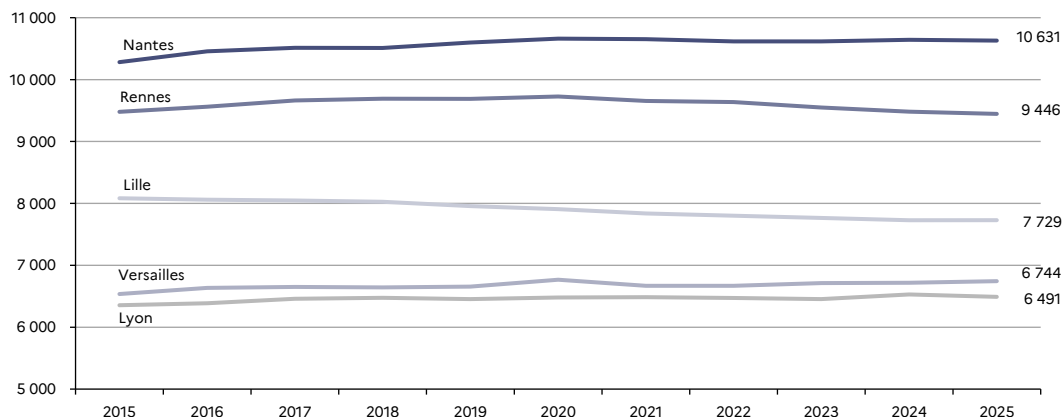
En 2025-2026, les enseignants du second degré privé sous contrat sont 96 400. Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63 % des effectifs (2). La Corse est l'académie de France hors DROM qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (106).

De 2015 à 2025, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs des académies de Nantes et de Versailles ont crû de 3 % et celui de Lyon de 2 %. À l'inverse, celui de l'académie de Lille a diminué (- 4 %) et celui de Rennes est resté stable au cours de la période.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires, appelés maîtres délégués, est de 21 % (3). Elle est la plus faible dans deux académies de l'Ouest (13 % à Rennes, 16 % à Nantes) ainsi qu'à Bordeaux, Nice, Toulouse et Montpellier (16 %). *A contrario*, dans l'académie de Guyane, un enseignant sur deux du privé sous contrat est maître délégué (50 %).

Les enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat sont 12 % à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les deux académies qui accueillent le plus d'enseignants en début de carrière sont Paris et Lyon (respectivement 15 %). À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment assimilés titulaires sont les moins nombreux sont celles de Nancy-Metz et de Corse (respectivement 10 % et 8 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies de France au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

Lecture : dans l'académie de Nantes, le nombre d'enseignants dans le second degré privé sous contrat est passé de 10 282 à 10 631 entre les rentrées 2015 et 2025.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2025. Les éventuelles activités de non titulaires ou de non enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du privé sous contrat, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2025-2026

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement, MACD	Professeurs des écoles et instituteurs	Maîtres délégués	Total second degré
Clermont-Ferrand	80	1 215	219	17	19	385	1 935
Grenoble	212	3 132	651	32	23	1 092	5 142
Lyon	424	4 047	709	35	38	1 238	6 491
Auvergne-Rhône-Alpes	716	8 394	1 579	84	80	2 715	13 568
Besançon	17	807	163	15	1	285	1 288
Dijon	52	919	234	10	4	365	1 584
Bourgogne-Franche-Comté	69	1 726	397	25	5	650	2 872
Bretagne (Rennes)	362	6 592	1 106	100	56	1 230	9 446
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	83	1 493	288	11	16	765	2 656
Corse	6	76	1	0	2	21	106
Nancy-Metz	71	1 371	352	5	30	620	2 449
Reims	40	905	230	9	7	325	1 516
Strasbourg	145	1 128	129	7	8	376	1 793
Grand Est	256	3 404	711	21	45	1 321	5 758
Amiens	46	1 403	198	11	13	505	2 176
Lille	294	4 991	915	26	95	1 408	7 729
Hauts-de-France	340	6 394	1 113	37	108	1 913	9 905
Créteil	120	2 229	232	4	15	1 382	3 982
Paris	489	2 614	181	9	30	1 350	4 673
Versailles	478	4 025	220	19	29	1 973	6 744
Île-de-France	1 087	8 868	633	32	74	4 705	15 399
Normandie	122	2 721	595	14	24	865	4 341
Bordeaux	189	2 771	525	31	29	692	4 237
Limoges	20	333	40	4	2	134	533
Poitiers	58	1 173	201	11	6	347	1 796
Nouvelle-Aquitaine	267	4 277	766	46	37	1 173	6 566
Montpellier	166	2 090	450	26	12	535	3 279
Toulouse	209	2 403	468	34	31	614	3 759
Occitanie	375	4 493	918	60	43	1 149	7 038
Pays de la Loire (Nantes)	425	7 251	1 163	79	56	1 657	10 631
Aix-Marseille	212	2 657	612	13	24	877	4 395
Nice	124	1 294	186	10	10	309	1 933
Provence-Alpes-Côte d'Azur	336	3 951	798	23	34	1 186	6 328
France hors DROM	4 444	59 640	10 068	532	580	19 350	94 614
Guadeloupe	11	220	84	3	0	107	425
Guyane	1	92	26	2	0	123	244
Martinique	8	233	28	1	2	154	426
La Réunion	29	417	56	6	5	132	645
DROM (1)	49	962	194	12	7	516	1 740
France	4 493	60 602	10 262	544	587	19 866	96 354

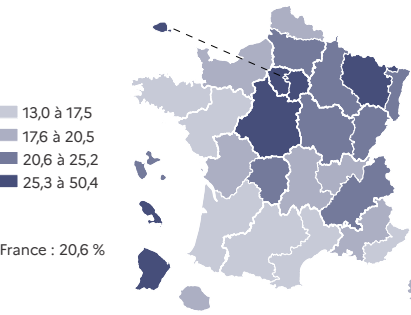
RERS 2026, DEPP

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.

1. Mayotte ne comprend pas d'établissement privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie de Clermont-Ferrand, parmi les 1 935 enseignants du second degré privé sous contrat : 80 sont agrégés ou professeurs de chaire supérieure, 1 215 certifiés ou PEPS, 219 PLP, 36 assimilés fonctionnaires d'un autre corps et 385 sont maîtres délégués.

3 Part des maîtres délégués parmi les enseignants du second degré privé sous contrat en 2025-2026 (en %)



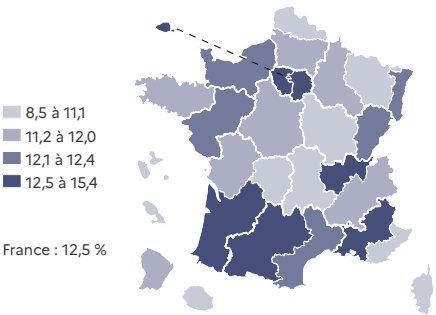
RERS 2026, DEPP

► France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.

Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie de Paris, 28,9 % des enseignants sont maîtres délégués.

Note : Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

4 Part des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2025-2026 (en %)



RERS 2026, DEPP

► France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2025.

Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie de Paris, 8,5 % des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté.

Note : Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

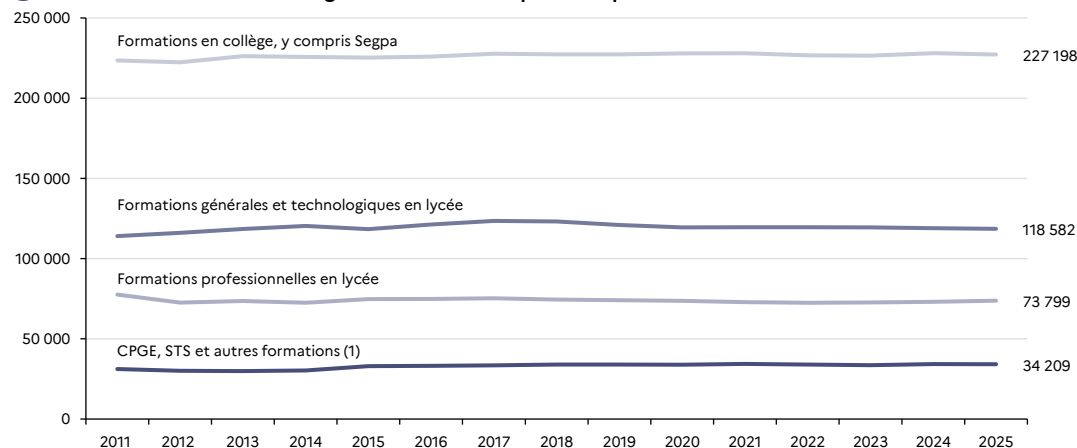
Entre les rentrées 2024 et 2025, les effectifs d'enseignants ont diminué de 0,4 % pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 0,3 % pour les formations générales et technologiques en lycée (1). Inversement, le nombre d'enseignants dans les formations professionnelles en lycée a augmenté de 1,0 %.

À la rentrée 2025, la moitié des 361 800 enseignants des établissements du second degré public sont en charge d'une formation en collège, 26 % d'une formation générale et technologique en lycée et 17 % d'une formation professionnelle en lycée (2). Le reste des effectifs est constitué d'enseignants en CPGE, STS et autres formations. Cette répartition est comparable dans le secteur privé sous contrat qui compte 92 000 enseignants : 49 % assurent une formation en collège, 28 % une formation générale et

technologique et 15 % une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (79 % du corps enseignant dans le public et 77 % dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (respectivement 63 % et 76 %). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par des professeurs de lycée professionnel (PLP) : 70 % dans le public et 63 % dans le privé. C'est dans ce type de formation que la part des contractuels et maîtres délégués est la plus importante (21 % dans le public et 28 % dans le privé sous contrat).

1 Évolution du nombre d'enseignants des secteurs public et privé sous contrat



RERS 2026, DEPP

► **Champ :** enseignants face à élèves à la rentrée en France, public + privé sous contrat.

1. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : à la rentrée 2025, 227 198 enseignants sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa).

Précisions

Enseignants face à élèves à la rentrée – Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Sont inclus, par exemple, des remplaçants pouvant être affectés dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

Corps enseignants du privé sous contrat, corps enseignants du second degré public, temps de travail des agents de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, bases Relais.

2 Répartition des enseignants du secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2025-2026

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (1)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (2) (%)
Agrégés et chaire supérieure	12 772	498	28 601	6 865	5 420	149	54 305	15,0	53,9	8,5
Certifiés et assimilés	143 351	4 030	58 170	126	10 592	290	216 559	59,9	61,4	11,2
PLP	3 540	42 181	273	2	1 509	519	48 024	13,3	50,7	6,2
Autres fonctionnaires (3)	7 819	430	29	1	1	30	8 310	2,3	69,8	3,7
Total fonctionnaires	167 483	47 140	87 073	6 992	17 523	987	327 198	90,4	58,8	9,8
Total contractuels	14 226	12 897	5 895	10	1 257	285	34 569	9,6	50,9	0,7
Ensemble	181 708	60 036	92 968	7 002	18 781	1 272	361 767	100,0	58,1	9,0
Part (en %)	50,2	16,6	25,7	1,9	5,2	0,4	100,0			

RERS 2026, DEPP

► **Champ : enseignants face à élèves à la rentrée 2025 en France dans le secteur public.**

1. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
2. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
3. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : à la rentrée 2025, dans le secteur public, 12 772 professeurs agrégés et de chaire supérieure sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 53,9 %.

3 Répartition des enseignants du secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2025-2026

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (1)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (2) (%)
Agrégés et chaire supérieure	916	42	2 062	1 063	486	7	4 576	5,0	54,9	6,2
Certifiés et assimilés	34 828	1 190	19 399	156	3 390	73	59 036	64,2	67,3	10,2
PLP	889	8 631	288		434	75	10 317	11,2	63,6	8,5
Autres assimilés titulaires (3)	621	83	64	0	11	0	778	0,8	75,2	11,3
Total assimilés titulaires	37 254	9 946	21 813	1 219	4 321	155	74 707	81,2	66,1	9,7
Total maîtres délégués	8 237	3 817	3 801	24	1 340	96	17 314	18,8	57,9	0,5
Ensemble	45 490	13 763	25 614	1 243	5 661	251	92 021	100,0	64,6	8,0
Part (en %)	49,4	15,0	27,8	1,4	6,2	0,3	100,0			

RERS 2026, DEPP

► **Champ : enseignants face à élèves à la rentrée 2025 en France dans le secteur privé sous contrat.**

1. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
2. Les agents maîtres délégués travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
3. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : à la rentrée 2025, dans le secteur privé sous contrat, 916 professeurs agrégés et de chaire supérieure sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 54,9 %.

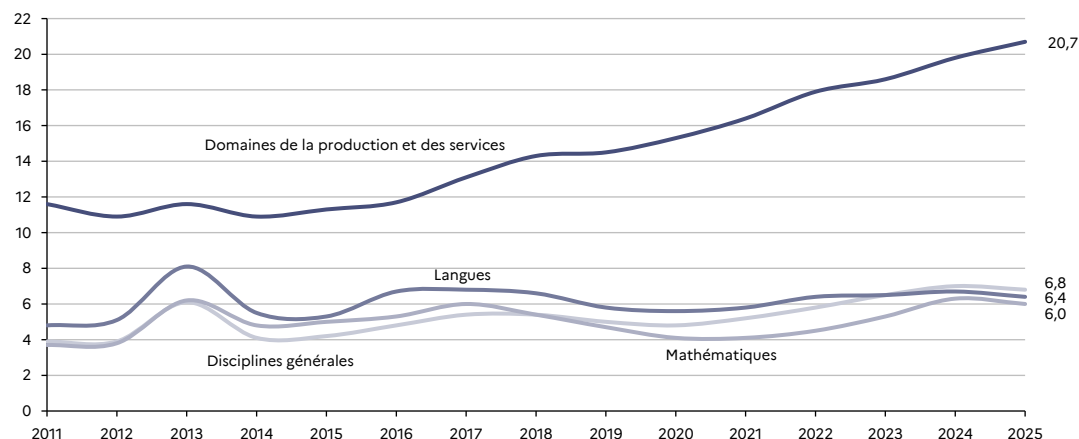
À la rentrée 2025, dans les établissements du second degré, 361 800 enseignants sont face à élèves dans le secteur public et 92 000 dans le secteur privé sous contrat (2). Dans le secteur public, 77 % d'entre eux enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12 % des disciplines dans le domaine de la production, 8 % dans celui des services et 3 % dispensent des enseignements spécialisés auprès des élèves à besoins particuliers. Avec 57 600 enseignants dans le public, les disciplines les plus représentées sont les « lettres », devant les « langues » (56 300) et les « mathématiques » (46 600).

Les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (61 % dans le public et 66 % dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (64 % dans le public et 73 % dans le privé) et minoritaires dans le domaine de la production (30 % dans le public et 38 % dans le privé). Dans le public, la part des

femmes est très importante pour les « langues » et les « lettres » (respectivement 83 % et 79 %) alors qu'elles sont minoritaires en « philosophie », en « éducation physique et sportive », en « physique-chimie » et en « mathématiques » (respectivement 39 %, 41 %, 43 % et 44 %).

Dans le secteur public, la proportion de contractuels est plus importante dans les domaines des services (23 %) et de la production (19 %) que dans les disciplines générales (7 %). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services (1). Depuis la rentrée 2020, la tendance est aussi à la hausse pour les disciplines générales (en particulier en mathématiques), mais de manière plus mesurée.

1 Évolution de la part des enseignants contractuels dans le secteur public pour certains groupes de disciplines (en %)



► Champ : enseignants face à élèves à la rentrée dans le secteur public, France (hors Mayotte avant 2011).

RERS 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 20,7 % des enseignants du public dans les domaines de la production et des services sont contractuels, part en hausse continue depuis 2014.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

Précisions

Enseignants face à élèves à la rentrée - Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Sont inclus, par exemple, des remplaçants pouvant être affectés dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

Regroupement des disciplines - Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées.

Par exemple, le groupe « lettres » comprend principalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, etc.

Les enseignements spécialisés sont assurés auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il s'agit, par exemple, du module d'aides spécifiques enseigné en Segpa ou des enseignements du braille et du langage des signes en ULIS.

2 Les enseignants par groupe de disciplines en 2025-2026

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des contractuels (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	1	4	3 779	356	67	13	4 221	39,2	4,9	1 209	43,2
Lettres	32 515	13 006	9 762	715	1 437	130	57 564	78,8	10,0	14 332	83,0
dont : lettres modernes	26 824	104	8 183	403	1 134	47	36 695	82,9	7,0	10 100	85,9
Langues	34 421	419	18 443	1 152	1 778	88	56 301	82,7	6,4	15 521	86,9
dont : anglais	19 818	55	9 723	631	1 432	32	31 692	82,1	4,5	8 678	86,8
espagnol	9 152	177	5 563	252	239	12	15 394	84,6	7,4	4 386	88,4
allemand	3 262	50	1 721	198	64	6	5 299	83,7	4,9	1 580	86,8
Histoire-géographie	18 081	17	10 616	384	74	23	29 195	49,4	4,3	8 098	55,2
Sciences économiques et sociales	3	4	4 188	140	12	3	4 349	50,0	4,8	1 394	54,5
Mathématiques	25 208	6 858	11 994	1 623	801	67	46 551	44,4	6,0	11 754	55,2
Physique-chimie	9 241	16	9 692	1 472	1 200	23	21 643	42,9	7,0	5 491	50,7
Biologie-géologie	10 056	10	6 719	149	6	17	16 958	65,6	4,2	4 659	71,4
Éducation musicale	6 125	2	206	6	3	4	6 346	54,8	15,2	1 707	58,4
Arts plastiques	5 958	19	519	27	16	5	6 544	70,8	10,7	1 842	76,9
Éducation physique et sportive	20 855	3 819	5 405	93	5	66	30 243	40,6	4,3	7 559	35,6
Total disciplines générales	162 463	24 174	81 322	6 117	5 399	439	279 915	61,3	6,8	73 566	66,4
Domaines de la production											
Technologie	7 236	93	3 126	13	3 055	26	13 547	14,3	13,7	2 924	21,4
Sciences techniques industrielles	1	0	9	590	2	1	602	12,5	0,2	70	12,9
Génie industriel (1)	398	3 092	18	0	166	60	3 734	24,9	24,6	370	29,7
Génie chimique	1	82	0	0	14	0	96	35,4	22,9	9	44,4
Génie civil	683	1 762	4	1	80	12	2 542	15,0	28,1	173	20,2
Génie thermique	93	872	5	0	77	7	1 053	3,6	23,9	154	6,5
Génie mécanique	171	4 165	19	12	324	72	4 763	5,8	18,4	695	12,7
Génie électrique	38	3 080	27	0	271	61	3 477	5,6	19,8	719	5,4
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 229	4 105	50	0	243	50	5 677	82,8	20,7	1 274	88,5
Métiers des arts appliqués	90	2 247	399	20	965	22	3 742	68,6	24,2	1 048	66,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	307	149	918	10	550	52	1 986	65,3	20,0	420	75,2
Hôtellerie : techniques culinaires	50	1 310	124	0	117	68	1 669	20,6	24,3	398	18,3
Total domaines de la production	10 295	20 956	4 699	646	5 863	429	42 889	29,8	19,2	8 254	38,0
Domaines des services											
Informatique, télématique	1	1	365	77	124	1	570	16,3	5,1	96	25,0
Industries graphiques	1	166	0	0	74	1	241	41,1	41,1	29	41,4
Autres activités : conduite, navigation	2	711	0	0	0	1	713	12,1	18,8	90	18,9
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	8	465	28	2	77	18	597	46,2	39,9	147	51,0
EFS-Employé technique des collectivités (2)	16	2	0	0	0	0	18	72,2	38,9	13	76,9
Paramédical et social, soins personnels	13	2 577	847	0	416	136	3 989	90,1	21,6	1 878	93,7
Économie et gestion	378	9 400	5 492	160	6 477	130	22 037	64,0	23,7	6 565	70,2
Hôtellerie : services, tourisme	25	950	148	0	344	63	1 530	53,1	15,8	337	46,0
Total domaines des services	444	14 271	6 881	239	7 512	349	29 695	64,2	23,0	9 155	72,8
Enseignement spécialisé	8 506	635	66	0	7	55	9 268	71,0	5,4	1 046	75,9
Ensemble	181 708	60 036	92 968	7 002	18 781	1 272	361 767	58,1	9,6	92 021	64,6

RERS 2026, DEPP

► **Champ : enseignants face à élèves à la rentrée 2025 en France, public + privé sous contrat.**

1. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

2. EFS : économie familiale et sociale.

Lecture : à la rentrée 2025, 279 915 enseignants du public enseignent des disciplines générales. 61,3 % d'entre eux sont des femmes et 6,8 % des contractuels.

Note : les enseignants sont catégorisés par discipline de poste, laquelle peut parfois différer de la matière enseignée. Par exemple, un professeur dont la discipline est la philosophie peut participer au dispositif « Devoirs faits » et intervenir au collège.

À la rentrée 2025, le service moyen d'un enseignant dans un établissement du second degré public ou privé sous contrat (y compris post-bac) est de 18,5 heures par semaine (soit 18 heures et 30 minutes) réparties comme suit : 17,6 heures d'enseignement, dont 1,7 heure supplémentaire, une demi-heure d'activités autres que l'enseignement et une demi-heure de pondération (2). Dans le secteur public, le service moyen d'un enseignant est de 18,6 heures. Il est de 16,1 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, de 19,1 heures pour les certifiés et assimilés et de 19,8 heures pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,3 par semaine en moyenne). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,1 heures.

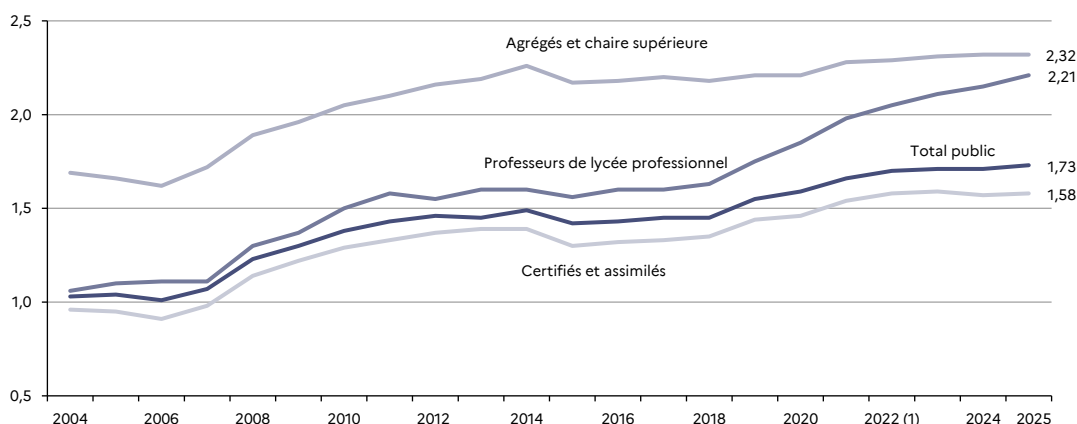
Les hommes effectuent des **heures supplémentaires annualisées** plus souvent que les femmes, tant dans le secteur public (78 % des hommes, contre 72 % des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (71 % contre 67 %) (3).

Dans les établissements publics du second degré, le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année a augmenté de 40 minutes entre la rentrée 2004 et la rentrée 2025, passant ainsi de 1 à 1,7 heure (1). En particulier, elles ont augmenté de plus d'une heure (+ 1,15 heure) pour les PLP depuis 2004.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, dans les secteurs public et privé sous contrat, 53 % des enseignants ont effectué des **heures supplémentaires effectives** (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 46 % ont perçu une indemnité pour une **mission de professeur principal** et 23 % ont reçu au moins une **indemnité pour missions particulières** (4).

Depuis la rentrée 2023, les missions complémentaires peuvent être effectuées également dans le cadre du **Pacte enseignant**. La part d'enseignants engagés dans le Pacte à la rentrée 2025 est plus importante dans le secteur privé sous contrat (33 %) que dans le secteur public (25 %). La proportion de femmes ayant opté pour le Pacte est comparable à celle des hommes, dans le privé comme dans le public.

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires annualisées (HSA) par regroupement de corps dans le secteur public



► **Champ** : enseignants face à élèves à l'année dans le secteur public, France.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires annualisées (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Lecture : à la rentrée 2025, dans les établissements du second degré du secteur public, les agrégés et professeurs de chaire supérieure effectuent en moyenne 2,32 HSA.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Enseignants face à élèves à la rentrée – Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Sont inclus, par exemple, des remplaçants pouvant être affectés dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

Service moyen d'un enseignant – Voir « Glossaire » à « Service total des enseignants du second degré ».

Pacte enseignant – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 26.29 ; 26.28 ; 25.31 ; 25.30.

2 Service hebdomadaire moyen par secteur en 2025-2026

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires (3)
Public						
Agrégés et chaire supérieure	54 305	14,82	0,43	0,84	16,09	2,32
Certifiés et assimilés	216 559	17,96	0,63	0,53	19,12	1,58
PLP	48 024	19,45	0,21	0,16	19,82	2,21
Autres fonctionnaires (4)	8 310	20,69	0,38	0,23	21,30	0,65
Total fonctionnaires	327 198	17,72	0,53	0,52	18,77	1,77
Contractuels (5)	33 414	17,08	0,25	0,36	17,69	1,40
Contractuels alternants	1 155	5,88	0,12	0,03	6,03	0,00
Total contractuels	34 569	16,71	0,25	0,34	17,30	1,35
Ensemble public	361 767	17,63	0,50	0,50	18,63	1,73
Privé						
Assimilés titulaires	74 707	17,69	0,42	0,49	18,60	1,80
Maîtres délégués	17 314	15,31	0,18	0,42	15,91	1,46
Ensemble privé sous contrat	92 021	17,24	0,37	0,48	18,09	1,74
Total public et privé sous contrat	453 788	17,55	0,48	0,50	18,52	1,73

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : enseignants face à élèves à la rentrée 2025 en France, public + privé sous contrat.

1. Il s'agit essentiellement d'heures consacrée à des activités complémentaires, comme du soutien scolaire.

2. Y compris les pondérations.

3. Il s'agit d'heures d'enseignement.

4. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

5. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

Lecture : à la rentrée 2025, dans les établissements du second degré du secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service hebdomadaire moyen de 16,09 heures qui se décompose en 14,82 heures devant élèves, 0,43 heure d'autres activités et 0,84 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,32 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

3 Heures supplémentaires annualisées (HSA) et Pacte enseignant en 2025-2026

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)		Enseignants engagés dans le Pacte (%)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Femmes	72,0	66,7	24,7	32,7
	Hommes	77,5	71,0	25,3	33,5
Âge	Moins de 30 ans	60,1	61,1	19,4	30,7
	De 30 à 39 ans	74,7	69,4	26,9	34,9
	De 40 à 49 ans	76,8	70,9	29,5	37,5
	50 ans ou plus	75,3	67,3	22,1	29,9
Corps	Agrégés et chaire supérieure	84,1	81,1	12,6	17,8
	Certifiés et assimilés	75,1	71,0	26,3	33,7
	PLP	79,8	73,3	30,2	39,3
	Autres fonctionnaires et assimilés (1)	39,9	31,1	39,3	35,2
	Total fonctionnaires et assimilés	76,4	71,5	24,9	33,5
	Contractuels et maîtres délégués	54,3	53,9	25,2	30,9
Ensemble		74,3	68,2	24,9	33,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : enseignants face à élèves à la rentrée 2025 en France, public + privé sous contrat.

1. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

Lecture : à la rentrée 2025, dans les établissements du second degré du secteur public, 72,0 % des enseignantes font des HSA et 24,7 % sont engagées dans le Pacte enseignant.

4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2024-2025

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	54,1	895	52,0	1 266	53,2	1 042
Indemnités pour missions particulières (1)	21,4	981	24,2	1 231	22,6	1 090
Indemnités de professeur principal	46,5	1 464	46,3	1 491	46,5	1 475

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : enseignants face à élèves à la rentrée 2024 en France, public + privé sous contrat.

1. Hors indemnités de professeur principal.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2024-2025, dans les établissements du second degré, 54,1 % des enseignantes ont réalisé des HSE, pour un montant moyen de 895 euros.

Au cours de l'année 2024-2025, 9,8 % des heures d'enseignement n'ont pas été assurées dans les établissements publics du second degré : 7,5 % dues au non-remplacement des enseignants absents et 2,3 % à la fermeture totale de l'établissement. Les heures non assurées en raison du non-remplacement des enseignants sont liées à des absences pour raisons individuelles (4,3 % des heures d'enseignement), au fonctionnement du système (1,9 %) ou à la formation des enseignants (1,3 %). La proportion d'heures d'enseignement non assurées est en hausse par rapport à l'année scolaire précédente (+ 0,7 point) (1).

La proportion d'heures non assurées varie peu selon le type d'établissement : elle est de 9,5 % en collège ainsi qu'en lycée professionnel (LP), et de 10,4 % en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent (LPO) (2). Les heures non assurées

pour cause de fermeture d'établissement sont plus fréquentes dans les LEGT-LPO qu'en collège et LP, dont les proportions sont assez proches. À l'inverse, les heures d'enseignement non assurées pour cause de non-remplacement des enseignants absents sont plus importantes en collège qu'en LEGT-LPO, écart essentiellement dû à la plus grande part de non-remplacement des absences pour raisons individuelles (3,9 % en LEGT-LPO, 4 % en LP et 4,7 % en collège).

Les 10 % d'établissements les plus concernés par le temps d'enseignement non assuré perdent 19 % d'heures d'enseignement, soit six fois plus que les 10 % les moins concernés, où 3 % des heures d'enseignement ne sont pas assurées (3).

Précisions

Les heures d'enseignement non assurées – L'enquête annuelle auprès des établissements publics du second degré sur le temps d'enseignement non assuré auprès des élèves (Tenae) collecte :

- Le nombre de jours de fermeture totale de l'établissement : organisation d'exams, problème de sécurité des locaux, intempéries, mouvements sociaux ou réunions de concertation nécessitant la fermeture de l'établissement.
- Le volume d'heures d'enseignement non assurées du fait du non-remplacement des enseignants absents pour :
 - fonctionnement du système : organisation d'exams ou participation aux commissions statutaires ;
 - raisons individuelles : maladie, congé maternité/paternité, grèves ou convenances personnelles ;
 - formation continue.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 26.14 ; 25.36.

Source

DEPP, enquête annuelle auprès des établissements du second degré public sur le temps d'enseignement non assuré auprès des élèves (Tenae).

1 Proportion d’heures d’enseignement non assurées dans les établissements publics du second degré (en %)

Heures d’enseignement non assurées en raison :	2023-2024	2024-2025
de la fermeture totale de l’établissement	1,7	2,3
du non-remplacement des enseignants	7,4	7,5
dont non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	1,7	1,9
dont non-remplacement des enseignants absents pour formation	1,3	1,3
dont non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	4,3	4,3
Total	9,1	9,8

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public.
Lecture : au cours de l’année scolaire 2024-2025, dans les établissements publics du second degré, 2,3 % des heures d’enseignement n’ont pas été assurées dans les établissements publics du second degré en raison de la fermeture totale de l’établissement.
Note : en 2024-2025, l’enquête a été réalisée sur un échantillon d’établissements du second degré public de France hors Mayotte en raison du cyclone Chido. Les statistiques de l’année 2023-2024 ont été recalculées sur le champ hors Mayotte et diffèrent donc de ceux publiés dans la *Note d’Information* n°25.36 de juin 2025.

2 Proportion d’heures d’enseignement non assurées selon les types d’établissements en 2024-2025 (en %)

Heures d’enseignement non assurées en raison :	En collège	En lycée professionnel	En lycée général et technologique (y compris LPO)
de la fermeture totale de l’établissement	1,8	2,1	3,3
du non-remplacement des enseignants	7,7	7,4	7,1
dont non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	1,8	2,1	1,9
dont non-remplacement des enseignants absents pour formation	1,3	1,3	1,4
dont non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	4,7	4,0	3,9
Total	9,5	9,5	10,4

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public.
Lecture : au cours de l’année scolaire 2024-2025, 1,8 % d’heures d’enseignement en collège n’ont pas été assurées en raison de la fermeture totale de l’établissement ; c’est le cas de 2,1 % des heures d’enseignement en lycée professionnel et 3,3 % en lycée général et technologique ou lycée polyvalent.

3 Proportion d’heures d’enseignement non assurées pour les établissements les plus et les moins concernés par les heures d’enseignement non assurées en 2024-2025 (en %)

Heures d’enseignement non assurées en raison :	Établissements les moins concernés (1)	Établissements les plus concernés
de la fermeture totale de l’établissement	0	5
du non-remplacement des enseignants	3	14
dont non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	1	5
dont non-remplacement des enseignants absents pour formation	1	2
dont non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	2	8
Ensemble des heures d’enseignement non assurées	3	19

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte, public.
1. 0 indique un chiffre non significatif
Lecture : pour les établissements les moins concernés (premier décile), 3 % des heures d’enseignement sont non assurées en raison du non-remplacement des enseignants.
Note : les établissements les moins concernés sont parmi les 10 % qui connaissent le moins d’heures d’enseignement non assurées (inférieur au premier décile de la distribution). À l’inverse, les établissements les plus concernés sont parmi les 10 % ayant le plus d’heures d’enseignement non assurées (supérieur au neuvième décile).

L'indicateur E/S (nombre d'élèves par structure) est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes, en prenant notamment en compte les enseignements assurés en groupe, donc en structure plus petite que la division (classe). Dans le secteur public, le taux E/S est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011. Il est ensuite resté stable jusqu'en 2020 avant de diminuer pour atteindre 21,2 à la rentrée 2025 (1).

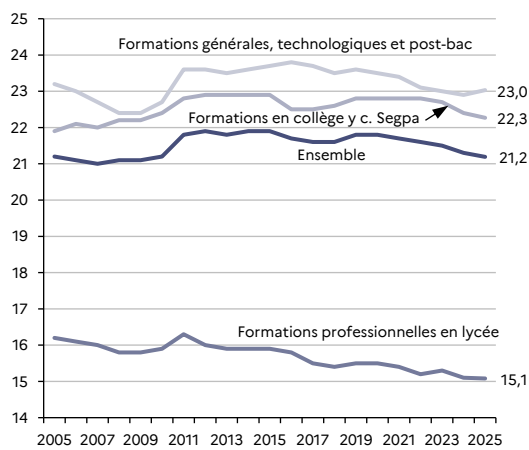
Si la taille moyenne des classes des formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, l'indicateur E/S rapproche les deux niveaux de formations, les cours en lycée étant plus souvent dispensés en groupe. Ainsi, il est de 22,9 pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 24 pour les formations générales et technologiques en lycée tous secteurs confondus (3). Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,4), le nombre d'élèves par division étant déjà réduit et le travail en groupe plus fréquent.

Dans le secteur public, pour les formations en collège (y compris Segpa), l'indicateur E/S est le plus faible dans les académies de Guyane et de Martinique (respectivement 18,8 et 19,5) et le plus élevé dans l'académie de Versailles (23,4).

L'indicateur H/E (nombre d'heures d'enseignement allouées par élève) traduit, quant à lui, les moyens fournis. Il dépend notamment des horaires définis par les programmes scolaires et des tailles des structures dans lesquelles sont pratiqués les enseignements. À la rentrée 2025, il est de 1,37 heure hebdomadaire dans le public et reste stable depuis 2012 (2).

Dans les secteurs public et privé sous contrat, le nombre d'heures par élève est plus faible pour les formations en collège (y compris Segpa) que pour les formations générales et technologiques en lycée (1,20 heure contre 1,26 heure). Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers, en groupes réduits, etc.), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,14 heures).

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » dans le secteur public (1)

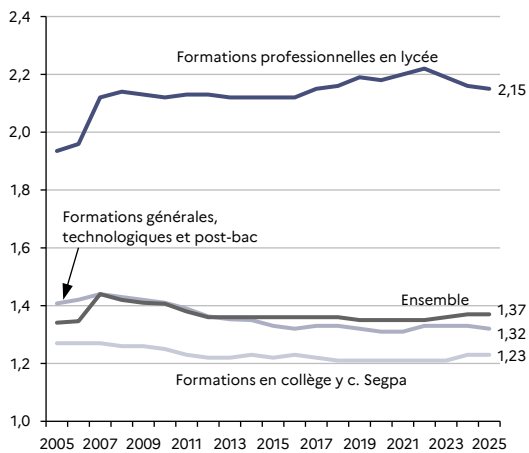


Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public.

1. Éléves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2025, dans le secteur public, le nombre d'élève par structure est de 15,1 dans les formations professionnelles en lycée.

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » dans le secteur public (1)



Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public.

1. Heures/élève (H/E), voir « Glossaire ».

Lecture : à la rentrée 2025, dans le secteur public, le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève est de 2,15 dans les formations professionnelles en lycée.

Précisions

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) (E/S) – Voir « Glossaire » à « Éléves par structure E/S ».

Heures d'enseignement par élève (H/E) – Voir « Glossaire » à « Heures d'enseignement par élève H/E ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.49.
- RERS 2.06 : « La taille des classes dans le second degré ».

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » en 2025-2026 par secteur et niveau (1)

Académies et régions académiques (secteur public)	Formations en collège y c. Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales ou technologiques en lycée		Total second degré		Formations post- bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,26	22,2	2,28	14,9	1,25	23,8	1,38	21,1	1,98	17,4	1,42	20,8
Grenoble	1,19	23,0	2,17	14,6	1,21	24,3	1,29	22,0	1,76	19,1	1,31	21,8
Lyon	1,18	22,9	2,14	15,0	1,21	24,6	1,29	21,9	1,57	21,0	1,31	21,9
Auvergne-Rhône-Alpes	1,19	22,8	2,17	14,8	1,21	24,3	1,30	21,8	1,71	19,6	1,32	21,7
Besançon	1,26	21,8	2,20	14,9	1,26	23,8	1,38	20,9	1,93	16,8	1,40	20,6
Dijon	1,25	21,9	2,33	13,9	1,27	23,8	1,36	21,0	1,95	16,8	1,39	20,7
Bourgogne-Franche-Comté	1,25	21,9	2,27	14,3	1,26	23,8	1,37	21,0	1,94	16,8	1,40	20,7
Bretagne (Rennes)	1,25	22,2	2,19	15,4	1,23	24,3	1,35	21,5	1,65	20,0	1,37	21,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,25	22,2	2,13	15,3	1,26	24,2	1,35	21,4	1,85	17,4	1,37	21,2
Corse	1,39	20,6	2,60	12,3	1,34	22,2	1,51	19,5	2,63	12,5	1,54	19,1
Nancy-Metz	1,31	21,5	2,17	14,9	1,27	23,7	1,41	20,7	1,79	18,3	1,43	20,5
Reims	1,28	21,5	2,19	15,6	1,24	24,4	1,39	20,9	1,87	17,8	1,42	20,7
Strasbourg	1,25	21,9	2,13	14,3	1,23	23,8	1,35	21,0	1,67	18,5	1,36	20,8
Grand Est	1,28	21,6	2,16	14,9	1,25	23,9	1,38	20,8	1,77	18,2	1,40	20,7
Amiens	1,28	21,5	2,11	15,9	1,25	24,2	1,39	20,9	1,88	17,2	1,41	20,7
Lille	1,31	21,2	2,08	15,4	1,34	22,6	1,44	20,2	1,71	20,1	1,45	20,2
Hauts-de-France	1,30	21,3	2,09	15,6	1,31	23,1	1,42	20,4	1,76	19,3	1,44	20,4
Créteil	1,23	22,2	2,01	15,8	1,25	23,9	1,34	21,4	1,62	19,9	1,35	21,3
Paris	1,23	22,3	2,21	15,0	1,21	25,1	1,35	21,7	1,28	24,8	1,34	22,3
Versailles	1,16	23,4	2,02	15,5	1,21	24,5	1,27	22,4	1,54	21,1	1,28	22,3
Île-de-France	1,20	22,8	2,04	15,5	1,22	24,4	1,31	21,9	1,46	22,0	1,32	21,9
Normandie	1,23	22,2	2,19	15,3	1,23	24,4	1,34	21,5	1,89	17,5	1,36	21,3
Bordeaux	1,22	22,8	2,24	14,7	1,25	24,1	1,34	21,6	1,70	19,9	1,36	21,5
Limoges	1,29	21,5	2,37	15,5	1,31	23,2	1,42	20,8	2,06	16,0	1,46	20,4
Poitiers	1,25	22,1	2,33	14,4	1,25	23,8	1,36	21,2	1,88	17,6	1,38	21,0
Nouvelle-Aquitaine	1,24	22,4	2,28	14,7	1,26	23,9	1,36	21,4	1,80	18,6	1,38	21,2
Montpellier	1,22	22,4	2,08	15,4	1,24	24,4	1,33	21,6	1,68	19,5	1,34	21,5
Toulouse	1,21	22,7	2,22	14,8	1,24	23,9	1,33	21,6	1,83	18,1	1,35	21,4
Occitanie	1,22	22,5	2,15	15,1	1,24	24,2	1,33	21,6	1,76	18,7	1,35	21,4
Pays de la Loire (Nantes)	1,22	22,6	2,28	14,5	1,24	24,2	1,34	21,5	1,85	18,5	1,37	21,3
Aix-Marseille	1,19	22,6	2,18	14,3	1,28	23,3	1,33	21,2	1,71	19,1	1,35	21,1
Nice	1,17	23,1	2,06	15,6	1,23	24,5	1,29	22,2	1,69	19,5	1,31	22,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,18	22,8	2,13	14,8	1,26	23,8	1,31	21,6	1,71	19,3	1,33	21,5
France hors DROM	1,23	22,4	2,15	15,1	1,24	24,1	1,34	21,4	1,69	19,5	1,36	21,3
Guadeloupe	1,39	21,4	2,41	14,5	1,48	21,8	1,58	19,8	2,02	16,8	1,60	19,6
Guyane	1,45	18,8	2,22	15,1	1,53	19,3	1,63	17,8	2,26	14,6	1,65	17,7
Martinique	1,44	19,5	2,44	13,5	1,57	20,1	1,67	18,0	2,26	15,2	1,71	17,7
Mayotte	1,21	22,2	1,72	18,5	1,16	25,0	1,27	22,2	1,57	19,3	1,28	22,1
La Réunion	1,30	21,4	2,27	14,2	1,32	23,0	1,47	19,9	1,93	17,0	1,49	19,7
DROM	1,33	20,9	2,21	14,9	1,36	22,3	1,49	19,7	1,99	16,6	1,51	19,5
Ensemble public	1,23	22,3	2,15	15,1	1,25	24,0	1,35	21,3	1,71	19,3	1,37	21,2
Privé sous contrat (2)	1,09	25,7	2,08	16,6	1,28	24,2	1,25	23,7	1,77	18,9	1,27	23,4
Ensemble public + privé sous contrat	1,20	22,9	2,14	15,4	1,26	24,0	1,33	21,8	1,72	19,2	1,35	21,6

RERS 2026, DEPP

► Champ : France.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

2. Les données du secteur privé sous contrat ne sont pas ventilées par académie et région académique.

Lecture : à la rentrée 2025, dans les formations en collège (y compris Segpa) du secteur public de l'académie de Clermont-Ferrand, le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires allouées par élève est de 1,26. Le nombre d'élève par structure est de 22,2.

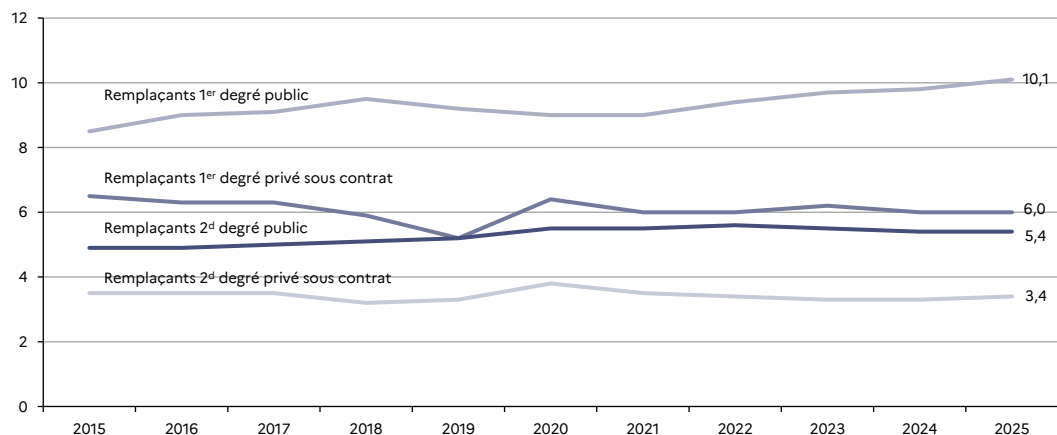
À la rentrée 2025, dans le premier degré public, 32 500 enseignants, fonctionnaires ou non, sont des enseignants **remplaçants**, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants en poste, pour des durées inférieures à l'année (2). Les remplaçants représentent 10 % des enseignants dans le secteur public et 6 % dans le privé sous contrat. Dans le second degré public, 21 000 enseignants, fonctionnaires ou non, sont remplaçants, soit 5 % des enseignants. Les remplaçants représentent 3 % des enseignants du second degré dans le privé sous contrat.

Ceux du premier degré public sont en moyenne âgés de 42,9 ans pour les hommes et de 38,2 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes est homogène, tandis que les femmes sont plus nombreuses en dessous de 30 ans. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés de

39,7 ans pour les hommes comme pour les femmes. Une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, après deux années de légère baisse en 2020 et 2021 (crise sanitaire), la proportion de remplaçants parmi les enseignants atteint en 2025 son niveau le plus élevé depuis 2015 (10 %) (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5 %, elle remonte en 2020 puis se stabilise à 6 %. Dans le second degré public, la proportion de remplaçants parmi les enseignants est stable autour de 5 %. Dans le second degré privé, sur l'ensemble de la période 2015-2025, elle oscille entre 3 % et 4 %, avec un léger pic en 2020.

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants (en %)



► Champ : France, agents en mission d'enseignement, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

Lecture : dans le premier degré public, 8,5 % des enseignants étaient remplaçants en 2015. Ils sont 10,1 % en 2025.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Remplaçants – Voir « Glossaire » pour la méthodologie car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions et non sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

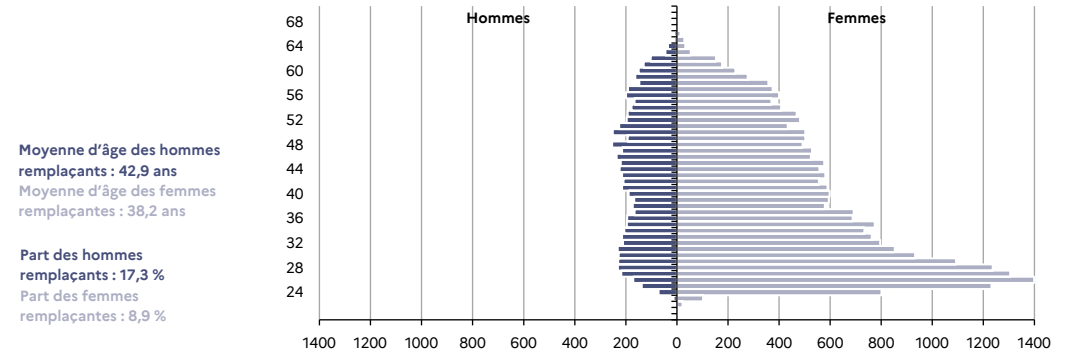
2 Les enseignants remplaçants et leur part parmi l'ensemble des enseignants en 2025-2026

	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)
Enseignement d'élèves du premier degré				
Enseignants fonctionnaires ou assimilés	29 353	9,3		
Enseignants contractuels ou maître délégués	3 170	38,3	2 592	35,0
Total premier degré	32 523	10,1	2 592	6,0
Enseignement d'élèves du second degré				
Agrégés et chaire supérieure	1 205	2,2		
Certifiés et PEPS	7 359	3,2		
Professeurs en lycée professionnel	529	1,1		
Autres enseignants fonctionnaires ou assimilés	21	0,2		
Enseignants contractuels ou maîtres délégués	11 925	27,4	3 239	16,3
Total second degré	21 039	5,4	3 239	3,4

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France, enseignants remplaçants payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2025.
Lecture : 32 523 enseignants du premier degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation (novembre 2025), la majorité de leur temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 10,1 % de l'ensemble des enseignants du premier degré public.

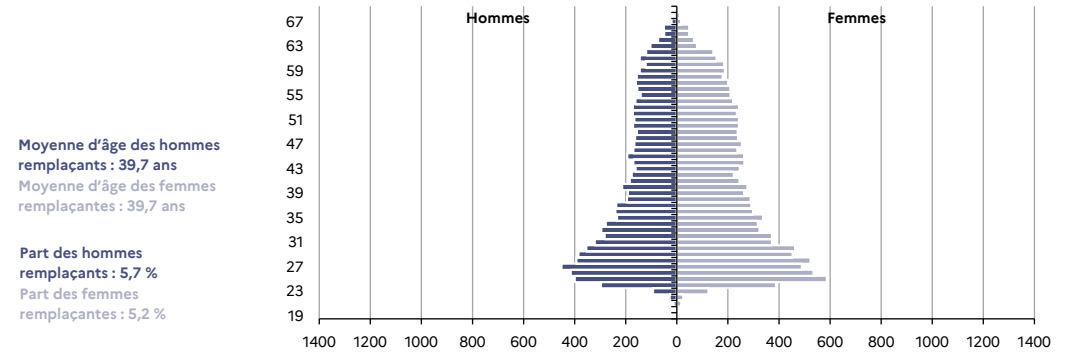
3 Répartition par sexe et âge des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2025-2026



► **Champ :** France, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2025.

Lecture : 1 399 femmes remplaçantes du premier degré sont âgées de 26 ans à la date d'observation (novembre 2025).

4 Répartition par sexe et âge des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2025-2026



► **Champ :** France, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2025.

Lecture : 415 hommes remplaçants du second degré sont âgés de 26 ans à la date d'observation (novembre 2025).

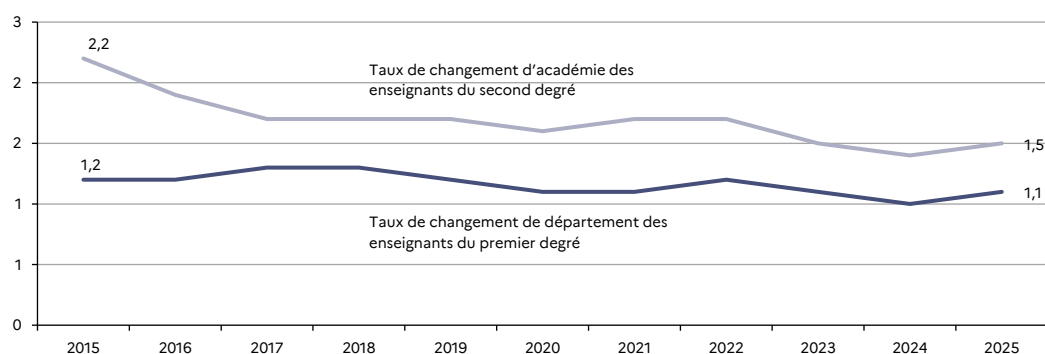
À la rentrée 2025, 1,1 % des enseignants fonctionnaires du premier degré public titulaires ont obtenu une mutation dans un autre département (1). Dans le second degré public, 1,5 % des enseignants titulaires ont changé d'académie d'affectation. Les niveaux sont stables par rapport à 2024. En incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, les taux de mobilité dans les premier et second degrés s'élèvent respectivement à 17 % et 8 % (2).

La **mobilité des enseignants** concerne également les stagiaires, dont la plupart changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant que titulaires : 95 % dans le premier degré et 89 % dans le second degré.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux des enseignants titulaires sont généralement peu dispersés (moins de 2,5 % de mouvements nets pour chaque département) (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré le sont davantage (4). Ils sont négatifs dans les académies de Reims (- 0,4 %), Orléans-Tours (- 0,6 %), Amiens (- 1,8 %), Versailles (- 3,4 %), Créteil (- 4,1 %) ainsi qu'en Guyane (- 1,6 %) et à Mayotte (- 5,0 %). Ils sont positifs dans le reste de la France avec un taux maximal à Bordeaux (1,8 %).

La part des enseignants ayant moins de six ans d'ancienneté dans leur établissement est plus importante en REP, surtout dans les collèges (5). Elle est aussi plus élevée dans les écoles (46 %) que dans les collèges (34 %) et les lycées (de 30 à 32 %).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public (en %)



► Champ : France, fonctionnaires titulaires appartenant à un corps enseignant du public (hors néo-titulaires), rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée et de l'année précédente.

RERS 2026, DEPP

Lecture : entre les rentrées 2024 et 2025, 1,1 % des enseignants titulaires du premier degré ont changé de département, tandis que 1,5 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le bilan social national (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2024 et/ou en novembre 2025, ni ceux des néo-titulaires.

Pour en savoir plus

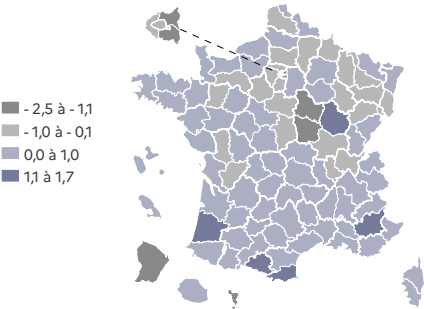
- DEPP, 2026, *Géographie de l'école 2026*, fiche 25, « La mobilité géographique des enseignants ».

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre novembre 2024 et novembre 2025 (en %)

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (1)		Mobilité interdépartementale	Mobilité globale (1)		Mobilité interacadémique	Mobilité globale (1)
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Fonctionnaires titulaires (2)	16,9	6,3	1,1	7,5	3,4	1,5	12,1
Moins de 30 ans	49,8	11,3	2,6	27,0	8,1	8,4	39,8
30-39 ans	24,2	8,6	1,8	13,7	6,2	3,2	19,3
40-49 ans	13,5	6,3	0,8	6,2	3,5	0,9	10,1
50 ans et plus	10,1	4,9	0,6	4,0	2,2	0,6	6,6
Fonctionnaires néo-titulaires (3)	94,7		0,2	88,8		51,1	91,9

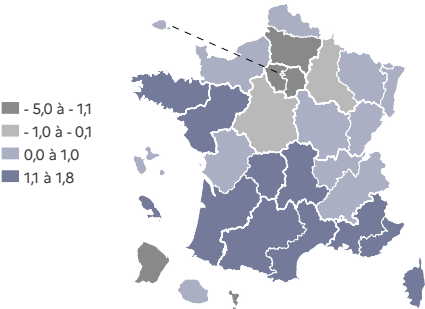
► Champ : France, fonctionnaires titulaires appartenant à un corps enseignant du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2024 et 2025.
1. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2024 et le 30 novembre 2025, rapportée à la population en affectation aux deux dates.
2. Hors néo-titulaires.
3. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2024 et titulaires le 30 novembre 2025.
Lecture : entre les rentrées 2024 et 2025, 16,9 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,3 % ont changé d'établissement. 1,1 % des enseignants du premier degré ont changé de département.

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département entre novembre 2024 et novembre 2025 (en %)



► Champ : France, fonctionnaires titulaires appartenant à un corps enseignant du premier degré public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2024 et 2025.
Lecture : entre les rentrées 2024 et 2025, pour les enseignants du premier degré public, le taux de migration interdépartementale nette de l'Ille-et-Vilaine est de 0,5 %.

4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie entre novembre 2024 et novembre 2025 (en %)



► Champ : France, fonctionnaires titulaires appartenant à un corps enseignant du second degré public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2024 et 2025.
Lecture : entre les rentrées 2024 et 2025, pour les enseignants du second degré public, le taux de migration interacadémique nette de l'académie de Rennes est de 1,2 %.

5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement (en %)

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	11,5	34,6	25,4	28,6	100,0
hors REP ou REP+	11,5	34,2	24,2	30,1	100,0
REP	11,8	37,1	27,7	23,3	100,0
REP+	10,5	33,3	30,8	25,4	100,0
Collèges et Segpa	6,5	27,5	25,4	40,6	100,0
hors REP ou REP+	6,1	25,8	24,7	43,4	100,0
REP	8,4	33,6	26,2	31,8	100,0
REP+	7,1	32,3	30,4	30,2	100,0
Lycées GT	4,9	25,2	26,1	43,9	100,0
Lycées professionnels	5,9	26,3	24,8	43,0	100,0
Lycées polyvalents	5,8	26,3	26,9	40,9	100,0
Autres établissements	38,3	43,9	12,5	5,3	100,0
Ensemble des écoles et établissements	12,5	32,1	23,8	31,5	100,0

► Champ : France, fonctionnaires titulaires appartenant à un corps enseignant du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2024 et en 2025.
Lecture : à la rentrée 2025, 11,5 % des enseignants affectés en écoles, hors REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

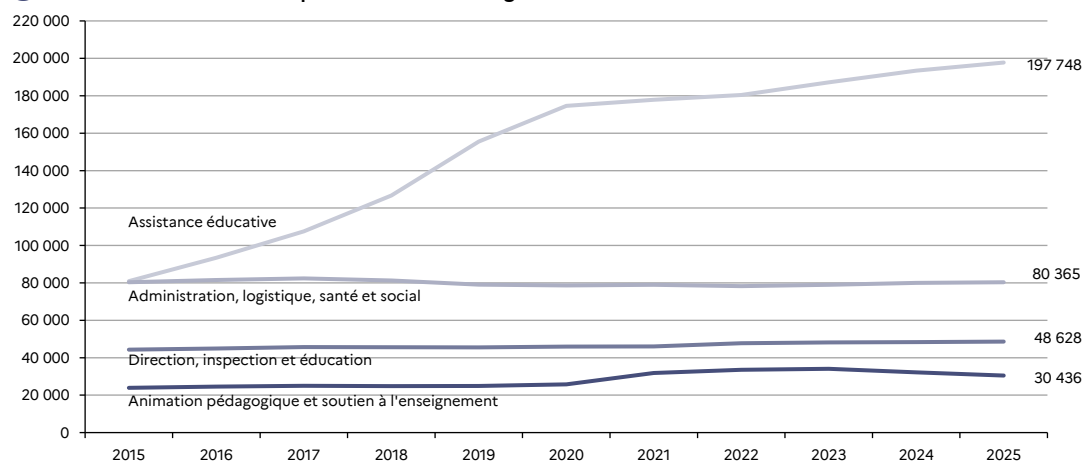
En 2025-2026, 357 200 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1) (2). Parmi elles, 36 % sont fonctionnaires ou assimilés, en raison de la part importante de personnels d'assistance éducative, tous contractuels.

La majorité des personnels non enseignants sont des personnels d'assistance éducative (197 700), dont 137 800 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), 59 400 assistants d'éducation (AED) et 600 assistants prévention et sécurité (APS). Les AED et APS sont en général affectés en établissement du second degré. Les personnels en administration, logistique, santé et social sont 80 400, dont 47 500 affectés en établissement du second degré. Les autres personnels non enseignants effectuent des missions d'animation pédagogique (16 800 personnes) et de soutien à l'enseignement (13 700 personnes) ou de direction, d'inspection (26 000) et d'éducation (22 600).

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative (+144 %), en raison d'un recrutement important d'AESH. Bien moins nombreux, les personnels d'animation pédagogique et de soutien à l'enseignement, stables de 2015 à 2019, ont augmenté de 37 % entre 2019 et 2023, pour se replier ensuite (-11 % depuis 2023). Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs évoluent peu au cours de cette même période.

Au 31 décembre 2024, outre les personnels rémunérés par le ministère, 49 400 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et 88 400 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE) sont affectés dans le public, respectivement dans les écoles du premier degré et dans les collèges et lycées (3) : 80 % sont fonctionnaires, 18 % travaillent à temps partiel. Les femmes, en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins, sont majoritaires (99 % des Atsem et 61 % des ATEE).

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

Lecture : à la rentrée 2025, les personnels d'assistance éducative sont au nombre de 197 748 et les personnels de direction, d'inspection et d'éducation au nombre de 48 628.

Précisions

Personnels non enseignants – Les personnels des corps non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présents dans les systèmes d'information statistiques du ministère, car ils ne sont pas rémunérés par l'éducation nationale. En revanche, les personnels des corps enseignants du public ou du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont inclus dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.
Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2024. Traitement DEPP.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2025-2026

	Écoles élémen- taires et préé- mentaires	Collèges et Segpa	Lycées généraux et techno- logiques	Lycées profes- sionnels	Services départe- mentaux et inspections acadé- miques (1)	Rectorats et admi- nistration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Part de fonction- naires ou assimilés (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	1 097	13	2		8 112	75	765	10 064	99,8
Animation pédagogique du 2 ^d degré public		192	1 935	1 243	194	1 812	703	6 079	66,5
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	218						3	221	92,8
Animation pédagogique du 2 ^d degré privé		1	256	162			1	420	91,0
Animation pédagogique	1 315	206	2 193	1 405	8 306	1 887	1 472	16 784	87,4
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	5 355				3		24	5 382	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	1 085						1	1 086	99,6
Direction d'établissement du 2 ^d degré	15	10 255	3 763	1 317	13	53	129	15 545	99,7
Direction	6 455	10 255	3 763	1 317	16	53	154	22 013	99,8
Inspection du 1 ^{er} degré public	8	2	1		1 500	72	3	1 586	100,0
Inspection du 2 ^d degré public		38	68	24	106	1 949	8	2 193	100,0
Inspection générale de l'éducation nationale						246		246	100,0
Inspection	8	40	69	24	1 606	2 267	11	4 025	100,0
Éducation en internat	116						1	117	100,0
Développement psychologique et socialisation des élèves			1		3 690	108	90	3 889	82,6
Éducation du 1 ^{er} degré public	116		1		3 690	108	91	4 006	83,1
Conseiller principal d'éducation		7 243	4 346	1 470	2		718	13 779	84,1
Éducation en internat				219			1	220	80,9
Développement psychologique et orientation des élèves		1	5		10	4 313	256	4 585	70,7
Éducation du 2 ^d degré public		7 244	4 351	1 689	12	4 313	975	18 584	80,7
Éducation	116	7 244	4 352	1 689	3 702	4 421	1 066	22 590	81,1
Assistance d'éducation		213	20	13		14	1	261	
Accompagnement à la situation handicap		547	1	1	9 217	3 170		12 936	
Assistance éducative du 1 ^{er} degré public		760	21	14	9 217	3 184	1	13 197	
Assistance d'éducation	8	35 032	17 732	6 260	1	106	19	59 158	
Assistance prévention sécurité		382	110	82		1		575	
Accompagnement à la situation handicap	1	569	112	21	4 719	1 679	1	7 102	
Assistance éducative du 2 ^d degré public	9	35 983	17 954	6 363	4 720	1 786	20	66 835	
Assistance éducative interdegres public ou référent (3)	2	37	23		103 278	14 376		117 716	
Assistance éducative	11	36 780	17 998	6 377	117 215	19 346	21	197 748	
Administration	154	16 075	13 155	3 278	7 858	14 846	1 208	56 574	85,5
Santé et accompagnement social	8	5 630	2 179	827	3 961	488	7	13 100	86,7
Logistique technique et de services		396	5 831	86	325	3 935	118	10 691	77,4
Administration, logistique, santé et social	162	22 101	21 165	4 191	12 144	19 269	1 333	80 365	84,7
Soutien à l'enseignement	3 742	4 593	3 813	631	810	61	2	13 652	0,6
Ensemble	11 809	81 219	53 353	15 634	143 799	47 304	4 059	357 177	35,6

RERS 2026, DEPP

- **Champ :** France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).
1. Les personnels contractuels, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, notamment dans les services départementaux ou aux rectorats.
 2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.
 3. Cette catégorie est constituée d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ils sont recrutés par le recteur ou son délégataire, ou par le chef d'établissement de l'EPL mutualisateur. Leur affectation administrative est rarement en établissement.
- Lecture :** à la rentrée 2025, les personnels d'animation pédagogique sont 16 784, dont 87,4 % de titulaires ou assimilés.

3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2024-2025

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
Atsem (1)	49 364	99,2	28,8	47,8	40,4
Fonctionnaires	39 383	99,4	27,1	49,9	44,3
Contractuels	9 981	98,7	35,3	39,5	33,0
ATEE (2)	88 409	61,0	11,3	50,2	48,4
Fonctionnaires	71 176	60,3	8,8	51,8	49,6
Contractuels	17 233	63,8	21,5	44,0	43,2
Ensemble	137 773	74,7	17,6	49,0	48,3

RERS 2026, DEPP

- **Champ :** France (hors Mayotte), public, agents en activité au 31 décembre 2024.
1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
 2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.
 3. Not considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90 %.
- Lecture :** à la rentrée 2024, parmi les 49 364 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) exerçant au sein des établissements du premier degré public, 28,8 % sont à temps partiel. 99,2 % sont des femmes, âgées en moyenne de 47,8 ans.

En 2024, un enseignant de l'éducation nationale rémunéré au titre de l'enseignement scolaire, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 3 000 euros nets par mois : 3 090 euros pour les fonctionnaires et assimilés et 2 130 euros pour les contractuels et maîtres délégués (1). Pour les fonctionnaires et assimilés, si tous travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, ils percevraient alors 3 180 euros nets en équivalent temps plein (EQTP).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles perçoivent un salaire net moyen de 2 880 euros, correspondant à un salaire brut de 3 580 euros (2). Ce dernier se compose d'un traitement indiciaire brut (TIB) moyen de 2 960 euros, auquel s'ajoutent 560 euros de primes et 60 euros d'indemnité de résidence (IR) et supplément familial de traitement (SFT).

Parmi les enseignants fonctionnaires du second degré public, les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP) sont rémunérés suivant la même grille : les TIB moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de quotité travaillée et d'ancienneté. Les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes que les professeurs des écoles : en moyenne 770 euros par mois pour les certifiés, 1 030 euros pour les agrégés et 2 460 euros pour les professeurs de chaire supérieure.

Ces derniers sont les enseignants les mieux rémunérés, avec un salaire net moyen de 6 190 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public (3). Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 610 euros, soit 270 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants fonctionnaires (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 3 010 euros nets par mois, contre 3 370 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que ceux du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante fonctionnaire gagne 89 % de la rémunération d'un enseignant fonctionnaire. Le rapport est le même dans le privé sous contrat. Les femmes enseignent davantage à temps partiel et sont moins avancées dans leur carrière que les hommes. Le niveau et la part des primes sont également moins élevés pour les femmes, notamment en raison de la surreprésentation des hommes dans les directions des écoles dans le premier degré et la moins grande propension des femmes à effectuer des heures supplémentaires dans le second degré.

Précisions

Avertissement - Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les niveaux de salaire diffusés dans cette édition ne sont pas directement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Dans le cadre de ces changements, le calcul de la décomposition des éléments du salaire brut (TIB, IR, SFT et primes) ainsi que du salaire net en EQTP n'a été possible que pour les fonctionnaires et assimilés titulaires. En revanche, ce calcul n'est pas opérationnel pour l'ensemble des contractuels et maîtres délégués.

Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut (TIB), de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations retraites), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple, une personne présente six mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2025-2026*, à paraître.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.48.
- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Les enseignantes perçoivent 14 % de moins que les enseignants », *Éducation & formations*, n° 96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé ? », *Éducation & formations*, n° 92, DEPP.

1 La rémunération mensuelle des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2024 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants fonctionnaires et assimilés	3 830	3 070	60	710	18,4	3 090	2 240	4 060	0,89	3 180
Enseignants du premier degré	3 560	2 940	60	560	15,7	2 850	2 140	3 660	0,92	2 940
Enseignants du second degré	4 080	3 180	60	840	20,6	3 310	2 380	4 310	0,93	3 400
Professeurs contractuels et maîtres délégués	2 640					2 130	1 390	2 830	0,91	
Ensemble des enseignants (public + privé sous contrat)	3 720					3 000	2 060	4 010	0,91	

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, public + privé sous contrat, enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire en 2024.

1. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les agents sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

Lecture : en 2024, les enseignants fonctionnaires et assimilés perçoivent un salaire brut mensuel moyen de 3 830 euros dont 3 070 euros relèvent du traitement indiciaire brut, 710 euros des primes et indemnités et 60 euros de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT). Les 10 % des enseignants fonctionnaires et assimilés les moins bien rémunérés perçoivent au plus 2 240 euros nets mensuels tandis que les 10 % les mieux rémunérés perçoivent au moins 4 060 euros nets. En moyenne, les femmes gagnent 89 % de la rémunération de leurs homologues de sexe masculin.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

2 La rémunération mensuelle des enseignants fonctionnaires en 2024 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants fonctionnaires du premier degré public	3 580	2 960	60	560	15,7	2 880	2 170	3 680	0,93	2 960
Professeurs des écoles	3 580	2 960	60	560	15,7	2 880	2 170	3 680	0,93	2 960
Enseignants fonctionnaires du second degré public	4 140	3 230	60	850	20,5	3 370	2 410	4 380	0,93	3 450
Professeurs de chaire supérieure	7 370	4 810	100	2 460	33,4	6 190	4 840	7 600	0,90	6 200
Professeurs agrégés	4 910	3 800	80	1 030	20,9	4 010	2 900	5 080	0,94	4 110
Professeurs certifiés	3 920	3 090	50	770	19,7	3 180	2 340	4 050	0,95	3 270
Professeurs d'EPS	3 970	3 080	60	830	20,8	3 230	2 420	4 040	0,99	3 300
Professeurs en lycée professionnel	4 200	3 210	60	930	22,1	3 430	2 620	4 310	0,95	3 480
Ensemble des enseignants fonctionnaires	3 860	3 090	60	710	18,3	3 120	2 250	4 100	0,89	3 210

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, public, enseignants fonctionnaires rémunérés au titre de l'enseignement scolaire en 2024.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

3 La rémunération mensuelle des enseignants assimilés titulaires en 2024 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Enseignants assimilés titulaires du premier degré privé	3 370	2 780	60	520	15,5	2 610	1 860	3 350	0,90	2 770
Professeurs des écoles	3 370	2 780	60	520	15,5	2 610	1 860	3 350	0,90	2 770
Enseignants assimilés titulaires du second degré privé	3 830	2 970	50	810	21,1	3 010	2 260	3 860	0,93	3 130
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	5 020	3 860	90	1 080	21,4	3 950	3 010	5 050	0,90	4 040
Professeurs certifiés	3 730	2 910	50	770	20,7	2 920	2 200	3 730	0,94	3 050
Professeurs d'EPS	3 770	2 960	60	760	20,2	2 960	2 360	3 670	0,98	3 040
Professeurs en lycée professionnel	4 030	3 030	50	950	23,6	3 170	2 420	4 020	0,93	3 270
Ensemble des enseignants assimilés titulaires	3 670	2 910	60	710	19,3	2 870	2 100	3 750	0,89	3 000

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, privé sous contrat, enseignants assimilés titulaires rémunérés au titre de l'enseignement scolaire en 2024.

1. Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

En 2024, un personnel non enseignant, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 1 810 euros nets par mois : 3 140 euros pour les fonctionnaires et 1 200 euros pour les contractuels (1). Si tous les fonctionnaires travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors ils percevraient 3 210 euros nets en équivalent temps plein (EQTP) : 3 850 euros pour les agents de catégorie A, 2 520 euros pour ceux de catégorie B et 2 110 pour ceux de catégorie C.

Les fonctionnaires non enseignants de catégorie A perçoivent un salaire net moyen de 3 780 euros, correspondant à un salaire brut de 4 640 euros (2). Ce dernier se compose d'un traitement indiciaire brut (TIB) moyen de 3 450 euros, auquel s'ajoutent 1 130 euros de primes et 60 euros d'indemnité de résidence (IR) et supplément familial de traitement (SFT). La catégorie A se distingue par une forte hétérogénéité des salaires. Ainsi, les personnels d'encadrement ont un salaire net mensuel moyen de 4 960 euros tandis que celui des personnels d'éducation s'établit à 3 060 euros.

Les personnels de catégories B et C perçoivent un salaire net moyen de respectivement 2 470 euros et 2 050 euros (3). Au sein de chaque catégorie, le TIB moyen des personnels ASS et ITRF est proche : en moyenne 2 160 euros pour les catégories B et 1 950 euros pour les catégories C. Les fonctionnaires de catégorie B se distinguent des deux autres catégories par un poids des primes plus important, en moyenne de 27 %.

Parmi les personnels non enseignants, les femmes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une femme gagne 76 % de la rémunération d'un homme. Cet écart de rémunération est plus marqué pour les personnels de catégorie A (81 % du salaire de leurs homologues) que pour les personnels de catégories B et C (96 et 97 %) et les contractuels (91 %).

Précisions

Avertissement - Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les niveaux de salaire diffusés dans cette édition ne sont pas totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Dans le cadre de ces changements, le calcul de la décomposition des éléments du salaire brut (TIB, IR, SFT et primes) ainsi que du salaire net en EQTP n'a été possible que pour les fonctionnaires et assimilés titulaires. En revanche, ce calcul n'est pas opérationnel pour l'ensemble des contractuels et maîtres délégués.

Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut (TIB), de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations retraite), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple, une personne présente six mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2025-2026*, à paraître.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

1 La rémunération mensuelle des personnels non enseignants en 2024 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Fonctionnaires non enseignants	3 860	2 870	50	940	24,3	3 140	1 920	4 880	0,78	3 210
Catégorie A	4 640	3 450	60	1 130	24,4	3 780	2 470	5 420	0,81	3 850
Catégorie B	3 020	2 160	40	820	27,1	2 470	2 030	2 990	0,96	2 520
Catégorie C	2 520	1 950	40	540	21,2	2 050	1 740	2 440	0,97	2 110
Contractuels non enseignants	1 490					1 200	860	1 610	0,91	
AED-AESH	1 410					1 140	850	1 510	0,93	
Autres contractuels	2 380					1 920	1 290	2 560	0,83	
Ensemble des personnels non enseignants	2 230					1 810	930	3 480	0,76	

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, public, personnels non enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire en 2024.

1. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les personnels non enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les agents sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80 % rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8)).

Lecture : en 2024, les fonctionnaires non enseignants perçoivent un salaire brut mensuel moyen de 3 860 euros dont 2 870 euros relèvent du traitement indiciaire brut (TIB), 940 euros des primes et indemnités et 50 euros de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT). Les 10 % des fonctionnaires non enseignants les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 920 euros nets mensuels tandis que les 10 % les mieux rémunérés perçoivent au moins 4 880 euros nets. En moyenne, les fonctionnaires non enseignants de sexe féminin gagnent 78 % de la rémunération de leurs homologues de sexe masculin.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

2 La rémunération mensuelle des fonctionnaires non enseignants de catégorie A en 2024 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels d'encadrement	6 100	4 510	70	1 520	24,9	4 960	3 750	6 320	0,93	4 960
Personnels de direction	5 790	4 470	70	1 250	21,6	4 690	3 640	5 970	0,94	4 690
Personnels d'inspection	6 130	4 450	70	1 620	26,4	5 010	4 190	5 850	0,96	5 010
Personnels d'encadrement supérieur	8 980	5 040	100	3 840	42,8	7 470	5 470	10 080	0,96	7 480
Personnels d'éducation	3 790	3 110	50	630	16,6	3 060	2 330	3 870	0,94	3 120
Conseillers principaux d'éducation	3 830	3 100	50	680	17,8	3 110	2 380	3 910	0,95	3 150
Psychologues de l'éducation nationale	3 710	3 120	50	530	14,3	2 980	2 270	3 750	0,94	3 070
Personnels ASS	4 150	2 880	60	1 210	29,2	3 400	2 410	4 680	0,83	3 520
Filière administrative	4 770	3 050	60	1 660	34,7	3 930	2 940	5 140	0,94	3 960
Filière sociale et de santé	3 660	2 740	60	860	23,6	2 980	2 260	3 870	0,95	3 160
Personnels ITRF	4 720	3 120	70	1 530	32,4	3 890	2 830	5 290	0,96	3 960
Ensemble des personnels non enseignants de catégorie A	4 640	3 450	60	1 130	24,4	3 780	2 470	5 420	0,81	3 850

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, public, fonctionnaires non enseignants de catégorie A rémunérés au titre de l'enseignement scolaire en 2024.

Lecture : Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

3 La rémunération mensuelle des fonctionnaires non enseignants de catégories B et C en 2024 (en euros)

	Salaire brut					Salaire net				
	Montant	Traitement indiciaire brut	IR - SFT	Primes et indemnités		Moyenne	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (1)
				Montant	Part dans le salaire brut (en %)					
Personnels non enseignants de catégorie B	3 020	2 160	40	820	27,1	2 470	2 030	2 990	0,96	2 520
Personnels ASS (filière administrative)	3 020	2 160	40	820	27,2	2 470	2 040	3 000	0,96	2 520
Personnels ITRF	2 980	2 180	40	760	25,6	2 430	2 030	2 920	0,92	2 480
Personnels non enseignants de catégorie C	2 520	1 950	40	540	21,2	2 050	1 740	2 440	0,97	2 110
Personnels ASS (filière technique)	2 540	1 950	40	550	21,8	2 060	1 760	2 460	0,97	2 130
Personnels ITRF	2 460	1 950	40	470	19,1	1 980	1 700	2 300	0,94	2 050
Ensemble des personnels non enseignants de catégories B et C	2 730	2 040	40	650	23,9	2 220	1 810	2 800	0,96	2 280

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte, public, fonctionnaires non enseignants de catégories B et C rémunérés au titre de l'enseignement scolaire en 2024.

Lecture : Voir [1] supra.

Note : en raison des arrondis, la somme des éléments composant le salaire brut n'est pas toujours égale au montant du salaire brut affiché.

En 2024-2025, les effectifs des enseignants en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France atteignent 93 900 personnes, contre 91 300 en 2005-2006, soit une hausse de 2,9 % au cours de la période (1). Les enseignants se répartissent en trois catégories : 55 400 enseignants-chercheurs titulaires ou stagiaires (59 %), comprenant les maîtres de conférences (MCF) et les professeurs des universités (PU) ; 12 600 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (13 %) ; et 25 800 enseignants contractuels (27 %), dont la moitié sont des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement ou des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) (2).

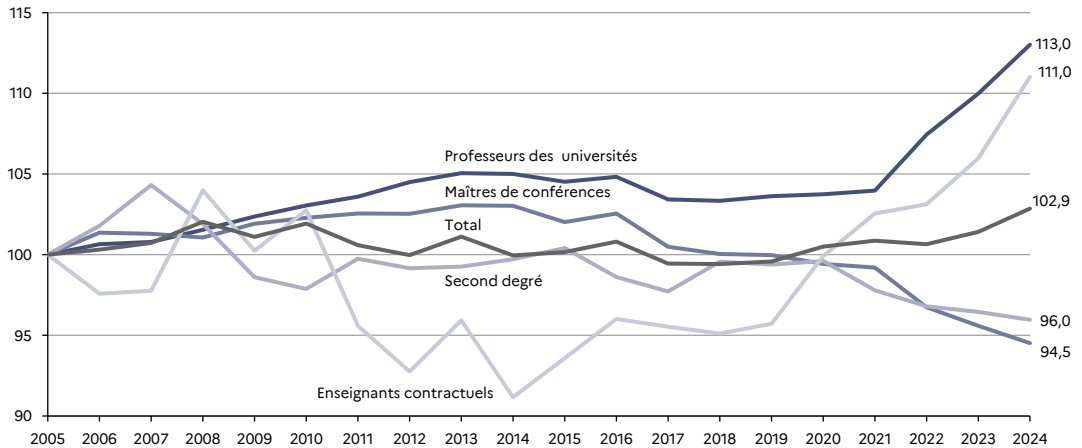
Depuis 2005, les effectifs des professeurs des universités enregistrent le taux de croissance le plus élevé (+ 13,0 %), suivis des enseignants contractuels (+ 11,0 %), alors que les effectifs des MCF et des

enseignants du second degré reculent (respectivement - 5,5 % et - 4,0 %).

Les effectifs les plus importants sont en sciences (36 %), devant les lettres (29 %), puis le droit et la santé (14 % chacun). En sciences, les enseignants-chercheurs sont majoritaires (71 %), contre 12 % d'enseignants du second degré et 17 % de contractuels. En lettres, les enseignants-chercheurs représentent 53 % des effectifs, les enseignants du second degré 24 % et les contractuels 23 %. Dans les disciplines de santé, la part des PU est plus importante que celle des MCF (38 % contre 22 %), alors que les PU sont proportionnellement moins nombreux, toutes disciplines confondues (23 % contre 36 %).

Ces enseignants exercent principalement dans les universités, les instituts nationaux polytechniques et les universités de technologie, qui regroupent 92 % des effectifs.

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2005-2006 (base 100 en 2005-2006)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.
Lecture : l'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 2,9 % entre 2005 et 2024.

RERS 2026, DEPP, DGRH

Précisions

Discipline - Les disciplines sont issues des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques ; la discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels) - Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et les doctorants contractuels (catégorie créée par un décret du 25 avril 2009, remplaçant celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011) sont des enseignants contractuels.

Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques, personnels enseignants du supérieur de type « second degré » - Voir « Glossaire ».

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2024-2025

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 655	17	137	2 809
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	4 878	39	175	5 092
	Enseignants du second degré	1 743	34	36	1 813
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 702	1	132	1 835
	Enseignants associés	685	20	68	773
	Autres enseignants contractuels (5)	963	29		992
	Total	12 626	140	548	13 314
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 417	16	207	4 640
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 529	46	328	9 903
	Enseignants du second degré	6 267	221	174	6 662
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 772	4	194	2 970
	Enseignants associés	719	21	40	780
	Autres enseignants contractuels (5)	2 226	98	83	2 407
	Total	25 930	406	1 026	27 362
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 810	851	176	8 837
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	13 660	1 286	255	15 201
	Enseignants du second degré	3 657	346	100	4 103
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 156	324	153	4 633
	Enseignants associés	340	26	26	392
	Autres enseignants contractuels (5)	713	148		861
	Total	30 336	2 981	710	34 027
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	5 039			5 039
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 879		2	2 881
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	131		2	133
	Enseignants associés	646		1	647
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 556			4 556
	Autres enseignants contractuels (5)	103			103
	Total	13 354		5	13 359
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	86	1	483	570
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	119		330	449
	Total	205	1	813	1 019
Non renseignée	Enseignants du second degré	41	9	8	58
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 323	138	153	2 614
	Enseignants associés	277	10	18	305
	Autres enseignants contractuels (5)	1 488	274	38	1 800
	Total	4 129	431	217	4 777
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	20 007	885	1 003	21 895
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	31 065	1 371	1 090	33 526
	Enseignants du second degré	11 708	610	318	12 636
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	11 084	467	634	12 185
	Enseignants associés	2 667	77	153	2 897
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 556			4 556
	Autres enseignants contractuels (5)	5 493	549	121	6 163
Total		86 580	3 959	3 319	93 858

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

Lecture : en 2024-2025, 2 655 professeurs en droit (titulaires ou stagiaires) étaient en activité dans les universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie.

Note : les catégories « doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER », « enseignants associés » et « chefs de clinique, AHU, PHU » sont des enseignants contractuels.

RERS 2026, DEPP, DGRH

En 2024, l'enseignement supérieur public compte 91 800 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), dont 58 400 titulaires et 33 400 contractuels sur missions permanentes (1).

Les filières les plus représentées sont la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et la filière administrative (respectivement 81 % et 13 % des effectifs). Les personnels des bibliothèques et la filière sociale et de santé constituent 5 % et 1 % des personnels non enseignants. La grande majorité des contractuels sur missions permanentes relève de la filière ITRF (91 %).

La part des agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (42 %

des agents de cette filière) que dans la filière administrative (27 %). À l'inverse, la part des agents rattachés à la catégorie C est plus élevée dans la filière administrative (44 %) que dans la filière ITRF (30 %). Toutes filières confondues, les titulaires sont aussi nombreux en catégorie A, B ou C, alors que la part des contractuels sur missions permanentes de catégorie A (46 %) est plus élevée que celle des contractuels de catégorie B (24 %) et C (30 %).

Les femmes représentent 64 % des BIATSS, mais cette part varie selon les filières. Elles sont plus nombreuses dans la filière sociale et de santé (89 %) et la filière administrative (80 %), tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (60 %).

Précisions

Le personnel titulaire recensé dans cette fiche est le personnel en activité en 2024, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires «Formations supérieures et recherche universitaire» (P 150) et «Vie étudiante» (P 231).

Les contractuels présentés sont ceux de droit public sur missions permanentes, hors contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs correspondent aux personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au 31 décembre 2024, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

DGRH : annuaires Poppee Itrf, Poppee Bib au 1^{er} février 2025.

DGRH : enquête ANT annuelle menée par la DGRH sur les agents contractuels en fonction au 31/12/2024 dans les établissements d'enseignement supérieur (RCE et non RCE).

Direction de l'encadrement - Bureau des études de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation - Bases de gestion des emplois fonctionnels et administrateurs de l'État.

1 Personnels BIATSS rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2024

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs de l'État	240		240	55,8		55,8
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	279		279	38,0		38,0
		Attachés d'administration de l'État	1 929	637	2 566	68,5	59,8	66,4
		Total catégorie A	2 448	637	3 085	63,8	59,8	63,0
	B	Secrétaires administratifs	2 895	528	3 423	84,9		85,1
	C	Adjoint administratifs	4 248	843	5 091	87,8	81,9	86,8
Total ADM			9 591	2 008	11 599	80,8	76,0	80,0
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	104	1	105	64,4	100,0	64,8
		Conservateurs des bibliothèques	677	22	699	67,8	77,3	68,1
		Bibliothécaires	531	73	604	74,6	67,1	73,7
		Total catégorie A	1 312	96	1 408	70,3	69,8	70,2
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 497	132	1 629	77,5		77,3
	C	Magasiniers	1 505	251	1 756	62,2	67,3	62,9
Total BIB			4 314	479	4 793	70,0	69,9	70,0
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 802	2 786	5 588	39,8	48,2	44,0
		Ingénieurs d'études	9 670	8 079	17 749	53,5	62,7	57,7
		Assistants ingénieurs	4 459	3 236	7 695	55,1	67,6	60,4
		Total catégorie A	16 931	14 101	31 032	51,7	60,9	55,9
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	13 809	7 368	21 177	61,7	68,4	64,1
	C	Adjoint techniques de recherche et de formation (3)	13 228	8 882	22 110	61,1	64,6	62,5
Total ITRF			43 968	30 351	74 319	57,7	63,8	60,2
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention		355	355		79,7	79,7
		Infirmiers	199	121	320	95,0	91,7	93,8
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	44	23	67	97,7	91,3	95,5
		Assistants de service social des administrations de l'État	241	112	353	96,3	89,3	94,1
		Total catégorie A	484	611	1 095	95,9	84,3	89,4
	B	Infirmiers (catégorie B)	3		3	100,0		100,0
Total SS			487	611	1 098	95,9	84,3	89,4
Total catégorie A			21 175	15 445	36 620	55,3	61,8	58,0
Total catégorie B			18 204	8 028	26 232	66,7	69,7	67,6
Total catégorie C			18 981	9 976	28 957	67,2	66,1	66,8
Ensemble			58 360	33 449	91 809	62,7	65,0	63,5

► Champ : France.

RERS 2026, DEPP, DGRH

- Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles L. 332-1 à L. 332-21 et L. 352-4 du Code général de la fonction publique, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du Code de l'éducation et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. Les effectifs recensés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au 31/12/2024, quelle que soit la durée de leur contrat.
- Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.
- Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

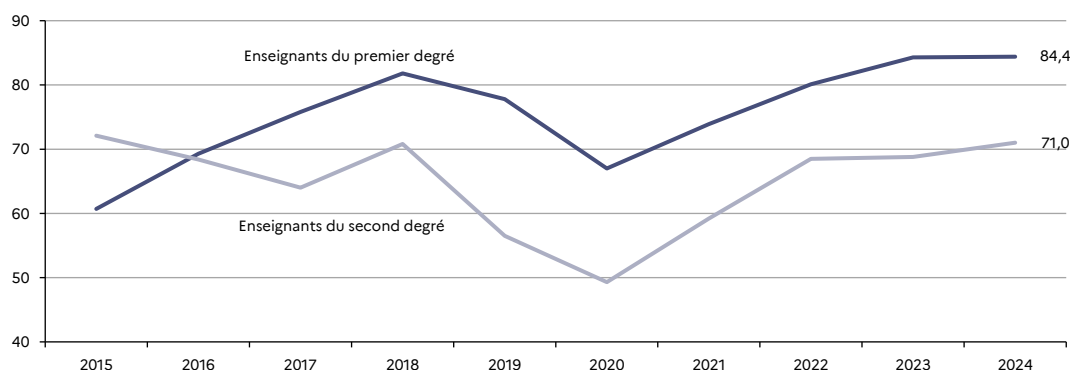
Lecture : en 2024, les personnels BIATSS de catégorie A, issus de la filière administrative, dont encadrement, sont 3 085, et 63,0 % d'entre eux sont des femmes.

Dans le secteur public, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté régulièrement entre les rentrées 2015 et 2018, passant de 61 % à 82 % en quatre ans (1). Il a diminué ensuite, jusqu'à 67 % au cours de l'année scolaire 2020-2021, principalement en raison des deux années de crise sanitaire qui ont eu des conséquences sur les activités de formation. Depuis, ce taux remonte fortement pour atteindre 84 % en 2023-2024 et 2024-2025.

Le taux d'accès à la formation des enseignants du second degré est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 72 % en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 71 % en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, ce taux a baissé durant les années de crise sanitaire (jusqu'à 49 % au cours de l'année scolaire 2020-2021) avant de remonter fortement jusqu'en 2022-2023 (69 %). Il croît faiblement ensuite pour atteindre 71 % en 2024-2025.

En 2024-2025, 301 000 enseignants du premier degré public et 305 000 enseignants du second degré public se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 273 300 et 276 100 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (95 %). Dans le second degré, c'est le cas des enseignants documentalistes avec un taux d'accès de 91 %. Par ailleurs, 18 200 directeurs d'école ou d'établissement du second degré et 18 300 **personnels d'éducation** ont eu accès à un module de formation. Dans le second degré, l'accès à la formation diffère selon les groupes de disciplines : 71 % des enseignants dans le domaine des services ont suivi une formation, contre 74 % des enseignants dans le domaine de la production et 70 % des enseignants des disciplines générales (3).

1 Évolution du taux d'accès en formation (en %)



► Champ : France, ensemble des personnels en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et second degré public.

Lecture : en 2024-2025, 84,4 % des enseignants du premier degré public ont accédé à au moins un module de formation.

RERS 2026, DEPP

Précisions

La **formation continue des personnels** peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration) ou présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les **données de la formation continue** sont mises en regard des personnels de l'éducation nationale (cf. fiche 9.01). En sont déduits le taux d'inscription (rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée) et le taux d'accès (rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée).

Personnels de l'éducation – Voir « Glossaire » à « Missions des personnels ».

Regroupement des disciplines – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 9.10.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.
- Note d'Information : 25.65.

Source

DEPP, exploitation données GAIA, année scolaire 2024-2025 et panel des agents issus de BSA, novembre 2024.

2 La formation continue en 2024 selon les missions

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du premier degré	300 996	93,0	273 287	84,4
Enseignement en classe préélémentaire	71 943	94,1	63 969	83,7
Enseignement en classe élémentaire	149 343	93,9	135 305	85,1
Enseignement et direction d'école simultanés	36 353	98,5	34 973	94,8
Remplacement	27 631	86,8	24 748	77,8
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	15 726	80,4	14 292	73,1
Enseignement du second degré	305 007	78,4	276 146	71,0
Enseignement sur classes attitrées	277 146	78,3	251 106	71,0
Agrégés et chaires supérieures	38 047	71,6	34 122	64,2
Certifiés et PEPS	169 754	78,5	154 121	71,3
Professeurs de lycée professionnel	39 283	81,5	35 636	73,9
Enseignants non titulaires	25 131	83,1	22 648	74,9
Autres titulaires	4 931	80,8	4 579	75,1
Remplacement	15 342	73,1	13 324	63,5
Documentation	8 613	96,2	8 139	90,9
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 906	75,3	3 577	69,0
Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation				
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissement du second degré	19 789	94,2	18 176	86,5
Éducation	20 076	89,6	18 296	81,7

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France, ensemble des personnels en activité et rémunérés au 30 novembre 2024, dans le premier et second degré public.

Lecture : en 2024-2025, 300 996 enseignants du premier degré public se sont inscrits à au moins un module de formation, soit 93,0 % d'entre eux.

3 Les enseignants du second degré en formation continue en 2024 selon le groupe de discipline

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Disciplines générales	213 624	77,6	193 790	70,4
Philosophie	2 781	67,8	2 426	59,2
Lettres	45 539	80,3	41 454	73,1
dont : lettres modernes	29 007	79,8	26 408	72,6
lettres classiques	5 090	78,6	4 588	70,9
Langues	41 316	74,8	36 972	66,9
dont : allemand	4 331	81,9	3 982	75,3
anglais	22 891	73,3	20 380	65,2
espagnol	11 082	73,2	9 876	65,2
Histoire-géographie	22 551	78,3	20 636	71,6
Sciences économiques et sociales	3 344	79,6	3 050	72,6
Mathématiques	35 309	76,9	32 472	70,7
Physique-chimie	15 575	73,0	13 875	65,0
Biologie-géologie	14 059	84,2	12 937	77,5
Éducation musicale	5 066	81,5	4 487	72,2
Arts plastiques	5 576	87,3	5 018	78,6
Éducation physique et sportive	22 508	75,8	20 463	69,0
Domaines de la production	34 776	81,9	31 463	74,1
Domaines des services	22 647	79,1	20 207	70,6

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France, ensemble des personnels en activité et rémunérés au 30 novembre 2024, dans le second degré public.

Lecture : en 2024-2025, 213 624 enseignants en disciplines générales se sont inscrits à au moins un module de formation, soit 77,6 % d'entre eux.

Dans le cadre de l'enquête internationale Talis menée en 2024, les enseignants d'école élémentaire ont répondu à des questions portant sur leur formation. En France, 60 % estiment que leur formation initiale leur a permis d'avoir une compréhension approfondie des matières enseignées et 30 % qu'elle leur a donné des idées pour gérer de manière efficace le comportement des élèves en classe. Quatre sur dix considèrent que leur formation initiale était de grande qualité et qu'il y avait un bon équilibre entre les aspects théoriques et les aspects pratiques de l'enseignement, proportions les moins élevées au niveau international (1). Plus généralement, au niveau international, la France a les proportions parmi les plus faibles d'enseignants ayant une appréciation positive des apports de leur formation initiale et se sentant bien préparés aux différents aspects de l'enseignement. Par exemple, 35 % se sentent bien préparés au contenu des matières enseignées et 7 % au soutien du développement socio-émotionnel des élèves (2).

Au cours des douze mois précédant l'enquête, 74 % des enseignants ont suivi des activités de formation continue portant sur la connaissance et compréhension des matières enseignées, 78 % concernant la pédagogie dans les matières enseignées et 35 % concernant l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers, des proportions relativement stables par rapport à 2018 (3).

C'est sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et la gestion du comportement des élèves en classe que les proportions d'enseignants déclarant un besoin élevé de formation professionnelle sont les plus fortes (respectivement 52 % et 35 %, soit 15 points de plus qu'en 2018 pour ce dernier aspect). Ils sont 27 % à exprimer un besoin élevé en ce qui concerne les compétences nécessaires à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'enseignement et l'apprentissage (4).

Précisions

Talis est une enquête internationale sur les pratiques professionnelles, conditions d'exercice et perceptions du métier des enseignants, directeurs d'école ou d'établissement et chefs d'établissement. L'édition 2024 constitue la quatrième édition de cette enquête après celles de 2008, 2013 et 2018. La France prend part à l'enquête depuis 2013 pour le niveau collège et depuis 2018 pour le niveau élémentaire. À l'école élémentaire, les données françaises sont comparées à celles des sept pays de l'OCDE participants disposant de données pouvant être analysées de manière fiable (dont trois pays de l'UE) : Australie, Belgique, Corée du Sud, Espagne, Japon, Slovaquie et Turquie.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.55 ; 25.54.

1 Apports de la formation initiale : comparaison internationale (en %)

Apports de la formation initiale	France	Australie	Belgique	Corée du Sud	Espagne	Japon	Slovénie	Turquie
Elle m'a permis d'avoir une compréhension approfondie de la ou des matières que j'enseigne.	60	63	80	85	61	84	86	87
Elle m'a permis d'avoir suffisamment d'opportunités d'enseignement sur le terrain.	42	60	60	76	47	45	38	69
Elle comportait suffisamment de temps d'observation de classes.	41	62	66	79	51	43	38	76
Elle était globalement de grande qualité.	40	69	76	73	62	61	65	75
Il y avait un bon équilibre entre les aspects théoriques et les aspects pratiques de l'enseignement.	36	54	66	61	42	55	44	67
Elle m'a donné des idées pour gérer de manière efficace le comportement des élèves en classe.	30	47	56	66	45	62	38	86

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d'école élémentaire.

Lecture : en France, 60 % des enseignants d'école élémentaire déclarent être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur formation initiale leur a permis d'avoir une compréhension approfondie de la ou des matières qu'ils enseignent, contre 63 % en Australie.

2 Sentiment de préparation à l'enseignement : comparaison internationale (en %)

Éléments de l'enseignement	France	Australie	Belgique	Corée du Sud	Espagne	Japon	Slovénie	Turquie
Pédagogie générale	44	55	81	63	72	38	50	86
Contenu de certaines ou de toutes les matières que j'enseigne	35	36	74	62	75	40	57	83
Pédagogie propre à certaines ou à toutes les matières que j'enseigne	30	44	75	62	69	38	50	84
Pratiques employées en classe propres à certaines ou à toutes les matières que j'enseigne	28	41	68	60	69	36	37	80
Utilisation de ressources et d'outils numériques pour l'enseignement	14	27	26	47	47	29	19	74
Soutien du développement socio-émotionnel des élèves	7	26	32	49	57	34	27	83
Enseignement en milieu multiculturel ou plurilingue	6	19	23	31	45	12	8	51

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d'école élémentaire.

Lecture : en France, 35 % des enseignants d'école élémentaire déclarent que leur formation initiale les a « assez » ou « beaucoup » aidés à se sentir préparés au contenu de certaines ou de toutes les matières qu'ils enseignent, contre 36 % en Australie.

3 Évolution des contenus abordés dans des activités de formation continue (1) entre 2018 et 2024 (en %)

Contenus abordés	2018	2024
Pédagogie dans la ou les matières que j'enseigne	81	78
Connaissance et compréhension du ou des champs disciplinaires que j'enseigne	70	74
Connaissance des programmes scolaires	62	49
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	35
Pratiques d'évaluation des élèves	53	33
Gestion du comportement des élèves en classe	27	29
Compétences pédagogiques pour l'intégration des ressources et outils numériques dans l'enseignement	n.d.	28
Analyse et exploitation des évaluations des élèves	n.d.	27
Approches pour mettre en œuvre un enseignement individualisé	31	25
Compétences techniques pour l'utilisation des ressources et outils numériques	n.d.	23
Méthodes pour soutenir le développement socio-émotionnel des élèves	n.d.	21
Coopération entre enseignants et parents/responsables légaux	n.d.	19

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France (hors La Réunion et Mayotte), enseignants d'école élémentaire.

1. Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : en France, en 2024, 78 % des enseignants d'école élémentaire déclarent avoir abordé dans des activités de formation continue, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, la pédagogie dans la ou les matières qu'ils enseignent, contre 81 % en 2018.

Note : la formulation de certains items peut varier légèrement d'une édition à l'autre de l'enquête. Ces variations sont sans incidence sur la comparabilité des résultats.

4 Évolution des besoins élevés de formation continue des enseignants entre 2018 et 2024 (en %)

Domaines	2018	2024
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	47	52
Gestion du comportement des élèves en classe	20	35
Compétences techniques pour l'utilisation des ressources et outils numériques	n.d.	33
Méthodes pour soutenir le développement socio-émotionnel des élèves	n.d.	31
Compétences pédagogiques pour l'intégration des ressources et outils numériques dans l'enseignement	n.d.	27
Compétences nécessaires à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'enseignement et l'apprentissage	n.d.	27
Approches pour mettre en œuvre un enseignement individualisé	28	27
Enseignement en milieu multiculturel ou plurilingue	21	23
Pratiques d'évaluation des élèves	15	9
Pédagogie dans la ou les matières que j'enseigne	10	8
Coopération entre enseignants et parents/responsables légaux	n.d.	7
Gestion et administration de l'établissement	6	6
Analyse et exploitation des évaluations des élèves	n.d.	6

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France (hors La Réunion et Mayotte), enseignants d'école élémentaire.

Lecture : en France, en 2024, 52 % des enseignants d'école élémentaire déclarent éprouver de façon « élevée » des besoins de formation continue dans l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 47 % en 2018.

Note : la formulation de certains items peut varier légèrement d'une édition à l'autre de l'enquête. Ces variations sont sans incidence sur la comparabilité des résultats.

Dans le cadre de l'enquête internationale Talis menée en 2024, les enseignants de collège ont répondu à des questions portant sur leur formation. En France, 81 % estiment que leur formation initiale leur a permis d'avoir une compréhension approfondie de la ou des matières qu'ils enseignent et 35 % qu'elle leur a donné des idées pour gérer de manière efficace le comportement des élèves en classe. Ils sont 51 % à considérer que leur formation initiale était de grande qualité et 35 % à dire qu'il y avait un bon équilibre entre les aspects théoriques et les aspects pratiques de l'enseignement, contre 71 % et 53 % pour la moyenne UE (1). De manière générale, en France, les proportions d'enseignants ayant une appréciation positive des apports de leur formation initiale et se sentant bien préparés aux différents aspects de l'enseignement sont inférieures à la moyenne UE. Le contenu des matières enseignées est l'aspect pour lequel ils sont les plus nombreux à se sentir bien préparés (70 %). Le soutien du développement socio-émotionnel des élèves est celui pour lequel ils sont les moins nombreux (10 %) (2).

Au cours des douze mois précédant l'enquête, 39 % des enseignants ont suivi des activités de formation continue portant sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers, soit 9 points de plus qu'en 2018. La proportion d'enseignants ayant abordé les approches pédagogiques individualisées en formation continue est en revanche plus faible qu'en 2018 (31 % contre 41 %) (3). Comme en 2013, l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers demeure le domaine où la proportion d'enseignants qui déclarent des besoins élevés de formation est la plus forte (28 %), en recul toutefois de 6 points par rapport à 2018. En 2024, de nouveaux besoins émergent : 24 % des enseignants de collège déclarent un besoin élevé de formation aux compétences nécessaires à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'enseignement et l'apprentissage et 20 % aux méthodes pour soutenir le développement socio-émotionnel des élèves (4).

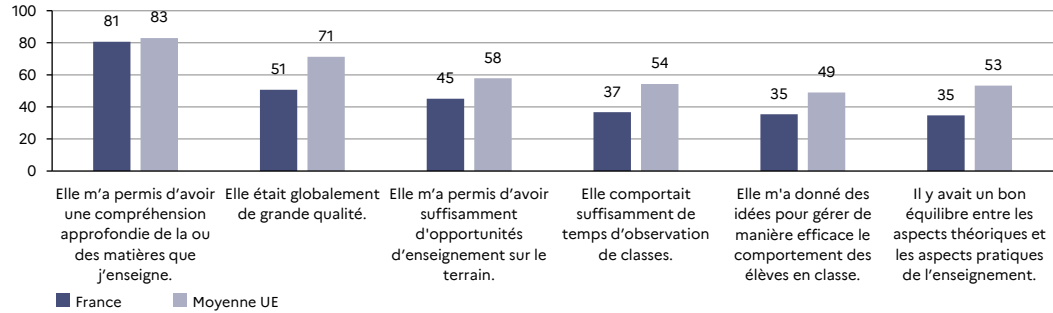
Précisions

Talis est une enquête internationale sur les pratiques professionnelles, conditions d'exercice et perceptions du métier des enseignants, directeurs d'école ou d'établissement et chefs d'établissement. L'édition 2024 constitue la quatrième édition de cette enquête après celles de 2008, 2013 et 2018. La France prend part à l'enquête depuis 2013 pour le niveau collège et depuis 2018 pour le niveau élémentaire. Au collège, les données françaises sont positionnées par rapport à la moyenne des 22 pays de l'Union européenne (UE) participants dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve (« moyenne UE ») : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, France, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie et Suède.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.55 ; 25.54.

1 Apports de la formation initiale : comparaison internationale (en %)



► **Champ :** pays de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants de collège.
Lecture : en France, 81 % des enseignants de collège déclarent être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur formation initiale leur a permis d'avoir une compréhension approfondie de la ou des matières qu'ils enseignent, contre 83 % en moyenne dans 22 pays de l'UE participants (voir « Précisions »).

RERS 2026, DEPP

2 Sentiment de préparation à l'enseignement : comparaison internationale (en %)

Éléments de l'enseignement	France	Moyenne UE
Contenu de certaines ou de toutes les matières que j'enseigne	70	85
Pédagogie propre à certaines ou à toutes les matières que j'enseigne	46	69
Pratiques employées en classe propres à certaines ou à toutes les matières que j'enseigne	39	67
Pédagogie générale	38	64
Utilisation de ressources et d'outils numériques pour l'enseignement	26	46
Enseignement en milieu multiculturel ou plurilingue	12	31
Soutien du développement socio-émotionnel des élèves	10	43

► **Champ :** pays de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants de collège.
Lecture : en France, 10 % des enseignants de collège déclarent que leur formation initiale les a « assez » ou « beaucoup » aidés à se sentir préparés au soutien du développement socio-émotionnel des élèves, contre 43 % en moyenne dans 22 pays de l'UE participants (voir « Précisions »).

RERS 2026, DEPP

3 Évolution des contenus abordés dans des activités de formation continue (1) entre 2013 et 2024 (en %)

Contenus abordés	2013	2018	2024
Pédagogie dans la ou les matières que j'enseigne	63	69	56
Connaissance et compréhension du ou des champs disciplinaires que j'enseigne	51	59	53
Pratiques d'évaluation des élèves	51	63	41
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	23	30	39
Compétences pédagogiques pour l'intégration des ressources et outils numériques dans l'enseignement	n.d.	n.d.	38
Connaissance des programmes scolaires	46	59	35
Compétences techniques pour l'utilisation des ressources et outils numériques	n.d.	n.d.	33
Approches pour mettre en œuvre un enseignement individualisé	29	42	31
Gestion du comportement des élèves en classe	23	24	25
Analyse et exploitation des évaluations des élèves	n.d.	n.d.	20
Méthodes pour soutenir le développement socio-émotionnel des élèves	n.d.	n.d.	20
Coopération entre enseignants et parents/responsables légaux	n.d.	n.d.	17

► **Champ :** France (hors La Réunion et Mayotte), enseignants de collège.
1. Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.
Lecture : en France, en 2024, 56 % des enseignants de collège déclarent avoir abordé dans des activités de formation continue, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, la pédagogie dans la ou les matières qu'ils enseignent, contre 69 % en 2018 et 63 % en 2013.
Note : la formulation de certains items peut varier légèrement d'une édition à l'autre de l'enquête. Ces variations sont sans incidence sur la comparabilité des résultats.

RERS 2026, DEPP

4 Évolution des besoins élevés de formation des enseignants entre 2013 et 2024 (en %)

Domaines	2013	2018	2024
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34	28
Compétences nécessaires à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'enseignement et l'apprentissage	n.d.	n.d.	24
Méthodes pour soutenir le développement socio-émotionnel des élèves	n.d.	n.d.	20
Compétences techniques pour l'utilisation des ressources et outils numériques	n.d.	n.d.	19
Gestion du comportement des élèves en classe	9	13	17
Approches pour mettre en œuvre un enseignement individualisé	19	24	17
Compétences pédagogiques pour l'intégration des ressources et outils numériques dans l'enseignement	n.d.	n.d.	17
Enseignement en milieu multiculturel ou plurilingue	11	17	15
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15	9
Pédagogie dans la ou les matières que j'enseigne	9	9	8
Analyse et exploitation des évaluations des élèves	n.d.	n.d.	8
Coopération entre enseignants et parents/responsables légaux	n.d.	n.d.	7
Connaissance et compréhension du ou des champs disciplinaires que j'enseigne	5	5	6

► **Champ :** France (hors La Réunion et Mayotte), enseignants de collège.
Lecture : en France, en 2024, 28 % des enseignants de collège déclarent éprouver de façon « élevée » des besoins de formation continue dans l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 34 % en 2018 et 27 % en 2013.
Note : la formulation de certains items peut varier légèrement d'une édition à l'autre de l'enquête. Ces variations sont sans incidence sur la comparabilité des résultats.

RERS 2026, DEPP

Durant l'année scolaire 2024-2025, 12 270 enseignants du secteur public, 3 480 personnels des corps non enseignants et 2 780 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite, soit au total 18 500 départs. C'est plus qu'en 2023-2024 (17 700 départs), mais en deçà du nombre de départs annuels au cours de la période 2021-2023 (23 800 départs par an en moyenne) (1).

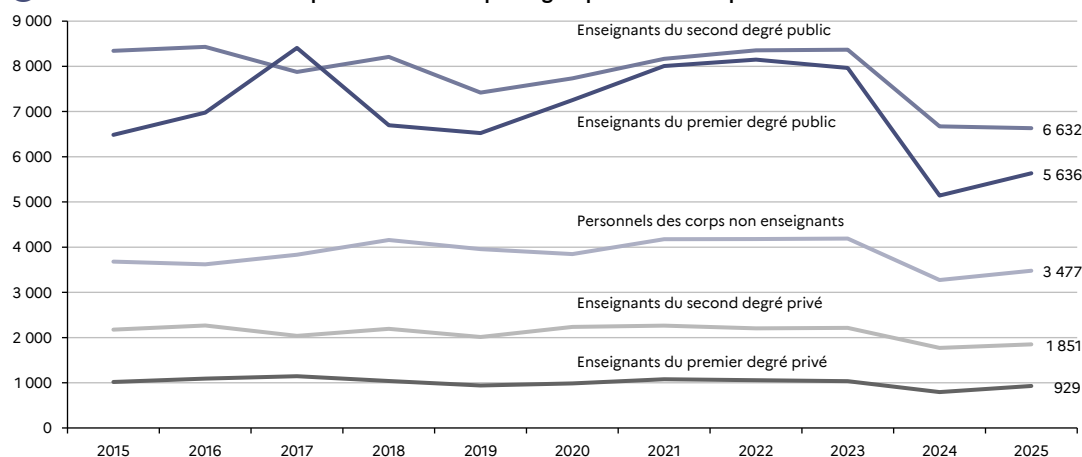
L'âge de départ moyen est de 62,8 ans (2). Pour les enseignants du premier degré public, cet âge moyen est de 61,6 ans : en effet, de nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient, à ce titre, de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans (progressivement décalé à 59 ans entre 2023 et 2033). Les enseignants du premier degré privé partent à 62,4 ans, dix mois plus tard en moyenne que leurs homologues du public.

Les enseignants du second degré ont, quant à eux, un âge de départ à la retraite similaire dans le public et dans le privé (63 ans et demi). Les non enseignants partent à la retraite entre 63 et 64 ans en moyenne selon leur corps.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes que les nouveaux retraités. En effet en 2024-2025, les femmes partent en moyenne onze mois avant les hommes, et huit mois avant en moyenne pour celles ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants ».

La hausse de l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'éducation nationale, progressive depuis 2015, se poursuit en 2024-2025 pour les hommes comme pour les femmes, quel que soit le regroupement de corps (3) (4).

1 Évolution du nombre de départs à la retraite par regroupement de corps



► Champ : France, enseignants fonctionnaires et assimilés du public et privé sous contrat, et personnels fonctionnaires non enseignants du public.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025, 5 636 enseignants fonctionnaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n. 2025 correspond donc à l'année scolaire 2024-2025.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants ou plus – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants ou plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été prévu lors de la réforme des retraites de 2010.

Les chiffres sont légèrement révisés chaque année avec la mise à jour des données administratives.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

DEPP, exploitation des données fin de fonction, année scolaire 2024-2025 et Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

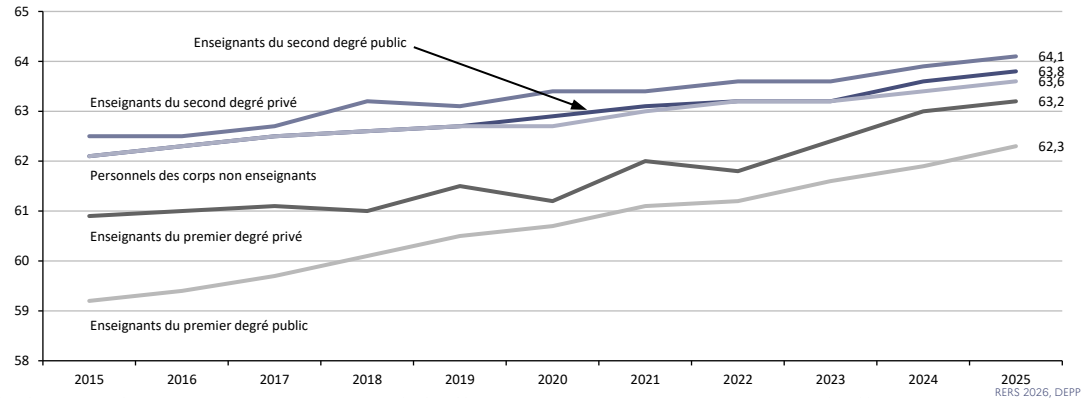
2 Âge moyen des départs à la retraite par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2024-2025

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	59,0	61,6	61,4	62,3	61,6
Enseignants du second degré public	59,9	63,5	63,2	63,8	63,5
Enseignants du premier degré privé	59,4	62,6	62,3	63,2	62,4
Enseignants du second degré privé	59,5	63,6	63,4	64,1	63,6
Personnels d'encadrement	60,7	63,9	63,7	63,8	63,7
Vie scolaire	59,8	63,4	63,1	63,7	63,2
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	60,8	63,4	63,3	63,4	63,3
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	60,6	63,3	63,1	63,7	63,3
Ensemble	59,6	62,8	62,6	63,5	62,8
Effectifs	1 018	11 774	12 792	5 733	18 525

► Champ : France, enseignants fonctionnaires et assimilés du public et privé sous contrat, et personnels fonctionnaires non enseignants du public.
Lecture : entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025, les enseignantes du premier degré public sont parties à la retraite à un âge moyen de 61,4 ans ; celles bénéficiant du statut de mères de trois enfants sont parties à la retraite à 59,0 ans en moyenne contre 61,6 ans pour celles n'en bénéficiant pas.
Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année 2024 et le 30 septembre de l'année 2025.

RERS 2026, DEPP

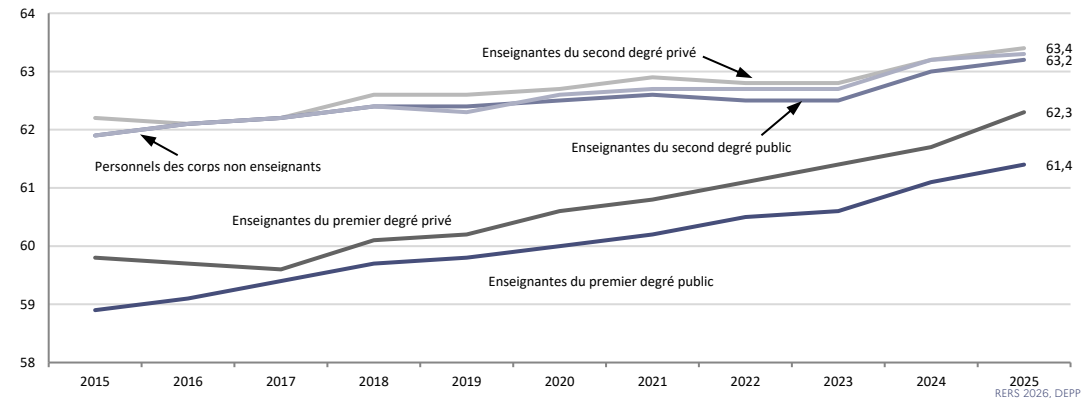
3 Évolution de l'âge moyen des départs à la retraite des hommes par regroupement de corps



► Champ : France, hommes enseignants fonctionnaires et assimilés du public et privé sous contrat et non-enseignants fonctionnaires du public.
Lecture : entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025, l'âge moyen de départ des hommes est de 62,3 ans pour les enseignants du premier degré public et 63,2 ans pour les enseignants du premier degré privé.
Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n. 2025 correspond donc à l'année scolaire 2024-2025.

RERS 2026, DEPP

4 Évolution de l'âge moyen des départs à la retraite des femmes par regroupement de corps



► Champ : France, femmes enseignantes fonctionnaires et assimilées du public et privé sous contrat et non enseignantes fonctionnaires du public.
Lecture : entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025, l'âge moyen de départ des femmes est de 61,4 ans pour les enseignantes du premier degré public et 62,3 ans pour les enseignantes du premier degré privé.
Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n. 2025 correspond donc à l'année scolaire 2024-2025.

RERS 2026, DEPP

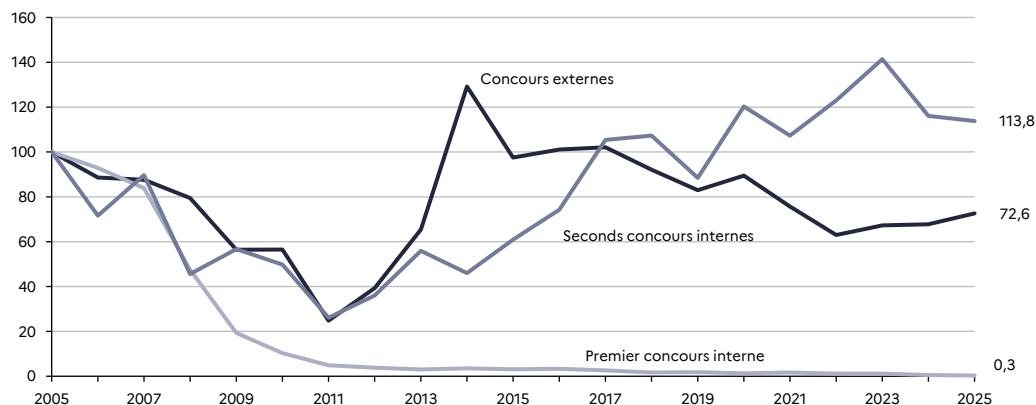
En 2025, l'offre globale aux concours du premier degré public, proche de celle de 2024, est de 10 300 postes (2). Aux concours externes de la session de droit commun, 9 300 postes sont offerts pour la troisième session consécutive, dont 93 % sont pourvus en 2025 (86 % en 2024). La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire, ouvert en 2025 dans les académies de Créteil et de Versailles, élève le **taux de couverture** global à 97 % avec 400 admis supplémentaires (91 % en 2024). Pour l'ensemble des concours externes, le nombre d'admis augmente pour la troisième session consécutive, contrairement aux concours internes (1).

Aux concours internes, 1 000 postes sont offerts. Au premier concours réservé aux instituteurs titulaires, 17 % sont pourvus en 2025 comme en 2024. Par rapport à 2024, le taux de couverture s'améliore aux seconds concours (56 % au lieu de 50 %) et au

recrutement exceptionnel organisé depuis 2023 dans les académies de Créteil, de Versailles et de Guyane (82 % contre 50 %). Aux seconds concours internes, la baisse du nombre d'admis est inférieure à celle de l'offre de postes. Au concours interne exceptionnel, le nombre d'admis augmente sensiblement, pour une offre stable.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 000 contrats sont ouverts (3). Aux concours externes, 98 % des contrats sont pourvus en 2025 (99 % en 2024), le nombre d'admis reculant pour une offre stable. Le taux de couverture se dégrade aux différents concours internes, la baisse du nombre d'admis étant supérieure à celle du nombre de postes.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public (base 100 en 2005) (1)



► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Lecture : par rapport à la session 2005, le volume de candidats admis en 2025 aux concours externes du premier degré public est inférieur de 27,4 %.

Note : la session exceptionnelle de 2014 est prise en compte, de même que la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015.

RERS 2026, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale des concours internes et externes (session de droit commun comme session supplémentaire).

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, concours de recrutement des enseignants du secteur public – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 26.08 ; 25.02.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

- DEPP, bases de données sur les concours.
- DAF.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332	9 293	9 318
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 144	29 996	17 156	21 931	22 901	22 429
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 433	9 116	7 424	8 007	8 014	8 633
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,3	95,2	78,6	85,8	86,2	92,6
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	700	300	700	700	700	500
	Présents			5 027	2 368	3 137	1 502	1 323	1 377	1 381
	Admis			500	700	300	414	357	420	393
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	100,0	59,1	51,0	60,0	78,6
Tous concours externes (2)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332	9 293	9 318
	Présents	57 324	37 520	35 882	35 512	33 133	18 658	23 254	24 278	23 810
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 133	9 416	7 838	8 364	8 434	9 026
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	100,6	98,4	83,0	89,6	90,8	96,9
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	100	90	51	80	80	58
	Présents	4 235	472	150	68	96	85	76	34	17
	Admis	2 934	303	90	39	49	36	34	14	10
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	39,0	54,4	70,6	42,5	17,5	17,2
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	363	327	452	568	607	529
	Présents	1 630	661	581	1 032	933	1 164	1 439	1 485	1 446
	Admis	261	130	159	314	280	321	369	303	297
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	86,5	85,6	71,0	65,0	49,9	56,1
Concours interne exceptionnel	Postes							370	370	370
	Présents							534	343	531
	Admis							282	183	305
	Taux de couverture (%)							76,2	49,5	82,4
Tous concours internes	Postes	3 339	615	339	463	417	503	1 018	1 057	957
	Présents	5 865	1 133	731	1 100	1 029	1 249	2 049	1 862	1 994
	Admis	3 195	433	249	353	329	357	685	500	612
	Taux de couverture (%)	95,7	70,4	73,5	76,2	78,9	71,0	67,3	47,3	63,9
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 525	9 990	9 951	10 350	10 350	10 275
	Présents	63 189	38 653	36 613	36 612	34 162	19 907	25 303	26 140	25 804
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 486	9 745	8 195	9 049	8 934	9 638
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	99,7	97,5	82,4	87,4	86,3	93,8
Recrutements réservés	Postes			40						
	Présents			26						
	Admis			14						
	Taux de couverture (%)			35,0						

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les postes offerts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun dans les académies déficitaires de Créteil et de Versailles, et en aucun cas à créer des postes supplémentaires. Au total, il y a donc 9 318 postes à pourvoir aux concours externes en 2025.

Lecture : à la session 2025, 9 638 candidats sont admis aux concours externes et internes du premier degré public pour 10 275 postes offerts, soit un taux de couverture de 93,8 %.

Note : les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat (1)

		2011	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Concours externes	Contrats	738	835	1 070	900	850	850	850	850
	Présents	2 365	3 357	4 500	3 745	2 576	2 912	3 036	2 943
	Admis	652	815	1 063	904	810	841	845	831
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	99,3	100,4	95,3	98,9	99,4	97,8
Premier concours interne	Contrats	58	30	7		4	5	5	1
	Présents	6	38	1		2	16	16	
	Admis	5	11			2	5	5	
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7			50,0	100,0	100,0	
Seconds concours internes	Contrats	107	37	93	159	107	144	142	143
	Présents	624	117	175	343	219	403	331	331
	Admis	65	34	68	102	72	103	84	73
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	73,1	64,2	67,3	71,5	59,2	51,0
Concours interne exceptionnel	Contrats						59	57	54
	Présents						168	118	91
	Admis						57	46	42
	Taux de couverture (%)						96,6	80,7	77,8
Tous concours	Contrats	903	902	1 170	1 059	961	1 058	1 054	1 048
	Présents	2 995	3 512	4 676	4 088	2 797	3 499	3 501	3 365
	Admis	722	860	1 131	1 006	884	1 006	980	946
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	96,7	95,0	92,0	95,1	93,0	90,3
Recrutements réservés	Contrats		510						
	Présents		814						
	Admis		445						
	Taux de couverture (%)		87,3						

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Lecture : à la session 2025, 946 candidats sont admis aux concours externes et internes du premier degré privé sous contrat pour 1 048 contrats offerts, soit un taux de couverture de 90,3 %.

Note : les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2025, 22 400 candidats se sont présentés à la session de droit commun des différents concours externes de professeurs des écoles du public pour 9 300 postes offerts (1). Le **taux de candidature** est de 2,4 présents pour un poste (2,5 en 2024), avec d'importantes variations selon les académies. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une faible attractivité avec un présent pour un poste contre cinq à Rennes et Mayotte, six en Guadeloupe, huit à La Réunion, neuf en Martinique et Polynésie française. La session supplémentaire reste plus attractive que la session de droit commun dans l'académie de Créteil (2,6 présents pour un poste), comme dans celle de Versailles (2,9).

La très grande majorité des académies a pourvu la quasi-totalité des postes ouverts à la session de droit commun. Dans les autres, le **taux de couverture** est inférieur à 100 %. Ainsi, l'académie de Guyane enregistre le taux le plus bas avec 35 % de postes

pourvus. Ce taux est inférieur à 80 % dans les académies de Versailles et de Créteil hors session supplémentaire (respectivement 69 % et 76 %) ainsi que dans l'académie de Mayotte (70 %). Avec les admis au concours externe de la session supplémentaire, le taux de couverture global atteint 95 % dans l'académie de Créteil (76 % en 2024) et 86 % dans celle de Versailles (70 % en 2024).

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant est plus élevée que dans le public, avec en moyenne 3,5 présents pour un contrat (3,6 en 2024) (2). Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte deux présents pour un contrat dans les académies de Créteil, de Reims et de Paris, contre cinq dans celles de Nantes et de Normandie, et six dans l'académie de Rennes.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale des concours externes (session de droit commun et session supplémentaire).

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 26.08 ; 25.02.
- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2025 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Postes (2)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	9 318	22 429	2,4	8 633	92,6
Aix-Marseille	441	1 196	2,7	441	100,0
Amiens	293	556	1,9	293	100,0
Besançon	166	348	2,1	166	100,0
Bordeaux (3)	401	1 277	3,2	412	102,7
Clermont-Ferrand	112	352	3,1	112	100,0
Corse (3)	48	147	3,1	49	102,1
Créteil	1 107	1 234	1,1	846	76,4
Dijon	206	407	2,0	206	100,0
Grenoble	498	868	1,7	498	100,0
Lille	474	1 927	4,1	474	100,0
Limoges	73	266	3,6	73	100,0
Lyon	400	1 063	2,7	400	100,0
Montpellier	325	1 160	3,6	325	100,0
Nancy-Metz	345	709	2,1	345	100,0
Nantes	270	829	3,1	268	99,3
Nice (3)	386	825	2,1	394	102,1
Normandie	440	1 053	2,4	440	100,0
Orléans-Tours (3)	377	681	1,8	387	102,7
Paris	255	423	1,7	255	100,0
Poitiers	154	577	3,7	154	100,0
Reims	151	432	2,9	151	100,0
Rennes (3)	182	837	4,6	183	100,5
Strasbourg (3)	280	610	2,2	298	106,4
Toulouse	350	1 111	3,2	349	99,7
Versailles	1 128	1 071	0,9	773	68,5
Guadeloupe (3)	33	209	6,3	34	103,0
Guyane	123	200	1,6	43	35,0
Martinique	23	198	8,6	23	100,0
Mayotte	115	564	4,9	80	69,6
La Réunion	147	1 162	7,9	146	99,3
Polynésie française	15	137	9,1	15	100,0
Session supplémentaire	500	1 381	2,8	393	78,6
Créteil	250	649	2,6	201	80,4
Versailles	250	732	2,9	192	76,8
Tous concours externes	9 318	23 810	2,6	9 026	96,9
Rappel 2024	9 293	24 278	2,6	8 434	90,8

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Les postes offerts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun dans les académies déficitaires de Créteil et de Versailles, et en aucun cas à créer des postes supplémentaires. Au total, il y a donc 9 318 postes à pourvoir aux concours externes en 2025.
3. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.
- Lecture :** à la session de droit commun 2025, dans l'académie d'Aix-Marseille, 441 candidats sont admis aux concours externes du premier degré public pour 441 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0 %.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2025 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	850	2 943	3,5	831	97,8
dont académies offrant plus de 20 contrats :					
Aix-Marseille	29	94	3,2	29	100,0
Bordeaux	40	133	3,3	36	90,0
Clermont-Ferrand (2)	22	50	2,3	23	104,5
Créteil	64	94	1,5	59	92,2
Grenoble	22	93	4,2	22	100,0
Lille	54	222	4,1	54	100,0
Lyon	69	169	2,4	69	100,0
Montpellier	34	118	3,5	28	82,4
Nantes	101	499	4,9	101	100,0
Normandie	30	149	5,0	30	100,0
Orléans-Tours	34	79	2,3	34	100,0
Paris (2)	74	149	2,0	89	120,3
Reims	22	40	1,8	22	100,0
Rennes	59	374	6,3	56	94,9
Toulouse	35	141	4,0	35	100,0
Versailles	41	133	3,2	41	100,0
La Réunion	26	88	3,4	21	80,8

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.
- Lecture :** à la session de droit commun 2025, dans l'académie d'Aix-Marseille, 29 candidats sont admis aux concours externes du premier degré privé sous contrat pour 29 contrats offerts, soit un taux de couverture de 100,0 %.

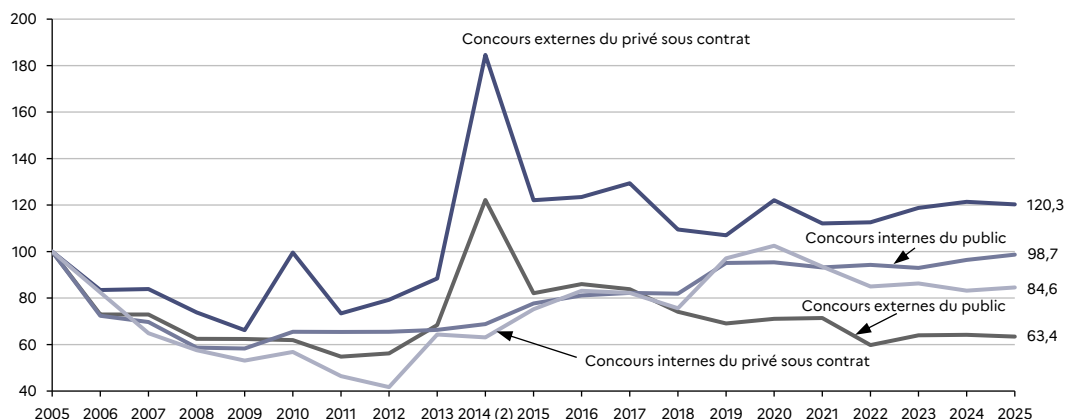
En 2025, aux **concours de personnels enseignants du second degré public**, 9 500 postes sont offerts aux concours externes et 2 800 aux concours internes (2). L'offre recule aux concours externes pour la seconde session consécutive, à la différence des concours internes. Après une diminution en 2022 liée à la mise en place de la réforme des concours, suivie d'un rebond, le nombre d'admis dans la voie externe repart à la baisse en 2025.

Aux concours externes, 89 % des postes sont pourvus en 2025 contre 86 % en 2024. La baisse du nombre d'admis est en effet inférieure à celle des postes. Aux concours internes, 96 % des postes sont pourvus en 2025 comme en 2024, la hausse du nombre d'admis étant comparable à celle de l'offre.

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, l'offre globale est stable depuis 2023 avec 2 850 contrats ouverts (3). Aux concours externes, 97 % des contrats sont pourvus en 2025 (98 % en 2024). Aux concours internes, le taux de couverture est plus faible, s'établissant à 91 % (89 % en 2024). Le taux de couverture aux concours externes reste en moyenne plus élevé dans le privé sous contrat que dans le public.

Par rapport à 2005, le volume de candidats admis aux concours externes du privé sous contrat en 2025 est supérieur de 20,3 %. En revanche, il est inférieur de 1,3 % pour les concours internes du public, de 15,4 % pour ceux du privé, et de 36,6 % pour les concours externes du public (1).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2005) (1)



RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Lecture : par rapport à la session 2005, le volume de candidats admis en 2025 aux concours externes du second degré privé sous contrat est supérieur de 20,3 %.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER), concours de recrutement des professeurs agrégés, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 26.08 ; 25.02.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Agrégation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 610	2 610	2 620	2 740	2 816	2 840
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 513	2 525	2 554	2 660	2 709	2 741
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	6 880	6 890	6 750	6 688	6 602	6 289
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 493	6 555	5 188	5 503	5 701	5 602
Capeps (2)	Postes	920	490	865	750	750	770	760	775	760
	Admis	920	490	865	750	749	766	760	775	760
Capet	Postes	765	275	670	795	780	780	770	766	704
	Admis	757	275	588	661	665	633	662	590	611
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 815	1 810	1 870	1 925	1 727	1 651
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 641	1 535	1 377	1 467	1 393	1 407
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 850	12 840	12 790	12 883	12 686	12 244
	Présents	108 561	66 759	62 358	56 154	57 206	44 222	45 772	45 663	44 820
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 058	12 029	10 518	11 052	11 168	11 121
	Taux de couverture (%)	98,9	99,3	88,3	93,8	93,7	82,2	85,8	88,0	90,8
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 170	10 160	10 120	10 213	9 968	9 455
	Présents	80 222	43 954	42 845	39 357	39 531	27 000	28 928	28 962	28 570
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 471	9 501	7 960	8 528	8 553	8 443
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,1	93,5	78,7	83,5	85,8	89,3
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 680	2 680	2 670	2 670	2 718	2 789
	Présents	28 339	22 805	19 513	16 797	17 675	17 222	16 844	16 701	16 250
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 587	2 528	2 558	2 524	2 615	2 678
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	96,5	94,3	95,8	94,5	96,2	96,0
Recrutements réservés	Postes			2 805						
	Présents			2 399						
	Admis			1 283						
	Taux de couverture (%)			45,7						

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2025, 11 121 candidats sont admis aux concours externes et internes du second degré public pour 12 244 postes offerts, soit un taux de couverture de 90,8 %.**Note** : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte. Les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 350	1 250	1 300	1 300	1 330	1 330
	Présents	8 559	5 605	5 279	5 670	5 845	4 134	4 853	5 252	5 283
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 315	1 207	1 213	1 279	1 308	1 296
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	97,4	96,6	93,3	98,4	98,3	97,4
Concours internes (CAER) (2)	Contrats	2 925	980	1 300	1 800	1 650	1 500	1 550	1 520	1 520
	Présents	7 155	7 319	7 037	5 774	6 058	5 816	6 062	5 854	5 810
	Admis	1 628	924	1 225	1 668	1 522	1 383	1 405	1 354	1 377
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	92,7	92,2	92,2	90,6	89,1	90,6
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	3 150	2 900	2 800	2 850	2 850	2 850
	Présents	15 714	12 924	12 316	11 444	11 903	9 950	10 915	11 106	11 093
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 983	2 729	2 596	2 684	2 662	2 673
	Taux de couverture (%)	64,0	71,8	92,4	94,7	94,1	92,7	94,2	93,4	93,8
Recrutements réservés	Contrats			800						
	Présents			1 542						
	Admis			732						
	Taux de couverture (%)			91,5						

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

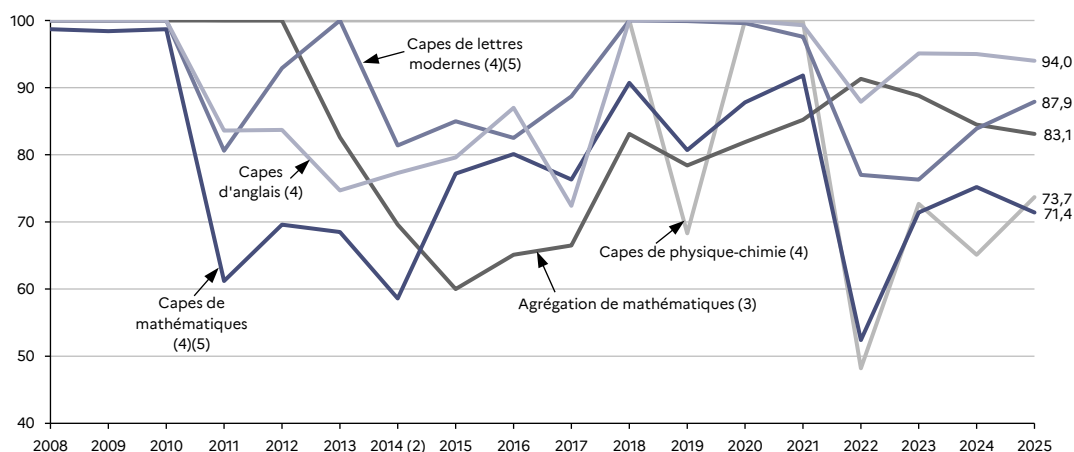
Lecture : à la session 2025, 2 673 candidats sont admis aux concours externes et internes du second degré privé sous contrat pour 2 850 contrats offerts, soit un taux de couverture de 93,8 %.**Note** : pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés. Les recrutements réservés dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet » ont été organisés de 2013 à 2018.

Aux concours externes de 2025, le **taux de candidature** moyen est comparable à celui de 2024 avec 3,0 présents pour un poste (2). Le **taux de couverture** s'améliore, passant de 86 % en 2024 à 89 % en 2025. À l'agrégation externe de mathématiques, 83 % des postes sont pourvus en 2025, contre 85 % en 2024 (1). Aux Capes externes de lettres modernes et de physique-chimie, les taux de couverture progressent (respectivement 88 % et 74 % en 2025, contre 84 % et 65 % en 2024) mais restent très en deçà de leur niveau d'avant la réforme des concours de 2021 (98 % et 100 %). Le Capes externe d'anglais couvre 94 % des postes offerts, contre 95 % en 2024. Au Capes externe de mathématiques, le taux de

couverture se dégrade, passant de 75 % en 2024 à 71 % en 2025. Dans les disciplines professionnelles, le taux de couverture repart à la hausse au Capet externe (86 % de postes couverts, contre 75 % en 2024). Au CAPLP externe, 90 % des postes sont pourvus pour les disciplines professionnelles, contre 81 % en 2024.

Aux concours internes, le taux de candidature moyen, proche de celui de 2024, demeure deux fois plus élevé qu'aux concours externes (5,8 présents contre 3,0). Le taux de couverture s'élève à 96 % comme en 2024.

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines (en %) (1)



► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.
3. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.
4. Le troisième concours est pris en compte.
5. Le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte, organisé à partir de 2021, est pris en compte.

Lecture : le taux de couverture au Capes externe de lettres modernes s'améliore en 2025 avec 87,9 % de postes pourvus, contre 83,9 % en 2024.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 26.08 ; 25.02.
- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2025 (1)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (2)	1 764	8 773	5,0	1 668	94,6	1 076	9 117	8,5	1 073	99,7
Disciplines scientifiques	609	2 726	4,5	549	90,1	302	2 533	8,4	302	100,0
dont : mathématiques	355	1 265	3,6	295	83,1	183	1 203	6,6	183	100,0
physique-chimie	170	861	5,1	170	100,0	54	644	11,9	54	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	489	2 284	4,7	482	98,6	331	2 416	7,3	331	100,0
dont : lettres modernes	151	541	3,6	151	100,0	125	1 009	8,1	125	100,0
histoire et géographie	141	762	5,4	141	100,0	115	796	6,9	115	100,0
Langues	311	1 339	4,3	310	99,7	209	1 790	8,6	206	98,6
dont : anglais	192	828	4,3	191	99,5	83	899	10,8	83	100,0
espagnol	60	269	4,5	60	100,0	46	544	11,8	46	100,0
Disciplines professionnelles	248	1 695	6,8	220	88,7	87	1 102	12,7	87	100,0
dont : économie et gestion	107	738	6,9	98	91,6	45	482	10,7	45	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	84	487	5,8	65	77,4	22	360	16,4	22	100,0
Disciplines artistiques	56	246	4,4	56	100,0	37	394	10,6	37	100,0
Éducation physique et sportive	51	483	9,5	51	100,0	110	882	8,0	110	100,0
Évolution 2024-2025 (3)	-0,2	-1,6	0,0	0,4	0,6	2,6	-2,6	-0,4	2,4	-0,2
Capes (4) (5)	5 246	12 088	2,3	4 589	87,5	1 043	3 842	3,7	1 013	97,1
Disciplines scientifiques	1 930	3 522	1,8	1 490	77,2	405	1 105	2,7	394	97,3
dont : mathématiques	1 142	1 804	1,6	815	71,4	242	611	2,5	239	98,8
physique-chimie	391	605	1,5	288	73,7	85	237	2,8	85	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 808	5 093	2,8	1 702	94,1	315	1 723	5,5	308	97,8
dont : lettres modernes	709	1 159	1,6	623	87,9	115	484	4,2	113	98,3
histoire et géographie	652	2 056	3,2	652	100,0	88	615	7,0	85	96,6
Langues	1 301	2 855	2,2	1 209	92,9	253	811	3,2	249	98,4
dont : anglais	845	1 581	1,9	794	94,0	130	430	3,3	130	100,0
espagnol	293	792	2,7	283	96,6	77	236	3,1	77	100,0
Disciplines artistiques	205	615	3,0	187	91,2	70	203	2,9	62	88,6
Langages spéciaux	2	3	1,5	1	50,0					
Évolution 2024-2025 (3)	-6,0	-1,4	0,1	-3,1	2,7	2,3	-2,7	-0,2	4,8	2,3
Capeps (4)	675	3 001	4,4	675	100,0	85	1 008	11,9	85	100,0
Évolution 2024-2025 (3)	-2,2	4,7	0,2	-2,2	0,0	0,0	-3,0	-0,3	0,0	0,0
Capet (4)	565	1 632	2,9	488	86,4	139	841	6,1	123	88,5
dont : économie et gestion	292	868	3,0	282	96,6	74	485	6,6	71	95,9
sciences industrielles de l'ingénieur	164	297	1,8	97	59,1	42	213	5,1	31	73,8
Évolution 2024-2025 (3)	-9,5	-6,2	0,1	4,9	11,9	-2,1	-4,1	-0,1	-1,6	0,5
CAPLP (4)	1 205	3 076	2,6	1 023	84,9	446	1 442	3,2	384	86,1
Disciplines d'enseignement général	428	804	1,9	323	75,5	149	510	3,4	139	93,3
dont : mathématiques-physique chimie	181	286	1,6	102	56,4	48	182	3,8	46	95,8
lettres-histoire et géographie	145	304	2,1	136	93,8	68	216	3,2	63	92,6
Disciplines professionnelles	777	2 272	2,9	700	90,1	297	932	3,1	245	82,5
dont : économie et gestion	196	834	4,3	196	100,0	35	227	6,5	35	100,0
biotechnologies	131	215	1,6	107	81,7	67	123	1,8	48	71,6
Évolution 2024-2025 (3)	-7,7	-3,3	0,2	2,0	8,0	5,7	-2,4	-0,3	-1,5	-6,3
Tous concours	9 455	28 570	3,0	8 443	89,3	2 789	16 250	5,8	2 678	96,0
Évolution 2024-2025 (3)	-5,1	-1,4	0,1	-1,3	3,5	2,6	-2,7	-0,3	2,4	-0,2

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

Disciplines scientifiques - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais) (agrégation et Capes) ; russe (agrégation) ; sections langue corse, tahitien, langues kanak (Capes) ; langues de France (options basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts plastiques (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général** (CAPLP) - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres), anglais-espagnol. **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique, informatique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales, design et métiers d'art (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, biotechnologies, esthétique-cosmétique (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, horticulture, métiers de l'alimentation, coiffure, navigation rhénane et fluviale (CAPLP).

1. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
3. Évolution en pourcentage pour les effectifs et en points pour le taux de candidature et le taux de couverture.
4. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.
5. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte sont pris en compte.

Lecture : à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de candidature est de 3,6 présents pour un poste offert, 83,1 % des postes sont pourvus en 2025.

Le nombre d'admis aux concours de personnels de direction, en baisse de 2008 à 2021, repart à la hausse en 2022 et 2023, porté par l'augmentation du nombre de postes offerts, avant de diminuer à nouveau en 2024 et 2025. Aux concours de personnels d'inspection, le nombre d'admis est globalement stable depuis 2011. Aux concours de personnels de vie scolaire, le nombre d'admis est plus élevé qu'en 2009, avec néanmoins de fortes variations annuelles (1).

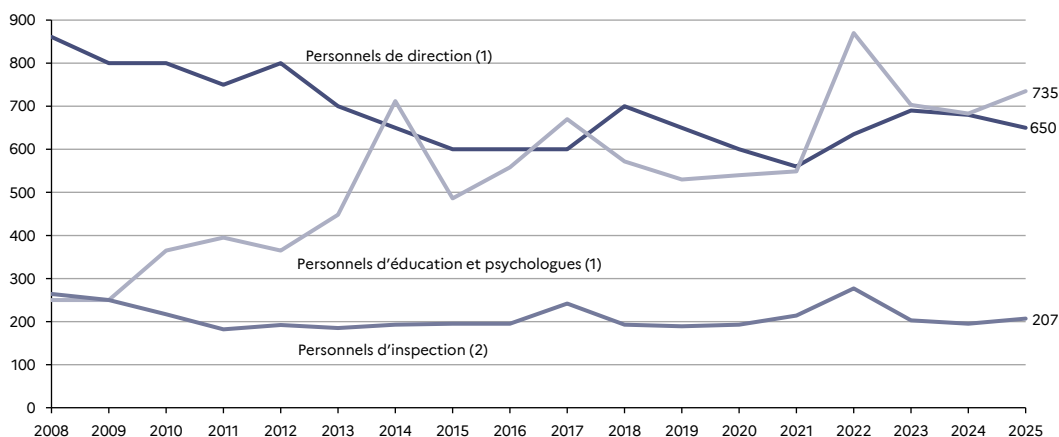
En 2025, aux concours de personnels de direction, 650 postes sont offerts (680 en 2024). Les présents sont moins nombreux qu'en 2024. Le **taux de candidature**, comparable à celui de 2024, est de quatre présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus.

Au concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, 135 postes sont offerts (130 en 2024). Le nombre de présents augmente pour la troisième session consécutive (3). Six dossiers sont examinés pour

un poste, contre cinq en 2023 et 2024. À l'issue de l'épreuve d'admission, deux postes sont restés vacants (1 en 2024). Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, l'offre de postes augmente en 2025 (80 contre 75 en 2024), comme le nombre de présents. Trois dossiers sont examinés pour un poste comme en 2024, et six postes sont restés vacants (9 en 2024).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, l'offre augmente avec 525 postes (480 en 2024) (4). La hausse du nombre de présents se poursuit. L'attractivité reste particulièrement forte dans la voie interne, avec 17 présents pour un poste (5 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'éducation nationale, 272 postes sont offerts, contre 260 depuis 2022. Le nombre de présents continue de baisser. Un candidat est présent pour un poste dans la voie externe, comme dans la voie interne. 23 % des postes sont restés vacants à l'ensemble des concours de psychologues.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Y compris le troisième concours Ivoir « Glossaire » à « Concours de recrutement »).

2. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

Lecture : entre 2008 et 2025, le nombre d'admis a baissé aux concours de personnels de direction, passant de 861 à 650.

RERS 2026, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter au concours externe de conseillers principaux d'éducation.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement, concours de recrutement de personnels de vie scolaire, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues).
DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnels de direction (1) (2)	Postes	880	800	600	600	560	635	690	680	650
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 033	3 073	2 693	2 772	2 517	2 310
	Admis	861	800	600	600	560	635	690	680	650
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

2. Y compris le troisième concours (voir « Glossaire » à « Concours de recrutement »).

Lecture : à la session 2025, sur 2 310 présents aux concours de personnels de direction, 650 candidats sont admis pour 650 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0 %.

3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Inspecteurs de l'éducation nationale	Postes	178	135	115	115	125	185	125	130	135
	Présents (2)	856	1 533	855	596	660	602	632	684	744
	Admis	177	135	115	112	124	165	125	129	133
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	97,4	99,2	89,2	100,0	99,2	98,5
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	110	105	140	80	75	80
	Présents (2)	284	360	279	234	263	272	271	216	236
	Admis	87	82	80	81	90	112	78	66	74
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	73,6	85,7	80,0	97,5	88,0	92,5
Tous concours	Postes	286	220	195	225	230	325	205	205	215
	Présents (2)	1 140	1 893	1 134	830	923	874	903	900	980
	Admis	264	217	195	193	214	277	203	195	207
	Taux de couverture (%)	92,3	98,6	100,0	85,8	93,0	85,2	99,0	95,1	96,3

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

Lecture : à la session 2025, sur 980 présents aux concours de personnels d'inspection, 207 candidats sont admis pour 215 postes offerts, soit un taux de couverture de 96,3 %.

4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Conseillers principaux d'éducation	Externes (2)	Postes	200	250	310	270	570	410	410	430
		Présents	4 890	3 653	3 210	2 668	2 677	1 846	1 958	1 977
		Admis	200	250	310	270	570	410	410	430
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70	70	95
		Présents		2 741	1 817	1 585	1 722	1 463	1 434	1 579
		Admis		50	65	70	70	70	70	95
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'éducation nationale (1)	Externes (2)	Postes	50	50	90	160	210	210	210	220
		Présents	524	395	529	488	454	273	257	239
		Admis	50	50	90	160	170	173	153	168
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	85,7	82,4	72,9	76,4
	Interne (3)	Postes		15	21	40	50	50	50	52
		Présents		58	87	184	172	105	74	79
		Admis		15	21	40	39	50	50	42
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	97,5	100,0	100,0	80,8
Tous concours	Postes	250	365	486	540	550	900	740	740	797
	Présents	5 414	6 847	5 643	4 925	5 025	3 687	3 473	3 710	3 833
	Admis	250	365	486	540	549	870	703	683	735
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	96,7	95,0	92,3	92,2
Recrutements réservés	Postes			155						
	Présents			134						
	Admis			62						
	Taux de couverture (%)			40,0						

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologues scolaires dans le premier degré, conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation-psychologues ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré avaient le statut de professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours (voir « Glossaire » à « Concours de recrutement »).

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

Lecture : à la session 2025, sur 3 833 présents aux concours de personnels d'éducation et de psychologues, 735 candidats sont admis pour 797 postes offerts, soit un taux de couverture de 92,2 %.

En 2025, 3 700 postes de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) sont offerts, dont 84 % sont destinés à la filière administrative : 2 100 postes aux concours externes et 1 600 aux concours internes (1). Entre 2024 et 2025, l'offre de postes baisse dans chacune des deux voies de recrutement. Si le nombre de présents augmente de nouveau aux concours externes, il continue de diminuer aux concours internes. Le taux de candidature reste élevé quant à lui dans la filière administrative (en moyenne 8,3 présents pour un poste aux concours externes et 8,8 aux concours internes). À l'inverse, les faibles ratios de présents par poste pour certains concours de la filière sociale et de santé illustrent des difficultés persistantes de recrutement. Si l'attractivité du concours de médecin demeure inférieure à un présent pour un poste, le **taux de couverture** des postes augmente pour atteindre 75 %. Le concours interne d'assistant de service social conserve un faible taux de candidature et le taux de couverture chute à 7 %.

Aux concours de personnels des bibliothèques, les postes ouverts sont plus nombreux qu'en 2024, avec 64 postes aux concours externes et 37 aux concours

internes (2). Dans le même temps, l'effectif de présents est stable dans la voie externe tandis qu'il diminue dans la voie interne. Ainsi, les taux de candidature diminuent entre 2024 et 2025 et s'établissent à 25,1 et 15,3 candidats présents pour un poste aux concours externes et internes. Tous les postes sont pourvus.

Aux concours des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), le nombre de postes repart à la baisse en 2025 avec 1 300 postes ouverts aux concours externes et 1 000 aux concours internes (3). Globalement, 60 % des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents augmente de nouveau dans la voie externe, il est stable dans la voie interne. Les taux de candidature sont plus faibles pour les concours de catégories B et C. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 43 % des postes offerts et 48 % des admis.

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2026, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2025-2026*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.
DGRH (ITRF).

1 Les concours de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) à la session 2025

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						100	2 707	27,1	100	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	784	6 780	8,6	782	99,7	689	6 190	9,0	684	99,3
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	46	378	8,2	43	93,5	64	793	12,4	64	100,0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	774	6 083	7,9	774	100,0	658	3 669	5,6	629	95,6
Total filière administrative	1 604	13 241	8,3	1 599	99,7	1 511	13 359	8,8	1 477	97,7
Évolution 2024/2025 (4)	-18,4	7,2	2,0	-18,1	0,4	-19,7	-2,7	1,5	-19,1	0,7
Médecin (5)	28	23	0,8	21	75,0					
Conseiller technique de service social (6)						20	54	2,7	20	100,0
Assistant de service social	81	307	3,8	73	90,1	42	8	0,2	3	7,1
Infirmier (7)	415	1 788	4,3	329	79,3					
Total filière sociale et de santé	524	2 118	4,0	423	80,7	62	62	1,0	23	37,1
Évolution 2024/2025 (4)	-18,3	-2,3	0,6	-23,4	-5,4	-24,4	-30,3	-0,1	-45,2	-14,1
Total	2 128	15 359	7,2	2 022	95,0	1 573	13 421	8,5	1 500	95,4
Évolution 2024/2025 (4)	-18,3	5,7	1,6	-19,2	-1,1	-19,9	-2,9	1,5	-19,7	0,3

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Évolution en pourcentage pour les effectifs ; en points pour les taux.
5. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
6. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
7. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

Lecture : à la session 2025, aux concours externes de personnels ASS, 1 599 candidats sont admis dans la filière administrative pour 1 604 postes offerts, soit un taux de couverture de 99,7 %.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

2 Les concours de personnels des bibliothèques à la session 2025

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1)(2)	13	279	21,5	13	100,0	10	56	5,6	10	100,0
Bibliothécaire (1)	12	477	39,8	12	100,0	4	195	48,8	4	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	19	566	29,8	19	100,0	13	249	19,2	13	100,0
Magasinier principal des bibliothèques	20	287	14,4	20	100,0	10	67	6,7	10	100,0
Total	64	1 609	25,1	64	100,0	37	567	15,3	37	100,0
Évolution 2024/2025 (3)	56,1	1,1	-13,7	56,1	0,0	48,0	-7,8	-9,3	48,0	0,0

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en pourcentage pour les effectifs ; en points pour les taux.

Lecture : à la session 2025, 64 candidats sont admis aux concours externes de personnels des bibliothèques pour 64 postes offerts, soit un taux de couverture de 100,0 %.

Note : les concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure ne sont pas organisés à la session 2025, contrairement à 2024, et inversement pour ceux de magasinier principal des bibliothèques.

3 Les concours des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) à la session 2025

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche (catégorie A)	71	1 331	18,7	59	83,1	62	1 029	16,6	55	88,7
Ingénieur d'études (catégorie A)	290	5 271	18,2	224	77,2	168	3 269	19,5	139	82,7
Assistant ingénieur (catégorie A)	169	1 976	11,7	111	65,7	169	3 878	22,9	134	79,3
Technicien (catégorie B)	421	2 000	4,8	349	82,9	338	1 869	5,5	308	91,1
Adjoint technique (catégorie C)	319	746	2,3	216	67,7	292	909	3,1	211	72,3
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	142	553	3,9	104	73,2	81	175	2,2	55	67,9
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	161	466	2,9	105	65,2	96	149	1,6	57	59,4
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	73	356	4,9	58	79,5	13	28	2,2	10	76,9
D : sciences humaines et sociales	14	303	21,6	12	85,7	3	14	4,7	3	100,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	167	1 534	9,2	127	76,0	68	498	7,3	56	82,4
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	79	1 134	14,4	61	77,2	50	266	5,3	43	86,0
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	160	549	3,4	96	60,0	192	688	3,6	152	79,2
J : gestion et pilotage	474	6 429	13,6	396	83,5	526	9 136	17,4	471	89,5
Total	1 270	11 324	8,9	959	75,5	1 029	10 954	10,6	847	82,3
Évolution 2024/2025 (1)	-12,4	2,4	1,3	-13,2	-0,8	-8,6	0,1	0,9	-10,2	-1,4

RERS 2026, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Évolution en pourcentage pour les effectifs ; en points pour les taux.
- Lecture :** à la session 2025, 959 candidats sont admis aux concours externes de personnels ITRF pour 1 270 postes offerts, soit un taux de couverture de 75,5 %.

En petite section, une majorité de professeurs mettent fréquemment en œuvre la plupart des pratiques d'enseignement du langage oral. Pour travailler sur les compétences orales, 83 % des enseignants entraînent souvent ou toujours les élèves à certaines formulations par le jeu et 76 % définissent des objectifs lexicaux spécifiques à chaque séquence d'apprentissage. Pour développer les habiletés lexicales et syntaxiques, 75 % des enseignants s'appuient fréquemment sur la production de phrases de plus en plus longues (1).

L'entrée dans le langage écrit est soutenue par des pratiques d'enseignement plus diversement mobilisées. Celles fréquemment mises en œuvre par une forte proportion d'enseignants sont la sélection d'albums proches de la vie quotidienne des enfants (84 %), l'utilisation de mots très connus d'eux dont les lettres sont nommées et leur son produit (82 %) et des lectures liées par leur thématique, des personnages ou un auteur (78 %) (2).

La majorité des professeurs recourent fréquemment à la plupart des pratiques d'enseignement des nombres

et de leurs utilisations. Dans l'enseignement des nombres, pour développer le raisonnement mathématique s'appliquant à des objets manipulables, une pratique très courante consiste à faire fréquemment constituer des collections équivalentes en nombre d'objets à une collection de référence par correspondance terme à terme (86 %). Pour traiter l'aspect cardinal des nombres, une pratique très répandue est de verbaliser l'itération de l'unité lors d'un dénombrement (81 %). Pour approcher l'aspect ordinal des nombres, une pratique courante est d'exprimer la notion de position en utilisant des situations tirées de la vie de classe (62 %) (3).

De très nombreux enseignants portent fréquemment attention au traitement des suites organisées d'objets, comme continuer une suite d'objets se distinguant par un seul critère (85 %). L'exploration des formes (boule, cube, pyramide, cylindre, etc.) et des grandeurs (longueur, aire, masse, contenance) occupe une place plus limitée dans leurs pratiques. Le classement des objets puis des solides géométriques selon leur forme en est un exemple emblématique (63 %) (4).

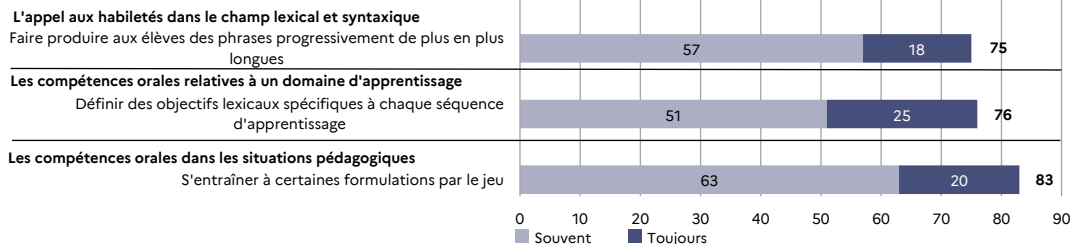
Précisions

Le dispositif d'enquêtes associé au Panel lancé en 2021 par la DEPP en petite section de maternelle comprend un volet consacré à l'enseignement. Les pratiques professionnelles des enseignants y sont abordées notamment dans deux domaines d'apprentissage : la mobilisation du langage dans toutes ses dimensions et les premiers outils mathématiques structurant la pensée. Ces enseignants sont ceux des 35 000 élèves du Panel, répartis dans 2 500 écoles et classes, moyennant la sélection d'un seul enseignant par classe.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 25.50 ; 24.35.

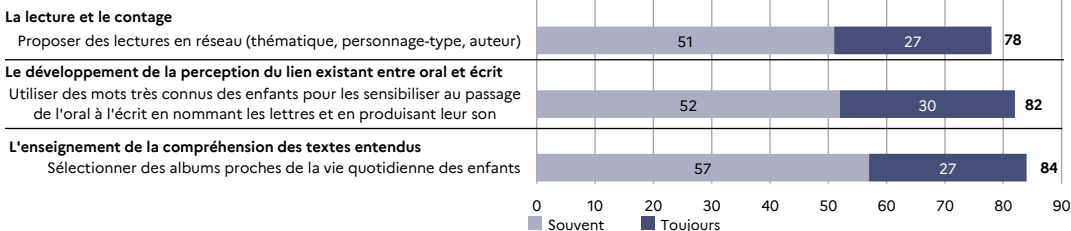
1 Le recours fréquent des professeurs à une sélection de pratiques portant sur le langage oral (en %)



► Champ : France, professeurs chargés d'élèves de petite section.

Lecture : dans le cadre du travail sur les compétences orales dans les situations pédagogiques, 83 % des professeurs de petite section de maternelle les entraînent souvent (63 %) ou toujours (20 %) à certaines formulations par le jeu.

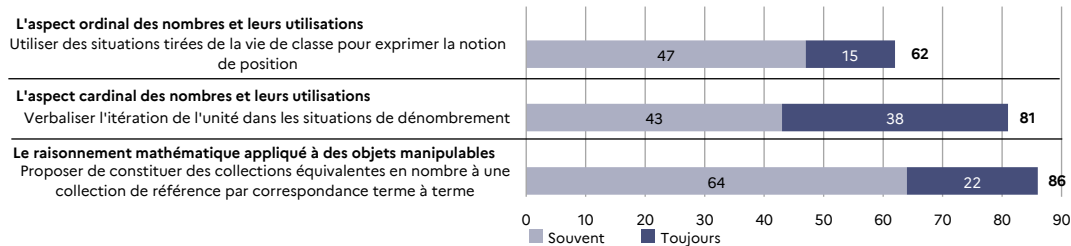
2 Le recours fréquent des professeurs à une sélection de pratiques portant sur l'entrée dans le langage écrit (en %)



► Champ : France, professeurs chargés d'élèves de petite section.

Lecture : dans le cadre de l'enseignement de la compréhension des textes entendus, 84 % des professeurs de petite section de maternelle sélectionnent souvent (57 %) ou toujours (27 %) des albums proches de la vie quotidienne des enfants.

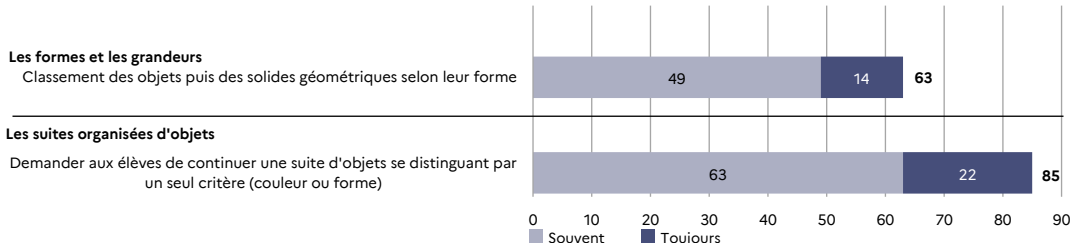
3 Le recours fréquent des professeurs à une sélection de pratiques portant sur les nombres et leurs utilisations (en %)



► Champ : France, professeurs chargés d'élèves de petite section.

Lecture : dans le cadre du travail sur l'aspect cardinal des nombres et leurs utilisations, 81 % des professeurs de petite section de maternelle verbalisent souvent (43 %) ou toujours (38 %) l'itération de l'unité dans les situations de dénombrement.

4 Le recours fréquent des professeurs à une sélection de pratiques portant sur les formes, les grandeurs et les suites organisées d'objets (en %)



► Champ : France, professeurs chargés d'élèves de petite section.

Lecture : dans le cadre du travail sur les suites organisées d'objets, 85 % des professeurs de petite section de maternelle demandent souvent (63 %) ou toujours (22 %) aux élèves de continuer une suite d'objets se distinguant par un seul critère.

Dans le cadre de l'enquête internationale Talis menée en 2024, les enseignants d'école élémentaire et de collège ont répondu à des questions portant sur leurs pratiques d'enseignement. En France, une forte proportion d'entre eux déclarent adopter fréquemment des pratiques d'enseignement explicite : par exemple, 86 % des enseignants d'élémentaire et de collège présentent souvent ou très souvent un résumé de ce qui a été appris récemment, et respectivement 78 % et 83 % fixent souvent ou très souvent les objectifs au début d'une séance ou d'une séquence. Ces résultats sont similaires à ceux observés au niveau international (1). La proportion d'enseignants déclarant mettre fréquemment en œuvre des pratiques d'activation cognitive est plus faible, mais elle a augmenté par rapport à 2018, à l'école élémentaire comme au collège. S'agissant du développement de l'esprit critique, la France se situe en retrait par rapport aux autres pays : 31 % des enseignants à l'école élémentaire donnent souvent ou très souvent des tâches qui demandent aux élèves de

faire preuve d'esprit critique – proportion parmi les plus faibles au niveau international. Au collège, cette proportion est de 50 %, soit 13 points de moins que la moyenne UE.

Les proportions d'enseignants en France déclarant recourir fréquemment aux ressources et outils numériques dans l'enseignement sont parmi les plus faibles au niveau international, aussi bien à l'école élémentaire qu'au collège (2). Par exemple, 58 % des enseignants à l'école élémentaire utilisent souvent ou très souvent des ressources et outils numériques pour présenter des informations dans le cadre d'un enseignement explicite – seules la Belgique (53 %) et la Slovénie (58 %) affichent des taux aussi faibles. Au collège, cette proportion est de 49 %, soit 16 points de moins que la moyenne UE.

Précisions

Talis est une enquête internationale sur les pratiques professionnelles, conditions d'exercice et perceptions du métier des enseignants, directeurs d'école ou d'établissement et chefs d'établissement. L'édition 2024 constitue la quatrième édition de cette enquête après celles de 2008, 2013 et 2018. La France prend part à l'enquête depuis 2013 pour le niveau collège et depuis 2018 pour le niveau élémentaire. Au collège, les données françaises sont positionnées par rapport à la moyenne des 22 pays de l'Union européenne (UE) participants dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve (« moyenne UE ») : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, France, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède. À l'école élémentaire, les données françaises sont comparées à celles des sept pays de l'OCDE participants disposant de données pouvant être analysées de manière fiable (dont trois pays de l'UE) : Australie, Belgique, Corée du Sud, Espagne, Japon, Slovénie et Turquie.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.55 ; 25.54.

1 Pratiques générales d’enseignement : comparaison internationale (en %)

Recours aux pratiques suivantes : « souvent » ou « très souvent »		École élémentaire					Collège		
		France 2018	France 2024	Belgique 2024	Espagne 2024	Slovénie 2024	France 2018	France 2024	Moyenne UE 2024
Pédagogie explicite	Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	86	74	79	87	78	86	84
	Fixer les objectifs au début d’une séance ou d’une séquence	73	78	79	83	68	79	83	84
Activation cognitive	Proposer des tâches pour lesquelles il n’y a pas de solution évidente	20	30	28	46	30	26	38	44
	Demander aux élèves de décider de leurs propres procédures pour résoudre des tâches complexes	44	55	40	66	32	26	36	45
Développement de l’esprit critique	Donner des tâches qui demandent aux élèves de faire preuve d’esprit critique	29	31	42	67	61	50	50	63
	Encourager les élèves à remettre en question et à critiquer les arguments avancés par d’autres élèves	n.d.	45	35	50	36		48	45

► Champ : pays de l’OCDE et de l’UE ayant participé à l’enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d’école élémentaire et de collège. France (hors La Réunion et Mayotte), enseignants d’école élémentaire et de collège.

RERS 2026, DEPP

Lecture : en France, en 2018, 83 % des enseignants d’école élémentaire déclarent présenter « souvent » ou « très souvent » un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 86 % en 2024.

2 Recours aux outils et ressources numériques : comparaison internationale (en %)

Recours aux outils et ressources numériques suivants : « souvent » ou « très souvent »		École élémentaire				Collège	
		France 2024	Belgique 2024	Espagne 2024	Slovénie 2024	France 2024	Moyenne UE 2024
Utiliser des ressources et outils numériques pour présenter des informations dans le cadre d’un enseignement explicite		58	53	65	58	49	65
Remplacer les documents imprimés par des versions numériques		36	21	42	38	31	47
Fournir un retour sur le travail des élèves par le biais du numérique		16	7	25	11	17	32
Télécharger des plans de cours sur Internet pour les utiliser en classe		16	24	17	22	8	18
Utiliser des ressources et outils numériques pour permettre des collaborations avec d’autres classes, établissements ou experts extérieurs à l’établissement		7	14	18	14	6	15
Utiliser des ressources et outils numériques pour prendre en charge les aspects logistiques de l’enseignement		24	48	48	30	51	64
Soutenir la collaboration entre élèves en utilisant des ressources et outils numériques		4	13	34	16	14	36
Utiliser des ressources et outils numériques qui offrent des parcours d’apprentissage personnalisés aux élèves		10	18	36	15	12	34
Utiliser des ressources et outils numériques pour évaluer les apprentissages des élèves		13	24	44	13	18	40
Fournir des ressources et outils numériques permettant aux élèves de planifier et suivre leurs propres apprentissages		5	7	27	9	17	30
Donner aux élèves des problèmes qui ne peuvent être résolus qu’en utilisant des ressources et outils numériques		1	4	11	5	5	15

► Champ : pays de l’OCDE et de l’UE ayant participé à l’enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d’école élémentaire et de collège. France (hors La Réunion et Mayotte), enseignants d’école élémentaire et de collège.

RERS 2026, DEPP

Lecture : en France, en 2024, 58 % des enseignants d’école élémentaire déclarent utiliser « souvent » ou « très souvent » des ressources et outils numériques pour présenter des informations dans le cadre d’un enseignement explicite, contre 53 % en Belgique.

En 2024, les enseignants d'école élémentaire et de collège ont été interrogés sur leurs conditions d'exercice et perceptions du métier via l'enquête internationale Talis. En France, ils expriment un attachement fort à leur environnement professionnel immédiat, une tendance que l'on retrouve au niveau international (1). Ils sont neuf sur dix à déclarer que les enseignants et les élèves s'entendent généralement bien, à l'école élémentaire comme au collège. Neuf enseignants sur dix à l'école élémentaire et huit sur dix au collège estiment que les enseignants peuvent compter les uns sur les autres.

En France, 49 % des enseignants à l'école élémentaire et 59 % au collège déclarent être satisfaits de leur contrat/statut d'enseignant (en dehors de leur salaire), proportions parmi les plus faibles au niveau international pour l'école élémentaire et de 11 points inférieure à la moyenne UE pour le collège. Ces proportions accusent un recul de 22 et 21 points par rapport à 2018 (2). La satisfaction vis-à-vis de la rémunération est, quant à elle, restée relativement stable (22 % en élémentaire et 27 % en collège) et se situe en retrait au niveau international.

En 2024, davantage d'enseignants qu'en 2018 remettent en question leur choix de carrière. Quatre sur dix déclarent se demander s'il n'aurait pas été préférable de choisir une autre profession, contre un sur quatre en 2018 (3). Ils sont également moins nombreux qu'en 2018 à affirmer qu'ils choisiraient à nouveau le métier d'enseignant si c'était à refaire (- 10 points pour les enseignants d'élémentaire et - 8 points pour les enseignants de collège).

En 2024 en France, à l'école élémentaire comme au collège, 4 % des enseignants considèrent que leur opinion est valorisée par leurs décideurs politiques (proportion la plus basse au niveau international) et 15 % qu'ils peuvent influencer la politique éducative nationale, une hausse de 10 points à l'école élémentaire et de 7 points au collège par rapport à 2018 (4).

Précisions

Talis est une enquête internationale sur les pratiques professionnelles, conditions d'exercice et perceptions du métier des enseignants, directeurs d'école ou d'établissement et chefs d'établissement. L'édition 2024 constitue la quatrième édition de cette enquête après celles de 2008, 2013 et 2018. La France prend part à l'enquête au niveau collège depuis 2013 et au niveau école élémentaire depuis 2018. À l'école élémentaire, les données françaises sont comparées à celles des sept pays de l'OCDE participants disposant de données pouvant être analysées de manière fiable (dont trois pays de l'UE) : Australie, Belgique, Corée du Sud, Espagne, Japon, Slovaquie et Turquie. Au collège, les données françaises sont positionnées par rapport à la moyenne des 22 pays de l'Union européenne (UE) participants dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve (« moyenne UE ») : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie et Suède.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.55 ; 25.54.

1 Perception de l'environnement professionnel des enseignants d'école élémentaire et de collège : comparaison internationale (en %)

« D'accord » ou « tout à fait d'accord » avec les affirmations suivantes	École élémentaire					Collège		
	France 2018	France 2024	Belgique 2024	Espagne 2024	Slovénie 2024	France 2018	France 2024	Moyenne UE 2024
Les enseignants et les élèves s'entendent généralement bien.	97	98	97	97	96	94	95	96
J'aime travailler dans cet établissement.	91	92	94	93	89	90	89	91
Les enseignants peuvent compter les uns sur les autres.	91	89	91	90	87	85	81	86
Je suis satisfait(e) des résultats de mon action dans cet établissement.	88	89	93	97	93	88	86	93
Je recommanderais cet établissement comme un bon endroit pour travailler.	81	85	86	88	83	80	80	85
J'aimerais changer d'établissement si c'était possible.	20	18	11	17	16	26	26	19

RERS 2026, DEPP

► Champ : pays de l'OCDE et de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d'école élémentaire et de collège. France (hors La Réunion et Mayotte).

Lecture : en 2024, en France, 98 % des enseignants à l'école élémentaire déclaraient être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation « les enseignants et les élèves s'entendent généralement bien », contre 97 % en 2018.

2 Satisfaction professionnelle des enseignants d'école élémentaire et de collège : comparaison internationale (en %)

« D'accord » ou « tout à fait d'accord » avec les affirmations suivantes	École élémentaire					Collège		
	France 2018	France 2024	Belgique 2024	Espagne 2024	Slovénie 2024	France 2018	France 2024	Moyenne UE 2024
Dans l'ensemble, mon travail me donne satisfaction.	86	81	91	97	88	85	79	90
En dehors de mon salaire, je suis satisfait(e) des termes de mon contrat/statut d'enseignant.	71	49	69	69	79	80	59	70
Les avantages du métier d'enseignant l'emportent nettement sur les inconvénients.	48	47	57	85	77	55	54	70
Je suis satisfait(e) du salaire que je reçois de mon travail.	19	22	70	45	36	29	27	37

RERS 2026, DEPP

► Champ : pays de l'OCDE et de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d'école élémentaire et de collège. France (hors La Réunion et Mayotte).

Lecture : en 2024, en France, 81 % des enseignants à l'école élémentaire déclaraient être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation « dans l'ensemble, mon travail me donne satisfaction », contre 86 % en 2018.

3 Choix de carrière des enseignants d'école élémentaire et de collège : comparaison internationale (en %)

« D'accord » ou « tout à fait d'accord » avec les affirmations suivantes	École élémentaire				Collège		
	France 2018	France 2024	Belgique 2024	Slovénie 2024	France 2018	France 2024	Moyenne UE 2024
Si c'était à refaire, je choiserais de nouveau le métier d'enseignant.	76	66	73	73	74	66	76
Je me demande s'il n'aurait pas été préférable de choisir une autre profession.	24	40	34	38	26	41	33
Je regrette d'avoir décidé de devenir enseignant(e).	7	12	9	9	8	13	9

RERS 2026, DEPP

► Champ : pays de l'OCDE et de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d'école élémentaire et de collège. France (hors La Réunion et Mayotte).

Lecture : en 2024, en France, 66 % des enseignants à l'école élémentaire déclaraient être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation « si c'était à refaire, je choiserais de nouveau le métier d'enseignant », contre 76 % en 2018.

4 Valorisation des enseignants d'école élémentaire et de collège : comparaison internationale (en %)

« D'accord » ou « tout à fait d'accord » avec les affirmations suivantes	École élémentaire					Collège		
	France 2018	France 2024	Belgique 2024	Espagne 2024	Slovénie 2024	France 2018	France 2024	Moyenne UE 2024
Les enseignants peuvent influencer la politique éducative dans ce pays.	5	15	20	20	16	8	15	18
Les enseignants sont valorisés dans les médias dans ce pays.	4	6	16	18	14	7	7	16
L'opinion des enseignants est valorisée par les décideurs politiques dans ce pays.	7	4	16	12	7	7	4	12
Je pense que le métier d'enseignant est valorisé dans la société.	4	4	16	13	8	7	4	15

RERS 2026, DEPP

► Champ : pays de l'OCDE et de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2024 et dont les résultats peuvent être interprétés sans réserve, enseignants d'école élémentaire et de collège. France (hors La Réunion et Mayotte).

Lecture : en 2024, en France, 15 % des enseignants à l'école élémentaire déclaraient être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation « les enseignants peuvent influencer la politique éducative dans ce pays », contre 5 % en 2018.